

**MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

BILAN ANNUEL 2005-2006



Novembre 2007

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le
Centre d'information du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-4852

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca

Site Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec,
ISBN : 978-2-550-50990-5 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2007

Note au lecteur

Le présent bilan gouvernemental, rédigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en collaboration avec ses partenaires ministériels, est le troisième bilan administratif sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (PNE) depuis sa publication en novembre 2002.

L'objectif principal de ce bilan est de connaître l'état d'avancement des engagements de la Politique, les efforts en ressources humaines et financières consacrés par chaque ministère en 2005-2006 et les principales réalisations du gouvernement du Québec au cours de la troisième année de mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.

On peut trouver les bilans précédents sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sous la rubrique Eau/Politique nationale de l'eau. Ils sont intitulés *Bilan annuel 2003-2004* et *Bilan annuel 2004-2005*.

Rédaction et coordination

Philippe Gentes, agent de recherche et de planification socioéconomique,
secrétaire de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau

Direction des politiques de l'eau,
ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Remerciements

À tous les membres de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau, et plus particulièrement à celles et ceux qui ont participé à l'élaboration du bilan 2005-2006 et à la rédaction des textes, notamment : André Ouellette, ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), Julie Bordeleau, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Jean-François Bergeron, ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Albert Daveluy, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Pierre Chebou, ministère des Transports du Québec (MTQ), Stéphane Caux, ministère du Tourisme (MTO) et Robert Julien, Secrétariat aux affaires autochtones (SAA).

À toutes les personnes-ressources du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui ont participé à l'élaboration du bilan 2005-2006 et à la rédaction des textes, et plus particulièrement à celles et ceux qui viennent des directions suivantes : Direction générale des politiques, Direction générale du développement durable, Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales et des études économiques, Direction générale de l'administration et des évaluations environnementales et Centre de contrôle environnemental du Québec. Une mention particulière à Julie Ferland, de la Direction des politiques de l'eau, qui a parachevé ce bilan.

SOMMAIRE

Rappelons que la Politique nationale de l'eau (PNE) a été rendue publique le 26 novembre 2002 et que la coordination de sa mise en œuvre a été confiée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux.

Les ministères qui partagent la maîtrise d'œuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau sont les suivants : le MDDEP à 47 %, le MAMR à 24 %, le MAPAQ à 9 %, le MRNF à 7 %, le MTO à 4 % et les autres ministères et organismes (ministère des Relations internationales (MRI), MSSS, SAA, Société immobilière du Québec (SIQ)) à 9 %. Le MTQ et le ministère de la Sécurité publique (MSP) participent aussi à cette mise en œuvre à titre de partenaires.

Au 31 mars 2006, soit 3 ans après la mise en œuvre de la PNE, 62 % des 125 actions étaient en cours, 23 % n'avaient pas fait l'objet de travaux durant l'année et 15 % étaient complétées.

Ainsi, **349 ETC**, soit près de 227 professionnels et professionnelles et 122 techniciens et techniciennes ont contribué, de manière directe ou indirecte, à la mise en œuvre de la PNE en 2005-2006. Les dépenses totales s'élèvent à **143 M\$**; cette somme comprend les aides financières accordées en subventions et en contrats (125 M\$) ainsi que les salaires et frais de fonctionnement.

Concernant les axes d'intervention de la PNE, les efforts en ressources humaines et financières ont été répartis de la façon suivante en 2005-2006 : la gestion par bassin versant (3,5 M\$), le développement des connaissances sur l'eau (1,5 M\$), l'instauration d'instruments économiques (0,05 M\$), le renforcement des partenariats et des relations du Québec (0,4 M\$), la gestion intégrée du Saint-Laurent (1,1 M\$), la protection de l'eau potable (36 M\$), la protection des écosystèmes aquatiques (1,6 M\$), l'assainissement agricole (36,3 M\$), l'assainissement industriel (0,5 M\$), l'assainissement municipal (24,5 M\$), les infrastructures municipales et les services d'eau (35,8 M\$), les activités récréotouristiques liées à l'eau (1,2 M\$) et finalement, le suivi et l'évaluation de la PNE (0,1 M\$).

C'est ainsi que, des dépenses totales du gouvernement associées à la mise en œuvre de la PNE en 2005-2006, 17 % a été consacré à l'assainissement municipal tandis que 25 % a été respectivement consacré à la protection de l'eau potable, à l'assainissement agricole ainsi qu'aux infrastructures municipales et services d'eau. En 2004-2005, ces proportions étaient de 11 % pour l'assainissement municipal, de 18 % pour la protection de l'eau potable, de 33 % pour l'assainissement agricole et de 27 % pour les infrastructures et services d'eau.

Si l'on cumule les données des bilans 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006, on estime que **1 062 ETC** ont contribué à réaliser les engagements du gouvernement relatifs à la PNE et que **339 M\$** ont été associés à sa mise en œuvre depuis sa publication en novembre 2002.

Les principales réalisations issues de la troisième année de mise en œuvre de la PNE sont :

- La poursuite du soutien financier (3,5 M\$) et technique aux **organismes de bassin versant** (OBV), dont la production d'un nouveau document intitulé *Habiletés nécessaires aux organismes de bassin versant pour la gestion intégrée de l'eau* et de nouvelles informations introduites dans le Système géomatique sur la gouvernance de l'eau (SSGE). Une nouvelle étape a aussi été franchie relativement à la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant lors de l'acceptation, par la Table interministérielle sur la PNE, du processus d'approbation des plans directeurs de l'eau (PDE) par le gouvernement. À cet effet, deux OBV, dont la Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA) et la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA), ont transmis une version préliminaire de leur PDE.
- La sensibilisation des acteurs de l'eau par divers moyens de communication, tels qu'un bulletin électronique, un kiosque itinérant, des dépliants promotionnels et une campagne de promotion et de formation sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant par le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (**ROBVQ**), un partenaire du MDDEP.
- La poursuite du **développement des connaissances**, notamment par la publication d'un atlas thématique sur l'aquifère du bassin versant de la rivière Châteauguay, la diffusion de faits saillants sur l'état des milieux aquatiques relativement à 10 bassins versants sur les 33 prioritaires, un guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries, la cartographie des cadres écologiques de référence sur les bassins versants des rivières Matapédia, L'Assomption, Saint-Charles, Gatineau, Sainte-Anne, Du Nord, Châteauguay, des Anglais, des Escoumins et Kamouraska ainsi que la diffusion de documents de sensibilisation et d'éducation destinés aux acteurs de l'eau sur le site Internet du MDDEP.
- Des réalisations importantes sur le renforcement des **partenariats et des relations du Québec**, notamment la signature de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, le 13 décembre 2005, à Milwaukee au Wisconsin, par les gouverneurs des États limitrophes des Grands Lacs ainsi que les premiers ministres du Québec et de l'Ontario. En ce qui a trait au renforcement de l'expertise québécoise relative aux enjeux internationaux, le Québec a participé à la 13^e session de la Commission du développement durable des Nations Unies à New York et au IV^e Forum mondial de l'eau qui a été tenu à Mexico, tout en poursuivant son implication dans les activités du Réseau international des organismes de bassin (RIOB).
- La finalisation du concept de la **gestion intégrée du Saint-Laurent**, la tenue d'un forum d'échange intitulé *La rencontre des grands courants* entre les comités côtiers et les organismes de bassin versant et la signature de la nouvelle entente quinquennale (2005-2010) de collaboration entre les gouvernements du Canada et du Québec sur le Saint-Laurent.
- Une augmentation des versements d'aide financière, par rapport au bilan précédent (de 19,8 M\$ en 2004-2005 à 34 M\$ en 2005-2006), consacrés à la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de **l'eau potable** par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

- La poursuite des efforts en ressources humaines (21 ETC) affectées à la gestion des problèmes de **santé reliés à l'eau** et plusieurs activités de prévention réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, notamment la consolidation du volet *surveillance*, la production d'un guide sur le dépassement des normes relatives à la qualité de l'eau et de dépliants d'information grand public sur les cyanobactéries, la dermatite du baigneur et les trihalométhanes.
- Des travaux d'aménagement visant le maintien des populations d'esturgeon jaune, d'esturgeon noir, de chevalier cuivré, d'alose savoureuse et d'éperlan arc-en-ciel. Des travaux de modernisation de la station piscicole de Baldwin et d'optimisation de la passe migratoire de Vianney-Legendre dans la rivière Richelieu par le MRNF. Malgré une nette augmentation (300 % en 3 ans) des ressources humaines internes investies dans la réalisation des projets de **protection et de restauration des habitats fauniques**, nous notons une diminution des dépenses relatives à la protection et à la restauration des habitats fauniques due à la baisse des sommes versées en subventions ou en contrats (2,4 M\$ en 2003-2004 à 243 000 \$ en 2005-2006) ainsi qu'à l'évaluation des impacts des pratiques **d'aménagement forestier** due au temps consacré à l'analyse du rapport Coulombe.
- Des formations portant sur le contenu de la nouvelle **Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables** (PPRLPI) sont offertes par le MDDEP, notamment à l'intention des inspecteurs municipaux et des membres de l'Ordre des arpenteurs du Québec, afin que les MRC du Québec puissent intégrer le contenu normatif de la PPRLPI dans leur schéma d'aménagement et de développement et, par la suite, dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales.
- Une consultation interministérielle sur un projet de **Politique de conservation et de gestion durable des milieux humides** et la poursuite des efforts afin d'améliorer la connaissance de ces milieux, tant sur le plan national que sur les plans régional et local, notamment une cartographie des milieux humides de la Communauté métropolitaine de Québec et la réalisation de plans régionaux de conservation des milieux humides de 1 hectare et plus.
- La mise en réserve aux fins d'aires protégées de 3 **réserves aquatiques**, soit celle de l'estuaire de la rivière Bonaventure (2,4 km²), celle du lac au Foin (172,4 km²) et celle de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite (293,1 km²).
- La poursuite des objectifs relatifs à **l'assainissement agricole** par le MAPAQ et le MDDEP, dont le soutien à la conformité réglementaire (24,9 M\$ transférés aux exploitations agricoles), la démarche d'accompagnement ferme par ferme permettant aux entreprises de réaliser un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA réalisés par 9 040 entreprises), le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et le bilan de phosphore (95 % des bilans complétés pour l'ensemble du milieu agricole et 92 % des entreprises possédant un PAEF), l'intégration de mesures d'écoconditionnalité au Programme de remboursement des taxes foncières aux entreprises agricoles et le premier rapport sur le portrait aquaenvironnemental des piscicultures.
- La diffusion de deux publications produites dans le contexte de l'initiative conjointe MAPAQ-MDDEP sur l'utilisation des **pesticides** en milieu agricole, soit : *Les pesticides en milieu agricole : état de la situation environnementale et initiatives prometteuses* et *Pesticides et eau souterraine : prévenir la contamination en milieu agricole*. De plus, un indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ) a été élaboré et devrait être rendu public au printemps 2007.

- Des efforts similaires au bilan précédent en ressources humaines et financières investies relativement à **l'assainissement industriel** au regard de la poursuite du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), notamment la production de documents d'orientations et de guides de références techniques visant le sous-secteur de la métallurgie de l'aluminium et les sous-secteurs des mines de métaux et du bouletage de fer. Quant à la restauration des parcs à résidus miniers rétrocédés à l'État, celle-ci étant pratiquement terminée, le MRNF poursuit les travaux d'entretien et de suivi environnemental. De plus, le Ministère continue de soutenir les travaux de recherche et développement sur le drainage minier acide.
- Une augmentation des versements d'aide financière gouvernementale consacrés à **l'assainissement municipal**, notamment au contrôle des débordements de réseaux municipaux d'égout unitaire en temps de pluie (travaux sur la rivière Saint-Charles et la plage Jacques-Cartier) et à la réalisation de travaux d'élimination des rejets d'eaux usées directement dans l'environnement (de 8,2 M\$ en 2004-2005 à 16,7 M\$ en 2005-2006). En date du 31 mars 2006, le MAMR avait subventionné 55 % des municipalités référées par le MDDEP relativement à la réalisation de travaux d'assainissement d'eaux usées.
- Une augmentation des versements d'aide financière gouvernementale consacrés à la **pérennité des infrastructures municipales**, en particulier au renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, soit des sommes de 32,5 M\$ en 2004-2005 à 35,2 M\$ en 2005-2006. Un guide sur un plan d'intervention visant à déterminer les conduites à renouveler en priorité a été rédigé par le MAMR. Ce plan est exigé des municipalités en vertu des programmes d'aide financière aux infrastructures mis en œuvre depuis juillet 2005.
- L'élaboration d'outils et d'indicateurs servant à établir le coût des **services d'eau** et la performance de la gestion de ces services ainsi que la production de fiches techniques sur l'utilisation de nouvelles technologies relatives au traitement de l'eau potable et des eaux usées.
- Une augmentation notable des ressources investies (de 0,3 M\$ en 2004-2005 à 1,2 M\$ en 2005-2006) dans les **activités récréotouristiques liées à l'eau**, comme la relance de la pêche récréative (promotions dans les pourvoiries, les zecs, les réserves fauniques et les parcs), l'initiation des jeunes à la pêche dans les camps de vacances, la mise en valeur de la pêche sportive à la station piscicole de Baldwin Mills, l'aménagement de sites publics et d'infrastructures favorisant l'accès à la ressource aquatique, une première route bleue inaugurée en juin 2005, soit la Route bleue du sud de l'estuaire, qui va de Berthier-sur-Mer à Métis-sur-Mer, et finalement, un soutien aux organismes qui font la promotion des croisières sur le Saint-Laurent.
- La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de la PNE par la mise à jour des fiches de **suivi** par les ministères maîtres d'œuvre d'engagements et par l'adoption d'une démarche **d'évaluation de la Politique** par la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau.

Finalement, une analyse sur le suivi des recommandations du bilan 2004-2005 est effectuée et un constat sur les principales ressources financières affectées à la mise en œuvre de la Politique entre 2003 et 2006 est présenté.

TABLE DES MATIÈRES

Note au lecteur	3
SOMMAIRE	5
LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES	12
LISTE DES SIGLES	13
INTRODUCTION	15
CHAPITRE 1.....	17
BILAN DES ACTIONS ET DES RESSOURCES INVESTIES.....	17
1.1 LA TABLE INTERMINISTÉRIELLE SUR LA PNE	17
1.2 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS.....	18
1.3 LES RESSOURCES INVESTIES EN 2005-2006	19
1.3.1 <i>Bilan annuel 2005-2006</i>	<i>19</i>
1.3.2 <i>Bilan par axe d'intervention de la Politique.....</i>	<i>20</i>
1.4 COMPARAISON DES BILANS ANNUELS DE 2003 À 2006	21
1.4.1 <i>Bilan total 2003 à 2006</i>	<i>21</i>
1.4.2 <i>Dépenses par axe d'intervention de la PNE (2003-2006)</i>	<i>21</i>
1.4.3 <i>Dépenses par ministère de 2003 à 2006.....</i>	<i>23</i>
CHAPITRE 2.....	25
LES RÉALISATIONS PAR AXE D'INTERVENTION.....	25
2.1 LA RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU	25
2.1.1 <i>La révision du cadre juridique et la modernisation de la LQE</i>	<i>25</i>
2.2 LA GESTION PAR BASSIN VERSANT	26
2.2.1 <i>Le financement et le soutien technique</i>	<i>26</i>
2.2.2 <i>Les plans directeurs de l'eau.....</i>	<i>26</i>
2.2.3 <i>Les indicateurs sur la gestion par bassin versant.....</i>	<i>27</i>
2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'EAU.....	28
2.3.1 <i>Le regroupement et le développement de l'information</i>	<i>28</i>
2.3.2 <i>Les indicateurs sur le développement des connaissances.....</i>	<i>31</i>
2.4 L'INSTAURATION D'INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR LA GOUVERNANCE.....	33
2.4.1 <i>Les redevances.....</i>	<i>33</i>
2.4.2 <i>Les indicateurs sur les redevances</i>	<i>33</i>

2.5	LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET DES RELATIONS DU QUÉBEC	33
2.5.1	<i>Le partenariat avec les Autochtones.....</i>	33
2.5.2	<i>La participation du Québec dans le système Grands Lacs–Saint-Laurent.....</i>	34
2.5.3	<i>La participation du Québec dans les ententes, organisations et forums internationaux.....</i>	35
2.5.4	<i>Les indicateurs sur le partenariat et les relations du Québec</i>	36
2.6	LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT	37
2.6.1	<i>Le développement de la gestion intégrée du Saint-Laurent</i>	37
2.6.2	<i>L’entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent</i>	38
2.6.3	<i>Les indicateurs sur la gestion du Saint-Laurent</i>	38
2.7	L’ASSURANCE D’UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ ET SÉCURITAIRE.....	39
2.7.1	<i>Le soutien à la mise aux normes des usines municipales de traitement de l’eau potable.....</i>	40
2.7.2	<i>La consolidation du réseau de santé publique.....</i>	40
2.7.3	<i>Les indicateurs sur l’eau potable</i>	42
2.8	LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES.....	43
2.8.1	<i>La restauration et la protection des habitats fauniques</i>	44
2.8.2	<i>La réforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.....</i>	46
2.8.3	<i>La protection des milieux humides et des espaces naturels.....</i>	46
2.8.4	<i>L’aménagement forestier</i>	47
2.8.5	<i>Les indicateurs sur la protection des écosystèmes aquatiques</i>	47
2.9	L’ASSAINISSEMENT AGRICOLE.....	49
2.9.1	<i>Le soutien à la conformité réglementaire</i>	50
2.9.2	<i>Le plan agroenvironnemental de fertilisation et le bilan de phosphore</i>	51
2.9.3	<i>La réduction de l’usage des pesticides</i>	51
2.9.4	<i>Les autres actions dans le domaine agricole.....</i>	53
2.9.5	<i>Les indicateurs sur l’assainissement agricole</i>	54
2.10	L’ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL	55
2.10.1	<i>La réduction des rejets industriels.....</i>	55
2.10.2	<i>La restauration des parcs à résidus miniers.....</i>	56
2.10.3	<i>Les indicateurs sur l’assainissement industriel</i>	57
2.11	L’ASSAINISSEMENT MUNICIPAL	58
2.11.1	<i>L’assainissement municipal.....</i>	58
2.11.2	<i>Les indicateurs sur l’assainissement municipal</i>	60
2.12	LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D’EAU	62
2.12.1	<i>La pérennité des infrastructures municipales.....</i>	62
2.12.2	<i>La gestion des services d’eau</i>	63
2.12.3	<i>Les indicateurs sur les infrastructures municipales et les services d’eau</i>	64
2.13	LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L’EAU	66
2.13.1	<i>La relance de la pêche récréative.....</i>	66
2.13.2	<i>Le sentier maritime du Saint-Laurent.....</i>	67
2.13.3	<i>Les croisières internationales.....</i>	67
2.13.4	<i>Les indicateurs sur les activités récréotouristiques.....</i>	68
2.14	LE SUIVI ET L’ÉVALUATION DE LA POLITIQUE	69
2.14.1	<i>Le suivi.....</i>	69
2.14.2	<i>Les indicateurs sur le suivi et l’évaluation de la PNE.....</i>	70

CHAPITRE 3.....	71
ANALYSE ET RECOMMANDATIONS.....	71
3.1 ANALYSE DES RECOMMANDATIONS 2004-2005.....	71
3.2 CONSTAT SUR LES BILANS 2003 À 2006.....	72
3.3 RECOMMANDATIONS 2005-2006.....	73
CONCLUSION.....	74
 ANNEXE 1	 76
BILAN 2005-2006 DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES	76
 ANNEXE 2	 82
DÉPENSES TOTALES DU GOUVERNEMENT DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNE PAR ENGAGEMENT (2003-2006).....	82
 ANNEXE 3	 84
RESSOURCES HUMAINES INVESTIES DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNE PAR ENGAGEMENT (2003 - 2006).....	84
 ANNEXE 4	 86
PLAN D’ACTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L’EAU.....	86

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des figures

Figure 1	Comparaison des dépenses, par axe d'intervention, de 2003 à 2006	22
Figure 2	Comparaison des dépenses des ministères, de 2003 à 2006	23
Figure 3	Évolution des ressources investies dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, de 2003 à 2006	28
Figure 4	Évolution des montants investis dans le développement des connaissances, de 2003 à 2006	32
Figure 5	Évolution des ressources investies dans les partenariats et les relations du Québec, de 2003 à 2006	37
Figure 6	Évolution des ressources investies dans la gestion intégrée du Saint-Laurent, de 2003 à 2006	39
Figure 7	Évolution des ressources investies dans l'eau potable, de 2003 à 2006	43
Figure 8	Évolution des ressources investies dans la protection des écosystèmes aquatiques, de 2003 à 2006	48
Figure 9	Évolution des ressources investies dans l'assainissement agricole, de 2003 à 2006	55
Figure 10	Évolution des ressources investies dans l'assainissement industriel, de 2003 à 2006	58
Figure 11	Ressources investies dans l'assainissement municipal, de 2003 à 2006 (engagements 36 et 38)	61
Figure 12	Évolution des ressources investies dans le renouvellement des réseaux municipaux, de 2003 à 2006	65
Figure 13	Évolution des ressources investies dans les activités récréotouristiques, de 2003 à 2006	69

Liste des tableaux

Tableau 1	État d'avancement des actions en 2005-2006	18
Tableau 2	Ressources investies par axe d'intervention en 2005-2006	20
Tableau 3	Ressources humaines et financière investies par les ministères depuis la mise en œuvre de la PNE (2003 à 2006)	24
Tableau 4	Plans directeurs de l'eau préliminaires transmis au MDDEP	27
Tableau 5	Indicateurs administratifs sur la gestion par bassin versant	27
Tableau 6	Indicateurs administratifs sur le développement des connaissances	31
Tableau 7	Indicateurs administratifs sur les redevances	33
Tableau 8	Indicateurs administratifs sur le partenariat et les relations du Québec	36
Tableau 9	Indicateurs administratifs sur la gestion du Saint-Laurent	38
Tableau 10	Indicateurs administratifs sur la protection de l'eau potable	42
Tableau 11	Indicateurs sur la protection des écosystèmes	47
Tableau 12	Indicateurs administratifs sur l'assainissement agricole	54
Tableau 13	Indicateurs administratifs sur l'assainissement industriel	57
Tableau 14	Indicateurs administratifs sur l'assainissement municipal	60
Tableau 15	Indicateurs administratifs sur les infrastructures municipales et les services d'eau	64
Tableau 16	Indicateurs administratifs sur les activités récréotouristiques	68
Tableau 17	Indicateurs administratifs sur le suivi et l'évaluation de la PNE	70

LISTE DES SIGLES

AAQ	Association des aquaculteurs du Québec
BVSM	Bassin versant Saint-Maurice
CAPSA	Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne
CARA	Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption
CBE	Comité de bassin de la rivière Etchemin
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaine
CIC	Canards Illimités du Canada
CMI	Commission mixte internationale
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
CRSNG	Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie
ETC	Équivalent temps complet
FQCK	Fédération québécoise du canot et du kayak
GIEBV	Gestion intégrée de l'eau par bassin versant
GISL	Gestion intégrée du Saint-Laurent
GTI	Groupe de travail intergouvernemental
INPACQ	Innovation et progrès en agroalimentaire au Centre-du-Québec
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRI	Ministère des Relations internationales
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports du Québec
NEDEM	Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier
OBV	Organisme de bassin versant
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier
PAA	Plan d'accompagnement agroenvironnemental
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDE	Plan directeur de l'eau
PNE	Politique nationale de l'eau
PPRLPI	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
PRRI	Programme de réduction des rejets industriels
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
ROBVQ	Regroupement des organisations de bassin versant du Québec
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SIQ	Société immobilière du Québec
STRADDAQ	Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec
TICQ	Travaux d'infrastructures Canada-Québec
TIPNE	Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue le troisième bilan administratif sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (PNE) depuis sa publication en 2002. Il dresse un portrait des réalisations à la suite de la mise en œuvre des engagements de la PNE pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

La PNE étant une politique gouvernementale, il a été demandé à tous les ministères et organismes concernés de faire l'état des réalisations des engagements dont ils sont maîtres d'œuvre. Un bilan des ressources humaines et financières investies au cours de cette période a été réalisé.

Le premier chapitre de ce rapport fait état de l'avancement des actions découlant des 57 engagements de la PNE. Il présente également les ressources humaines et financières investies en 2005-2006 et une comparaison de ces ressources avec celles des bilans précédents (2003-2004 et 2004-2005). Les dépenses par ministère, de 2003 à 2006, sont également présentées.

Le chapitre 2 met en relief les principales réalisations de cette troisième année de mise en œuvre relativement aux 14 axes d'intervention de la PNE. Ces axes sont les suivants : la révision du cadre juridique concernant l'eau, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le développement des connaissances sur l'eau, l'instauration d'instruments économiques (redevances), le renforcement des partenariats et des relations du Québec, la gestion intégrée du Saint-Laurent, la protection de l'eau potable, la protection des écosystèmes aquatiques, l'assainissement agricole, l'assainissement industriel, l'assainissement municipal, la pérennité des infrastructures municipales et la gestion des services d'eau, les activités récréotouristiques liées à l'eau ainsi que le suivi et l'évaluation de la PNE.

Le chapitre 3 présente une analyse des recommandations faites dans le deuxième bilan, soit celui de 2004-2005, fait un constat sur les ressources financières associées à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau entre 2003 et 2006 et propose de nouvelles recommandations.

La conclusion est suivie de l'annexe 1 sur le bilan 2005-2006 des ressources humaines et financières, de l'annexe 2 sur les dépenses totales du gouvernement de 2003 à 2006, par engagement, de l'annexe 3 sur les ressources humaines associées à la mise en œuvre de la PNE (2003 à 2006) et de l'annexe 4 sur le Plan d'action de la Politique nationale de l'eau.

CHAPITRE 1

BILAN DES ACTIONS ET DES RESSOURCES INVESTIES

1.1 LA TABLE INTERMINISTÉRIELLE SUR LA PNE

Le mandat et la composition de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau (TIPNE) présentés dans le Bilan 2003-2004 n'ont pas été modifiés. En 2005-2006, la TIPNE, coordonnée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a continué de siéger en se réunissant à trois reprises. La TIPNE est toujours représentée par les ministères suivants :

- ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);
- ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- ministère du Conseil exécutif (MCE), Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC);
- ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE);
- ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- ministère des Relations internationales (MRI);
- ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);
- ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- ministère de la Sécurité publique (MSP);
- ministère du Tourisme (MTO);
- ministère des Transports du Québec (MTQ);
- Société immobilière du Québec (SIQ).

En 2005-2006, le MDEIE et le MELS n'ont pas participé à la mise en œuvre de la PNE, soit parce qu'ils ne sont pas maîtres d'œuvre ou partenaires, soit parce que les actions dont ils sont responsables ont été complétées ou inactivées dans les bilans précédents. Rappelons les engagements dont les ministères sont maîtres d'œuvre.

Ministère	Numéro d'engagement	total
MDDEP	1,2,3,4,5,6,7,8,9,11 ^{*1} ,14,15,16,18,21,22,23,24,26,29,3,34,41,42,52,54,57	27
MAMR	17,36,37,38,39,40,43,44,45,46,47,48, 49,51	14
MAPAQ	27*,28,30,31,32	5
MRNF	20,25,35,53	4
MTO	55,56	2
MRI	12*	1
MDEIE	13	1
MSSS	19	1
SAA	10	1
SIQ	50*	1

¹ * Signifie que deux ministères sont maîtres d'œuvre conjointement de l'engagement en question.

1.2 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

Le plan d'action, que l'on trouve à l'annexe 4, a été mis à jour à l'aide des 57 fiches de suivi sur les engagements de la Politique. Ces fiches sont acheminées annuellement au MDDEP par chaque ministère et organisme maître d'œuvre d'engagement.

En 2005-2006, le bilan a permis de constater que 62 % des 125 actions retenues sont en cours de réalisation, que 15 % ont été complétées et que 23 % n'ont pas fait l'objet de travaux durant l'année (inactives ou reportées). Par rapport au bilan précédent, nous constatons une légère augmentation des actions complétées et une diminution des actions inactives ou reportées.

Tableau 1 État d'avancement des actions en 2005-2006

N° engagement	Axe d'intervention	État d'avancement des actions			Total (actions)
		Complétées	En cours ou en continu	Inactives ou reportées	
1	Cadre juridique	0	0	1	1
2 à 3	Gestion intégrée par bassin versant	2	3	0	5
4 à 8	Connaissances	2	7	0	9
9	Instruments économiques	0	1	0	1
10 à 13	Partenariats et relations du Québec	1	5	3	9
14 à 16	Gestion intégrée du Saint-Laurent	1	5	3	9
17 à 19	Protection de l'eau potable	1	4	1	6
20 à 25	Protection des écosystèmes	0	11	2	13
26	Stratégie d'assainissement	0	0	1	1
27 à 32	Assainissement agricole	5	10	0	15
33 à 35	Assainissement industriel	0	6	0	6
36 à 42	Assainissement municipal	1	10	3	14
43 à 51	Infrastructures et services d'eau	4	9	13	26
52 à 56	Activités récréotouristiques	1	4	2	7
57	Suivi et évaluation de la Politique	1	2	0	3
	Total	19	77	29	125
	Pourcentage	15	62	23	100

Depuis l'élaboration du Plan d'action en 2003, certaines actions initialement identifiées ne nécessitent plus de suivi, par exemple :

- En ce qui a trait à l'engagement 4 sur le regroupement et le développement de l'information, les deux actions (4.2 et 4.3) portant sur une étude de faisabilité et la mise en œuvre d'un portail de l'eau ont été remplacées par la mise en place du Système géomatique sur la gouvernance de l'eau (SGGE). L'engagement 4 est donc maintenant intégré aux engagements 2 et 6 de la PNE, qui portent sur la gestion intégrée par bassin versant et sur la connaissance et la mise à jour de l'information concernant les bassins versants. D'autre part, l'action 9.1, qui visait à mettre en opération le Fonds national de l'eau, n'est plus requise, compte tenu de la création du Fonds vert et de l'adoption de la Loi sur le développement durable.
- Quant à l'action 13.1 sur le développement d'une stratégie de commerce extérieur en appui au développement des marchés extérieurs, le MDEIE y donne suite dans le contexte des programmes réguliers de son ministère. Le suivi de cet engagement par le MDDEP n'est donc plus requis.
- Pour sa part, l'action 20.4 sur la mise en place d'un programme d'aide pour soutenir les interventions du milieu dans la protection et la restauration d'habitats fauniques a été retirée du plan d'action en 2004 par la Fédération québécoise de la faune.
- Finalement, la signature d'une entente (action 50.1) entre le MDDEP et la SIQ sur des mesures d'économie d'eau dans les édifices gouvernementaux n'a pas été nécessaire en raison de la mise en œuvre de la Politique de gestion environnementale de la SIQ portant sur la restauration ou la construction des édifices publics.

Dans le plan d'action 2005-2006, certaines actions ont aussi été reformulées et quelques-unes ont été ajoutées. Pour connaître le détail des modifications du plan d'action par rapport aux bilans précédents, on peut consulter la dernière colonne intitulée *état d'avancement* du plan d'action mis à jour au 31 mars 2006 et présenté à l'annexe 4.

1.3 LES RESSOURCES INVESTIES EN 2005-2006

1.3.1 Bilan annuel 2005-2006

Comme pour le bilan de l'année dernière, les ministères ont été appelés à évaluer les efforts en ressources humaines et financières associées à la mise en œuvre des engagements de la PNE dont ils sont responsables. Ce bilan a été établi pour l'année financière commençant le 1^{er} avril 2005 et se terminant le 31 mars 2006.

Durant cette année financière, on constate que **349 ETC** (226,7 professionnels et professionnelles et 122,3 techniciens et techniciennes) ont été associés à la mise en œuvre de la PNE. De plus, une somme de 125 M\$ a été versée en subventions et en contrats. Les dépenses totales associées la mise en œuvre de la PNE, y compris les salaires², les frais de fonctionnement, les contrats et le versement de subventions (y compris celles du gouvernement fédéral), s'élèvent à **143 M\$**.

² Comme dans les bilans précédents, le salaire moyen d'une professionnelle ou d'un professionnel a été fixé à 55 000 \$, le salaire moyen d'une technicienne ou d'un technicien, à 35 000 \$ et les dépenses de fonctionnement, à 3 000 \$ par ETC.

On trouvera, à l'annexe 1, un bilan des ressources humaines et financières³ associées à la mise en œuvre des 57 engagements de la PNE. Le tableau indique le nombre d'ETC (équivalent temps complet) associés à la réalisation des engagements, les dépenses en salaires et frais de fonctionnement, les sommes d'argent versées en subventions et en contrats ainsi que le total dépensé pour chacun des engagements.

1.3.2 Bilan par axe d'intervention de la Politique

Afin de ventiler le bilan global, nous avons regroupé les données en fonction des axes d'intervention de la PNE. Le tableau qui suit présente la synthèse des efforts en ETC (professionnels et techniciens) ainsi que les ressources financières associées à la réalisation des engagements de la PNE en 2005-2006.

Tableau 2 Ressources investies, par axe d'intervention, en 2005-2006

Axe d'intervention	N° eng.	ETC (N)	Salaires et fonctionnement (M\$)	Subventions et contrats (M\$)	Total* par axe	Axe (%)
Cadre juridique	1	0,0	0	0	0 \$ ⁴	0,00
Gestion intégrée par bassin versant	2 à 3	19,3	1,1	2,4	3 563 896 \$	2,49
Connaissances	4 à 8	22,5	1,1	0,3	1 547 530 \$	1,08
Instruments économiques	9	0,9	0,0	0	55 680 \$	0,04
Partenariats et relations du Québec	10 à 13	6,4	0,3	0,0	440 555 \$	0,31
Gestion intégrée du Saint-Laurent	14 à 16	11,9	0,6	0,5	1 126 819 \$	0,79
Protection de l'eau potable	17 à 19	28,6	1,6	34,4	36 074 404 \$	25,19
Protection des écosystèmes	20 à 26	24,0	1,3	0,3	1 688 028 \$	1,18
Assainissement agricole	27 à 32	212,5	10,2	26,1	36 370 182 \$	25,40
Assainissement industriel	33 à 35	6,7	0,3	0,1	549 440 \$	0,38
Assainissement municipal	36 à 42	5,7	0,3	24,2	24 598 071 \$	17,18
Infrastructures et services d'eau	43 à 51	3,7	0,2	35,5	35 808 147 \$	25,01
Activités récréotouristiques	52 à 56	3,4	0,1	1,0	1 225 494 \$	0,86
Suivi et évaluation de la Politique	57	2,8	0,1	0	145 638 \$	0,10
Total		349	17,7	125,3	143 193 884 \$	100

* Source : Données provenant des différents ministères et organismes et compilées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

ETC : Équivalent temps complet (professionnels et techniciens)

Le tableau 2 nous permet de constater que, du total de l'argent dépensé en 2005-2006 (143 M\$), les sommes les plus importantes ont été attribuées à la protection

³ Les dépenses associées à la mise en œuvre de la PNE ont été effectuées dans le contexte des activités courantes des ministères et des organismes en vertu de programmes existants ou de l'application réglementaire.

⁴ Soulignons que la révision du cadre juridique concernant l'eau est prise en compte dans les travaux de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement actuellement en cours.

de l'eau potable (36 M\$ ou 25,1 %), à l'assainissement agricole (36,3 M\$ ou 25,4 %), à l'assainissement municipal (24,5 M\$ ou 17 %) de même qu'aux infrastructures municipales et aux services d'eau (35,8 M\$ ou 25 %).

Les sommes investies dans les autres axes d'intervention, tels que la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, la gestion intégrée du Saint-Laurent, le développement des connaissances, la protection des écosystèmes aquatiques et les activités récréotouristiques liées à l'eau, varient de 1,1 M\$ à 3,5 M\$ et représentent environ 6 % des dépenses globales.

1.4 COMPARAISON DES BILANS ANNUELS DE 2003 À 2006

1.4.1 Bilan total 2003 à 2006

En ce qui concerne les ressources humaines investies, si l'on additionne les ETC associés à la mise en œuvre de la PNE en 2003-2004 (348) et en 2004-2005 (365) avec ceux du présent bilan (349), on évalue que **1 062 ETC** ont contribué à la réalisation des 57 engagements de la PNE.

Si l'on additionne maintenant les dépenses des années 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 (respectivement 75,9 M\$, 120 M\$ et 143,1 M\$), ce qui inclut les salaires, les frais de fonctionnement, les contrats et les subventions versées (tant provinciales que fédérales), on estime que près de **339 M\$** ont été associés à la réalisation d'activités inhérentes à la mise en œuvre de la PNE. De cette somme⁵, la portion versée en contrats et en subventions s'élève à 285,8 M\$.

1.4.2 Dépenses par axe d'intervention de la PNE (2003-2006)

La rédaction des bilans annuels et la compilation des dépenses par axe d'intervention nous permettent de comparer les sommes investies d'année en année en correspondance avec chacun des axes de la PNE. Cela nous permet alors de savoir si les sommes investies se maintiennent, si elles diminuent ou si elles augmentent.

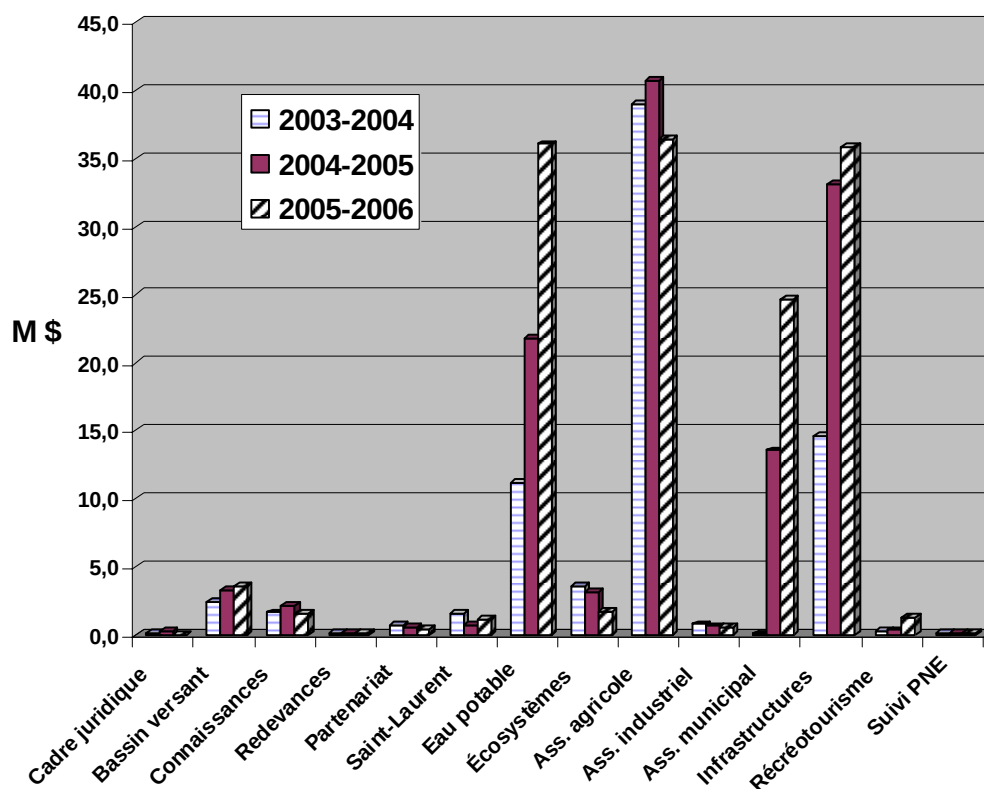
L'analyse de la figure 1 nous permet de faire les constats suivants :

- Les dépenses relatives à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sont légèrement en hausse et se maintiennent à près de 4 M\$.
- Des sommes de plus en plus importantes ont été consacrées à la protection de l'eau potable (surtout au soutien à la mise aux normes des usines d'approvisionnement et de traitement en eau potable : 10 M\$ à 34 M\$) et à la consolidation du réseau de santé publique.
- Les efforts consentis à la protection des écosystèmes aquatiques sont en diminution. Cette baisse est essentiellement attribuable à une réduction des transferts pour la restauration des habitats fauniques.
- Les sommes investies dans l'assainissement agricole se maintiennent à près de 35 M\$.

⁵ Rappelons que les sommes dépensées de 2003 à 2006 ne représentent pas nécessairement les dépenses réelles des ministères. Les sommes ayant servi aux calculs des salaires et des frais de fonctionnement sont des estimations, tel qu'il est expliqué dans les bilans précédents.

- Des sommes importantes ont été investies dans l'assainissement municipal à partir de 2004-2005.
- L'aide financière aux municipalités pour renouveler leurs infrastructures (conduites d'aqueduc et d'égout) demeure importante et a continué d'augmenter.
- Les investissements dans les activités récréotouristiques liées à l'eau (récréotourisme) ont légèrement augmenté en 2005-2006.

Figure 1 Comparaison des dépenses, par axe d'intervention, de 2003 à 2006



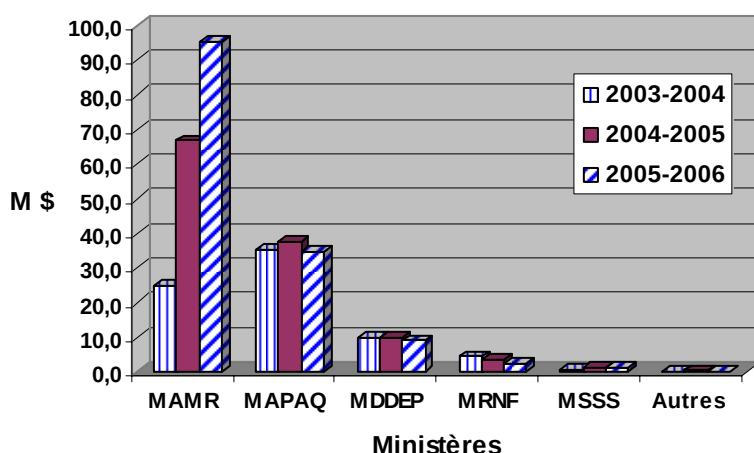
Le chapitre 2 permet de connaître les principales réalisations du gouvernement en fonction de chaque axe d'intervention de la PNE. À la fin de chacune des sections (axes), un graphique montre la variation des dépenses gouvernementales, de 2003 à 2006, pour chacun des engagements. Pour avoir une meilleure explication des variations des sommes attribuées à la réalisation des engagements depuis la mise en œuvre de la PNE, on doit ainsi se référer à ce chapitre.

1.4.3 Dépenses par ministère, de 2003 à 2006

La comparaison des dépenses gouvernementales par ministère plutôt que par axe d'intervention nous permet de connaître l'évolution des dépenses de chaque ministère depuis la mise en œuvre de la PNE.

Dans la figure 2, on remarque principalement la hausse substantielle des dépenses effectuées par le MAMR depuis 2003; celles-ci sont effectivement passées de 24,8 M\$ en 2003-2004 à 66,7 M\$ en 2004-2005 puis à 94,9 M\$ en 2005-2006. L'augmentation des dépenses relatives à la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable (engagement 17), la réalisation des actions visant à réduire les débordements des réseaux d'égout unitaires en temps de pluie (engagement 36) et les montants versés en subventions pour l'assainissement des eaux usées non traitées des petites municipalités (engagement 38) expliquent la hausse des dépenses de ce ministère.

Figure 2 Comparaison des dépenses des ministères, de 2003 à 2006



En ce qui concerne le MRNF, on remarque une légère diminution des dépenses d'une année à l'autre. Cette diminution est due :

- à un nombre inférieur de ressources financières investies dans la réalisation des actions issues de l'engagement 20 sur la protection et la restauration des habitats fauniques;
- à la diminution des sommes investies dans la restauration des parcs à résidus miniers (engagement 35), puisque la restauration des aires d'accumulation rétrocedées à l'État est pratiquement complétée.

Par ailleurs, les dépenses des autres ministères sont similaires d'une année à l'autre. Les dépenses du MDDEP se tiennent à près de 10 M\$ tandis que les dépenses des autres ministères, comme le MSSS, le MTQ, le MRI et le MTO, se maintiennent. Le tableau 3 qui suit fournit plus de détails sur les dépenses des ministères (salaires et frais de fonctionnement, subventions ou contrats) d'année en année. Les sommes globales investies par les ministères depuis la mise en œuvre de la PNE sont également présentées dans la dernière colonne de ce tableau.

Tableau 3 Ressources humaines et financières investies par les ministères depuis la mise en œuvre de la PNE (2003 à 2006)

	Bilan 2003-2004					Bilan 2004-2005					Bilan 2005-2006				Total par ministère 2003-2006 millions
Ministère	ETC	Sal. + fct	Subv. contrats	Total * 2003-2004		ETC	Sal. + fct	Subv. contrats	Total* 2004-2005		ETC	Sal. + fct	Subv. contrats	Total* 2005-2006	
	N	M\$	M\$	dollars		N	M\$	M\$	dollars		N	M\$	M\$	dollars	
MAMR	9	0,5	24,3	24 861 398		14	0,8	65,9	66 770 947		16	0,9	94,0	94 940 302	186,5
MAPAQ	160	8,3	27	35 363 611		139	7,1	30,6	37 752 100		165	8,4	26,3	34 846 272	107,9
MDDEP	153	7	3,1	10 187 600		150	6,8	3,2	10 028 762		124	5,9	3,2	9 125 682	29,3
MRNF¹	21	4,2	0,3	4 533 339		39	2,2	1,5	3 724 654		21	1,2	1,3	2 545 831	10,8
MSSS	3	0,2	0,5	755 000		20	1,1	0,2	1 367 583		20	1,1	0,2	1 367 580	3,4
MRI²	0,5	0,03	0	27 500		1	0,1	0	103 365		1	0,06	0	78 546	0,2
MTQ	0,4	0,03	0	55 657		1	0	0,2	278 407		0,9	0,04	0	122 533	0,4
MTO	1	0	0,1	146 070		1	0	0,1	193 780		0,7	0,03	0	162 498	0,5
SAA	0,08	0,03	0	4 831		0,08	0,03	0	4 640		0,08	0,04	0	4 640	0,01

* : Les sommes inscrites dans cette colonne incluent les dépenses des ministères en subventions versées, en contrats attribués, en salaires et en frais de fonctionnement.

1 : Les informations fournies par Faune Québec en 2003-2004 sont incluses dans le bilan du MRNF.

2 : Valeurs approximatives provenant du bilan 2003-2004 du MRI

CHAPITRE 2

LES RÉALISATIONS PAR AXE D'INTERVENTION

Le présent chapitre expose, par axe d'intervention, les réalisations de l'année 2005-2006 relatives à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau. Voici les 14 axes d'intervention de la Politique :

- La révision du cadre juridique concernant l'eau
- La gestion par bassin versant
- Le développement des connaissances sur l'eau
- L'instauration d'instruments économiques pour la gouvernance
- Le renforcement des partenariats et des relations du Québec
- La gestion intégrée du Saint-Laurent
- L'assurance d'une eau potable de qualité et sécuritaire
- La protection des écosystèmes aquatiques
- L'assainissement agricole
- L'assainissement industriel
- L'assainissement municipal
- Les infrastructures municipales et les services d'eau
- Les activités récréotouristiques liées à l'eau
- Le suivi et l'évaluation de la Politique

À la fin de chacune des sections sur les axes d'intervention, un tableau comprenant des indicateurs administratifs est présenté. Ces indicateurs permettent de constater l'état d'avancement de chacun des engagements faisant partie de l'axe.

Chaque tableau est suivi d'une figure faisant état des ressources financières affectées à la mise en œuvre des engagements de 2003 à 2006, soit depuis la publication de la PNE. Les figures présentent l'évolution des dépenses totales des ministères en subventions versées, en contrats attribués et en salaires et frais de fonctionnement pour les exercices financiers 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.

Pour connaître le détail des valeurs utilisées pour l'élaboration des figures sur l'évolution des dépenses, on doit se référer à l'annexe 2 intitulé *Dépenses totales du gouvernement depuis la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau, par engagement (2003-2006)*.

2.1 LA RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU

2.1.1 La révision du cadre juridique et la modernisation de la LQE

La mise en œuvre de l'engagement 1 de la PNE, qui se lit comme suit : « Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique », est assurée par le MDDEP. Cette mise en œuvre en

est à ses débuts pour la période 2005-2006. Les travaux qui y sont associés ont été réalisés dans le cadre du mandat sur la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2.2 LA GESTION PAR BASSIN VERSANT

En 2005-2006, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention, dont font partie l'engagement 2 sur la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et l'engagement 3 sur leur soutien technique et financier, ont été de **19,3 ETC** et de **3,5 M\$**. Cette somme comprend la participation de tous les ministères et organismes et les subventions accordées aux organismes de bassin versant.

2.2.1 Le financement et le soutien technique

En 2005-2006, les 33 organismes de bassin versant prioritaires ont reçu 65 000 \$ chacun. Ces sommes sont les mêmes que celles attribuées durant l'année financière précédente. Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) a reçu quant à lui une subvention de 75 300 \$, soit 5 300 \$ de plus que l'année précédente.

En ce qui concerne le soutien technique, un nouveau document, intitulé *Les Habiletés nécessaires aux organismes de bassin versant pour la gestion intégrée de l'eau*, a été rédigé à l'intention des OBV; il est accessible sur le site Internet du MDDEP, sous la rubrique *Eau – Bassins versants*.

Le Système géomatique sur la gouvernance de l'eau (SGGE), quant à lui, comporte de nouvelles possibilités et des informations accessibles aux OBV, notamment :

- l'extraction et le traitement des données;
- les trousse d'information de la Direction du suivi de l'état de l'environnement du MDDEP;
- l'index des zones inondables du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ);
- les données du Système d'information hydrologique du MDDEP.

2.2.2 Les plans directeurs de l'eau

En 2005-2006, deux PDE ont fait l'objet d'une première analyse du Ministère et ont été retournés aux organismes de bassin versant (OBV) pour être révisés. Le MDDEP a demandé aux OBV d'y apporter des modifications afin de les rendre conformes au Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires ainsi qu'aux autres documents de soutien sur l'élaboration des PDE et la gestion par bassin versant actuellement en ligne sur le site Internet du MDDEP.

Tableau 4 Plans directeurs de l'eau préliminaires transmis au MDDEP

Année du dépôt	PDE transmis* (rivière)	Organismes de bassin
2003-2004	Chaudière Etchemin Fouquette Saint-Maurice	COBARIC II CBE - BVSM
2004-2005	Aucun	
2005-2006	L'Assomption Sainte-Anne	CARA CAPSA

* Ainsi, en date du 31 mars 2006, 6 PDE ont été transmis au MDDEP en version préliminaire et ils étaient en processus d'approbation.

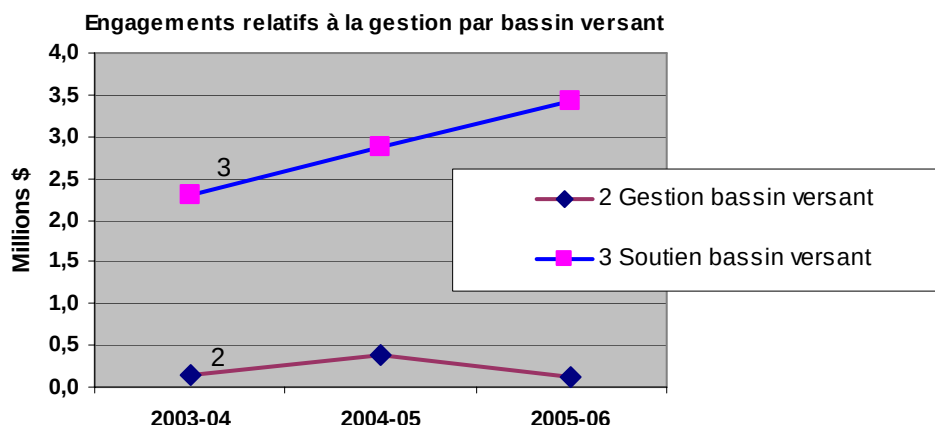
2.2.3 Les indicateurs relatifs à la gestion par bassin versant

À la lecture du tableau 5, on peut constater que la gestion par bassin versant est implantée dans les 33 bassins versants identifiés dans la PNE, comme c'était le cas dans le bilan précédent. En ce qui concerne les biens livrables, tels que les plans directeurs de l'eau (PDE), le processus d'approbation par le MDDEP est en cours.

Tableau 5 Indicateurs administratifs relatifs à la gestion par bassin versant

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
2	• Nombre d'organismes de bassin versant où la gestion par bassin versant a été implantée sur les 33 bassins prioritaires identifiés dans la PNE	33 / 33
	• Nombre de plans directeurs de l'eau transmis au MDDEP par les organismes de bassin versant depuis la mise en œuvre de la PNE (2003) et qui sont en processus d'approbation	6 / 33
	• Nombre de plans directeurs de l'eau approuvés par le MDDEP sur les 33 bassins prioritaires	-
3	• Nombre d'organismes de bassin versant soutenus financièrement par le gouvernement sur les 33 bassins prioritaires	33 / 33
	• Nombre de documents de sensibilisation et d'éducation diffusés par le gouvernement (cumulatif)	7

Figure 3 Évolution des ressources investies dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, de 2003 à 2006



On constate, à la figure 3, que le soutien des ministères en ressources humaines et financières s'est accentué au cours des années 2003 à 2006 (2,4 M\$ à 3,5 M\$). Au cours de cette période, le nombre d'ETC affectés à la mise en œuvre et au soutien technique de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) est passé de 13 à 19, tandis que les subventions accordées aux organismes de bassin versant (65 k\$/OBV) sont restées les mêmes.

En ce qui concerne l'engagement 2 sur la mise en œuvre progressive de la GIEBV, les dépenses ont diminué, puisque cette mise en œuvre est complétée concernant les 33 bassins versants identifiés dans la PNE.

2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'EAU

En 2005-2006, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention, dont font partie l'engagement 4 sur le regroupement de l'information, l'engagement 5 sur l'inventaire des aquifères, l'engagement 6 sur les connaissances des principaux bassins versants, l'engagement 7 sur l'appui aux associations de lacs et l'engagement 8 sur les programmes de sensibilisation et d'éducation, ont été de **22,5 ETC** et de **1,5 M\$**.

2.3.1 Le regroupement et le développement de l'information

L'eau souterraine

En ce qui concerne l'engagement 5 sur l'inventaire des aquifères, les travaux de cartographie de l'aquifère du bassin versant de la rivière Châteauguay ont été finalisés et se sont concrétisés par la publication d'un atlas thématique en mars 2006. Le MDDEP est à planifier une cartographie sur le territoire du bassin de la rivière Chaudière. À cette fin, il a amorcé certains travaux préliminaires (cartographie du quaternaire et compilation des problèmes touchant les eaux souterraines sur ce territoire).

Le réseau-rivières

Depuis juin 2004, le MDDEP exploite 124 stations de mesure du **réseau-rivières** dans l'ensemble des 33 bassins prioritaires. Il assure aussi un suivi de 17 stations de mesure du réseau agricole dans ces bassins. Le MDDEP documente également la qualité de l'eau dans une vingtaine d'autres bassins du Québec.

Sur le plan de la diffusion, les produits sont maintenant accessibles sur le site du MDDEP aux onglets *Eau/Bassins versants/Fleuve, rivières et lacs*. Le MDDEP prépare aussi des documents de faits saillants sur l'état des milieux aquatiques des 33 bassins prioritaires. Au 31 mars 2006, 10 des 33 documents de faits saillants (*Fact sheets*) prévus ont été publiés. Ces documents présentent un état de situation de la qualité de l'eau des bassins relativement aux pressions humaines et aux interventions d'assainissement.

Le réseau lacs de villégiature

Le programme d'acquisition de connaissances sur la qualité de l'eau des lacs de villégiature comprend deux réseaux de surveillance, soit le Réseau lacs sentinelles et le Réseau de surveillance volontaire (RSV-lacs).

Le Réseau lacs sentinelles, géré par le MDDEP, a terminé à l'été 2005 la dernière année d'un cycle de cinq ans. Dans ce cycle, 10 lacs représentatifs de l'ensemble des lacs de villégiature québécois sont visités chaque année et seront visités à nouveau dans le même ordre à la fin de la période de cinq ans. L'objectif du réseau est de qualifier l'état de ces lacs et de suivre leur évolution dans le temps.

Géré à titre de projet-pilote pendant deux ans (2002-2003), le Réseau de surveillance volontaire (RSV-Lacs) a véritablement pris son envol en 2004. En partenariat avec les associations de propriétaires riverains, il permet de suivre la qualité de l'eau de plusieurs plans d'eau. Une fiche diagnostic personnalisée est transmise à tous les participants. Les données de la campagne 2005 ont été communiquées aux associations et un bilan global est en préparation.

Quant au soutien technique, la réalisation d'un document qui informera les riverains sur le fonctionnement des lacs, les méthodes de diagnostic environnemental, les critères de qualité de l'eau, les problématiques actuelles et les pratiques à préconiser pour prévenir la détérioration des plans d'eau se poursuit.

En ce qui concerne les fleurs d'eau dans les lacs, le plan d'intervention sur la gestion des fleurs d'eau de cyanobactéries (algues bleu-vert), appliqué pour la première fois en 2004-2005, a été maintenu. Un guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries a été publié au cours de l'année 2006. Ce guide vise à sensibiliser les citoyens, mais surtout à faciliter la distinction entre les fleurs d'eau et les autres phénomènes avec lesquels elles sont confondues (algues filamenteuses, lentilles d'eau, dépôts de pollen, etc.).

Le cadre écologique de référence

En ce qui concerne l'élaboration des **cadres écologiques** concernant les 33 bassins versants prioritaires, le découpage du niveau 3 (ensembles physiographiques) du cadre écologique de référence est disponible pour tous les bassins versants. Le découpage du niveau 4 (districts écologiques) est presque terminé. La description du niveau 3 est en cours. La description du niveau 4 est disponible pour les bassins versants situés au nord du Saint-Laurent, ainsi que ceux des rivières Nicolet, Bécancour et Châteauguay. Des cartographies du niveau 5 (ensembles topographiques) sont terminées pour les bassins versants des rivières Matapédia, L'Assomption, Saint-Charles, Gatineau, Sainte-Anne, Du Nord, Châteauguay, des Anglais, des Escoumins et Kamouraska. Les bassins versants des rivières Jacques-Cartier et Batiscan sont cartographiés au niveau 5 pour la section des basses terres du Saint-Laurent. Une cartographie des rivières (tronçons et segments) est également disponible pour ces bassins versants.

Les programmes de sensibilisation et d'éducation

En 2005-2006, plusieurs documents de sensibilisation et d'éducation ont été produits à l'intention des différents acteurs de l'eau. On peut mentionner, entre autres :

- Mise à jour, en continu, de la section *Gestion intégrée de l'eau* sur le site Internet du Ministère.
- Production, en continu, de *Mot du ministre* et d'articles concernant la gestion de l'eau, et ce, pour divers magazines et revues.
- En rapport avec le Plan Saint-Laurent, pour un développement durable 2005-2010, l'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent a donné lieu à la production d'un nouveau logo, d'un nouveau kiosque, d'un nouveau papier en-tête et d'une brochure d'information. Le Québec est partie prenante à la mise en œuvre de ce plan, en collaboration avec le gouvernement fédéral.
- Mise à jour, en continu, de la section concernant le suivi du Saint-Laurent sur le site Internet du Ministère et mise à jour du site Internet du Plan Saint-Laurent, lequel a été élaboré en partenariat Québec-Canada, et création d'un lien vers ce site à partir du site Internet du Ministère.

Pour sa part, le **Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ)** agit à titre de partenaire du MDDEP dans la mise en place de programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau. De fait, la collaboration du ROBVQ contribue directement à sensibiliser les acteurs de l'eau par divers moyens de communication, dont voici quelques exemples : un bulletin d'information électronique externe, le TEMPO, qui diffuse des informations relatives à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, sa gouvernance participative et le rôle des OBV, a été diffusé 2 fois à l'intention de plus de 60 000 intervenants concernés par la gestion de l'eau (groupes agricoles, forestiers, industriels, municipalités, etc.). Dorénavant, ce bulletin fera place à des informations accessibles en temps réel par le système d'information en ligne sur le site du ROBVQ.

De plus, un kiosque itinérant arborant les couleurs du ROBVQ et le slogan de sa campagne de sensibilisation *Se concerter pour mieux agir!* a été utilisé lors d'événements tels que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités, la rencontre de l'Association des forestiers, la session annuelle des Établissements verts Bruntland, le Salon de la pêche à la mouche, la journée Innovation et progrès en agroalimentaire au Centre-du-Québec (INPACQ) – bassins-versants, le Forum populaire de l'eau, des événements en régions et bien d'autres événements d'envergure, afin de promouvoir le concept de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Plus de 20 000 dépliants promotionnels expliquant les fondements de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ont été distribués par les 39 organismes de bassin versant membres du Regroupement et par la permanence du ROBVQ en 2005-2006. Ce dépliant est aussi accessible en version électronique sur le site Internet du ROBVQ (www.robvq.qc.ca).

Également, le ROBVQ a complètement modifié son site Internet afin de l'adapter à une campagne de promotion et de formation sur la GIEBV. Enfin, pendant cette période, le ROBVQ a élaboré une formation de plus de 6 heures sur la gestion intégrée de l'eau, la gestion d'un OBV, la gouvernance participative, etc. L'ensemble des OBV a participé à une séance d'autonomisation de 3 heures visant à se donner les compétences pour être en mesure de donner eux-mêmes cette formation à leur conseil d'administration et aux acteurs de leur milieu. La trousse du formateur, qui comprend un guide du formateur, un cahier du participant et un CD des présentations PowerPoint, est également accessible sur le site Internet du ROBVQ.

2.3.2 Les indicateurs relatifs au développement des connaissances

Tableau 6 Indicateurs administratifs relatifs au développement des connaissances

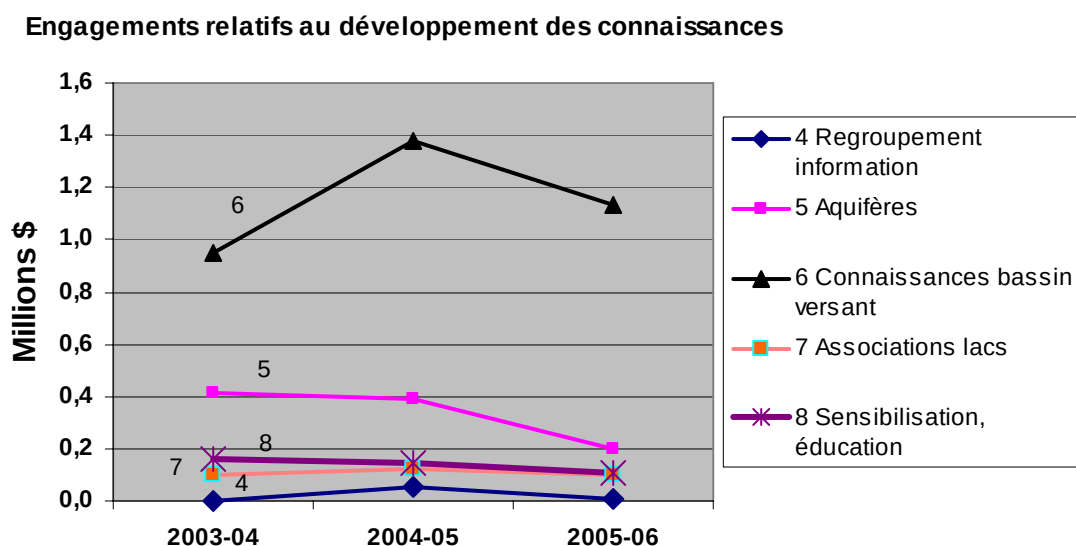
Eng. n ^o	Indicateurs	Valeur
4	• (Engagement intégré dans les engagements 2 et 6) ⁶	-
5	• Nombre de bassins versants prioritaires où l'inventaire des aquifères est réalisé (bassin versant de la rivière Châteauguay)	1 / 33
	• Superficie du territoire habité couvert par les inventaires	19 %
6	• Nombre de bassins versants au sujet desquels des trousse de données de la qualité de l'eau et d'information sur les pressions humaines sont accessibles dans l'extranet destiné aux OBV	33 / 33
	• Nombre de bassins versants prioritaires au sujet desquels des documents de faits saillants sur la qualité des milieux aquatiques ont été produits	10 / 33
	• Nombre de cartes écologiques produites relativement aux districts écologiques (1:100 000) sur les 33 visées	33 / 33
	• Nombre de cartes écologiques produites relativement aux	

⁶ Voir l'explication en première partie de la page 19.

	ensembles topographiques (niveau 5 du cadre écologique de référence)	12 / 33
7	- Nombre de lacs couverts par le Réseau lacs sentinelles - Nombre de lacs participant au Réseau de surveillance volontaire (cumulatif depuis 2002) - Nombre de documents de référence, de soutien ou d'avis aux riverains	53 / 50⁷ 124 2
8	- Réalisation et diffusion de documents de sensibilisation et d'éducation à l'intention des acteurs de l'eau - Réalisation d'outils de communication sur la promotion de la GIEBV en collaboration avec le ROBVO	80 % 90 %

On remarque, dans la figure 4, que les dépenses affectées aux engagements 5 et 6 ont diminué entre 2004-2005 et 2005-2006. Celles-ci sont en effet passées de 2 M\$ à 1,5 M\$. Outre la diminution du nombre d'ETC (de 27 à 22) affectés à la mise en œuvre de l'ensemble des engagements, les subventions du MDDEP relatives à l'inventaire des aquifères sont passées de 290 000 \$ à 50 000 \$. Cette situation s'explique par le fait que durant l'année 2005-2006, les travaux sur le terrain concernant la réalisation de l'inventaire du bassin versant de la rivière Châteauguay étaient terminés et que l'analyse de toutes les données et la réalisation de l'Atlas ont été effectuées à l'interne.

Figure 4 Évolution des montants investis dans le développement des connaissances, de 2003 à 2006



⁷ L'objectif du Réseau lacs sentinelles étaient initialement de 50 lacs. Toutefois, 3 lacs supplémentaires ont été visités par le MDDEP pour la période visée par le présent Bilan.

2.4 L'INSTAURATION D'INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR LA GOUVERNANCE

2.4.1 Les redevances

En 2005-2006, les efforts en ressources humaines et financières consacrés à l'engagement 9, qui consiste à élaborer et à mettre en place un régime de redevances, ont été de **0,9 ETC** et de **0,05 M\$**. Le document d'orientation portant sur l'instauration d'un système général de redevances sur l'eau au Québec, produit à la fin 2004, a été modifié au cours de cette année en raison des nouvelles orientations du Ministère qui font suite aux nouvelles expériences dans d'autres compétences.

2.4.2 Les indicateurs relatifs aux redevances

Tableau 7 Indicateurs administratifs relatifs aux redevances

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
9	• Pourcentage de réalisation d'un régime de redevances	10

En ce qui concerne les ressources investies dans l'élaboration d'un système de redevances, moins de ressources ont été nécessaires pour l'avancement des travaux durant cette période. Certaines ressources humaines attribuées à cette tâche ont été réaffectées à d'autres engagements de la PNE pour 2005-2006 (1,6 ETC en 2003-2004 et 0,9 ETC en 2005-2006).

2.5 LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET DES RELATIONS DU QUÉBEC

Cet axe d'intervention comprend l'engagement 10 sur la participation des Autochtones à la gestion de l'eau, l'engagement 11 sur la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, l'engagement 12 sur la participation du Québec dans les ententes, les organisations et les forums internationaux ainsi que l'engagement 13 sur l'exportation de l'expertise québécoise publique et privée en matière de ressource eau sur la scène internationale. En 2005-2006, les efforts en ressources humaines et financières consacrés au renforcement des partenariats et des relations du Québec ont été de **6,4 ETC** et de **0,4 M\$**.

2.5.1 Le partenariat avec les Autochtones

Au fil des ans, les collectivités autochtones du Québec, au nombre de 55 et composant 11 nations, ont commencé à établir des règles de gouvernance qui leur sont propres. Outre les structures organisationnelles, les collectivités sont tributaires de réglementations diverses, de compétences fédérale et provinciale.

Dans la foulée des mesures du gouvernement du Québec relatives à sa Politique nationale de l'eau (PNE), le Secrétariat aux affaires autochtones s'est donné pour mandat de favoriser la participation active des collectivités autochtones sur le plan de la mise en

œuvre de la PNE. Des moyens d'action sont en cours d'élaboration dans l'objectif de concrétiser une vision commune de chacune des parties relativement à la nécessité d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Actuellement, quelques collectivités siègent à l'un des comités de gestion intégrée des bassins versants, par exemple la collectivité innue d'Essipit et la collectivité micmaque de Listuguj.

Par ailleurs, huit collectivités autochtones ont actuellement des infrastructures qui leur permettent de recevoir les services en eau potable directement de municipalités environnantes.

2.5.2 La participation du Québec dans le système Grands Lacs–Saint-Laurent

Concernant cette troisième année de mise en œuvre de la Politique, les ressources ont été affectées en priorité aux dossiers permettant d'assurer la continuité du respect des engagements officiels du gouvernement du Québec auprès de l'Ontario et des huit États américains des Grands Lacs.

L'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent a été signée le 13 décembre 2005, à Milwaukee au Wisconsin, par les gouverneurs des États limitrophes des Grands Lacs ainsi que les premiers ministres du Québec et de l'Ontario. Cette entente vise à agir conjointement afin de renforcer la protection des eaux du bassin dans une perspective de développement durable. Cette entente sans précédent constitue un exemple concret de développement durable à l'échelle d'un très grand bassin abritant à la fois des écosystèmes uniques et le cœur de l'activité économique de cette partie du continent. Elle inclut la prévention et la précaution, deux principes incontournables du développement durable. Elle allie protection de l'environnement, intégrité de la ressource et développement économique et social au bénéfice des générations futures. Elle permet, entre autres, aux États et aux provinces de s'entendre afin d'interdire les dérivations hors de ce vaste bassin hydrographique, de gérer les prélèvements d'eau dans le bassin, d'adopter des objectifs communs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau et de fournir des informations compatibles sur les prélèvements d'eau. Elle contribuera à préserver, à court et à long termes, la quantité et la qualité des eaux de ce milieu naturel d'une richesse incomparable.

Les négociations afférentes à cette entente se sont poursuivies jusqu'à la signature. Le gouvernement du Québec a pleinement et activement pris part à ces discussions. Citons, à titre d'exemple :

- La participation du Québec à 4 séances de négociation et à plus de 50 téléconférences.
- Des ressources occasionnelles affectées à divers travaux en relation avec la PNE et la négociation, notamment les méthodologies utiles à l'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau, la conservation de l'eau et la gestion des informations à référence spatiale.
- Un contrat accordé en vue d'assurer une participation plus soutenue de la société civile du Québec aux travaux Grands Lacs et ayant une incidence importante sur le Saint-Laurent et ses ressources.

- En 2005, une proposition préliminaire d'entente a fait l'objet d'une deuxième consultation publique au Québec ainsi que dans les huit États riverains des Grands Lacs et l'Ontario; deux réunions de consultation publique ont également eu lieu au Québec, soit une à Montréal et une autre à Québec en juillet 2005. Par ailleurs, des rencontres d'information ont été tenues et des consultations ciblées ont eu lieu durant cette période. Les commentaires reçus lors de ces consultations ont été présentés à la Table de négociation et les pourparlers se sont poursuivis jusqu'à la conclusion de l'Entente.
- La nomination d'un représentant du Québec pour siéger au Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en vertu de l'Entente.

Le gouvernement du Québec a commencé l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de l'Entente au Québec.

Au cours de l'année, le Québec a pris part aux activités de la Commission des Grands Lacs (CGL), dont il est membre associé. Il a participé aux deux réunions annuelles et est membre du conseil d'administration de la Commission. Le Québec a organisé un atelier sur le rôle du transport maritime dans la prospérité économique des Grands Lacs et a fait une présentation sur la stratégie de navigation durable du Saint-Laurent. Il a de plus participé aux activités de la Commission sur la conservation de l'eau, à celles du Great Lakes Water Use Database ainsi qu'au Great Lakes Day à Washington et au Great Lakes Monitoring Inventory.

Le Québec est présent depuis plus de 20 ans au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent, un conseil de la Commission mixte internationale (CMI) chargé d'appliquer les ordonnances de gestion des débits et des niveaux d'eau du système lac Ontario – fleuve Saint-Laurent. Le Québec a aussi participé, en 2005-2006, à la dernière année d'exercice du Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, qui a achevé une étude quinquennale visant à réviser les critères actuellement appliqués concernant la régularisation des débits et des niveaux d'eau, notamment en tenant compte davantage de l'environnement et de la navigation de plaisance. Un comité interministériel a été mis sur pied afin de définir et de recommander la position du Québec vis-à-vis des choix et des décisions qui seront pris à la suite des diverses conclusions de cette étude.

Le Québec a également participé aux travaux sur la revue de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, un accord entre les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis. Le Québec est membre du Comité de révision de cet accord.

2.5.3 La participation du Québec aux ententes, aux organisations et aux forums internationaux

Au cours de la troisième année de mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (PNE), les ressources consacrées à la réalisation de l'engagement 12 ont visé principalement à maintenir l'expertise du Québec au sujet des débats et des enjeux internationaux de l'eau et à promouvoir ses intérêts lors des forums multilatéraux. Les actions suivantes ont notamment été menées :

- Participer, avec la délégation canadienne, à la 13^e session de la Commission du Développement durable des Nations Unies (CDD-13), qui s'est déroulée du 11 au 22 avril 2005 à New York. Cette Commission est chargée d'assurer la mise en œuvre des engagements établis en 1992 au Sommet de la Terre à Rio. La 13^e session clôturait un cycle de deux ans de travail de la Commission consacré à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains.
- Participer au IV^e Forum mondial de l'eau qui a été tenu à Mexico du 16 au 22 mars 2006. Les forums mondiaux de l'eau sont des rencontres internationales sur les enjeux de l'eau et sont tenus tous les trois ans à l'initiative du Conseil mondial de l'eau.
- Poursuivre, en 2005-2006, l'implication régulière du Québec dans les activités du Réseau international des organismes de bassin (RIOB).

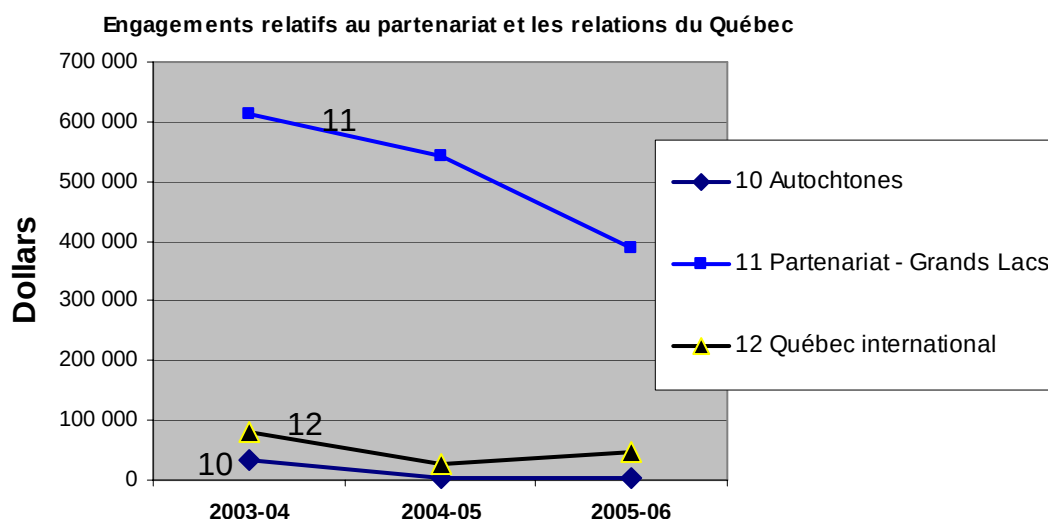
2.5.4 Les indicateurs relatifs aux partenariats et aux relations du Québec

Tableau 8 Indicateurs administratifs relatifs aux partenariats et aux relations du Québec

Eng. n ^o	Indicateurs	Valeur
10	• Nombre de communautés autochtones (ou de leur représentation) participant activement aux engagements de la Politique nationale de l'eau à l'intérieur de leur communauté locale, à l'échelle régionale et/ou provinciale	2
11	<u>Entente relative à l'Annexe à la Charte des Grands Lacs</u> • Participation du Québec aux négociations de l'Entente relative à l'Annexe à la Charte des Grands Lacs • Signature de l'Entente <u>Commission des Grands Lacs</u> • Participation du Québec aux réunions de la Commission des Grands Lacs • Nombre d'activités et de travaux jugés opportuns et prioritaires auxquels le Québec participe par année <u>Travaux de la Commission mixte internationale (CMI)</u> • Nombre de conseils auxquels siège le Québec • Nombre de groupes de travail jugés opportuns et prioritaires auxquels le Québec participe par année (CMI) • Nombre de rapports officiellement commentés par le Québec <u>Étude canado-américaine</u> • Intérêts, préoccupations et expertise du Québec présents dans les rapports d'étude sur l'Étude canado-américaine sur la Voie maritime	Oui Oui Oui 10 3 11 - Non
12	• Nombre de forums pertinents, par an, où le Québec était présent	3
13	• <i>(Engagement rempli par les programmes réguliers du MDEIE)⁸</i>	-

⁸ Voir l'explication en première partie de la page 19.

Figure 5 Évolution des ressources investies dans les partenariats et les relations du Québec, de 2003 à 2006



Dans la figure 5, la diminution des ressources investies dans la réalisation de l'engagement 11 sur l'intensification de la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent est due en grande partie à la fin du processus de négociation relatif à l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Cette entente a été signée en décembre 2005 et a entraîné par le fait même une diminution des frais de salaires, de déplacements et de subventions pour l'exercice financier 2005-2006.

2.6 LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

En 2005-2006, les dépenses en ressources humaines et financières consacrées aux engagements 15 et 16 sur la gestion intégrée du Saint-Laurent ont été de **11,9 ETC** et de **1,1 M\$**.

2.6.1 Le développement de la gestion intégrée du Saint-Laurent

Au cours de 2005-2006, le Groupe de travail intergouvernemental sur la gestion intégrée du Saint-Laurent (GTI-GISL) a poursuivi ses travaux, lesquels ont porté principalement sur l'analyse des résultats de la préconsultation réalisée au cours de 2004-2005 et sur la finalisation de l'élaboration du concept de gestion intégrée du Saint-Laurent.

Le GTI-GISL a d'abord colligé les commentaires reçus lors de la préconsultation réalisée auprès de 130 organismes concernés par la GISL. Près de la moitié des organismes invités à commenter la proposition ont transmis des commentaires, verbaux ou écrits, lesquels ont été colligés dans un document qui devrait être diffusé au cours de la

prochaine année. D'autre part, à la demande des comités ZIP, des comités côtiers et des organismes de bassin versant (OBV), les ministères membres du GTI-GISL ont appuyé la tenue d'un forum d'échanges en janvier, la Rencontre des Grands Courants, auquel près de 70 personnes ont participé.

Les travaux de concertation du GTI-GISL ont permis de concevoir le concept de gouvernance afin d'assurer une gestion plus intégrée du Saint-Laurent. Le concept proposé et ses outils de mise en œuvre ont été présentés dans un document intitulé *La gestion intégrée du Saint-Laurent pour le développement durable – Mécanismes de gouvernance et modalités de mise en œuvre*. Des discussions sont toujours en cours pour finaliser le dossier.

2.6.2 L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent

La phase III de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent s'est terminée le 31 mars 2003. Des négociations relatives à la signature d'une nouvelle entente sur le Saint-Laurent ont été menées entre les deux gouvernements, de 2002 à 2005. En 2005-2006, les gouvernements du Québec et du Canada ont convenu de mettre en œuvre une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.

Ainsi, le 28 novembre 2005, la nouvelle entente quinquennale de collaboration entre les gouvernements du Canada et du Québec, le Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010, était signée. Par cette entente, les gouvernements innovent en élaborant une approche de gestion intégrée du Saint-Laurent qui favorisera le renforcement de la concertation entre les partenaires gouvernementaux, les décideurs, les usagers et les collectivités. Outre ce nouveau mode de gouvernance, l'Entente permettra la réalisation de projets concrets à l'intérieur de six domaines d'intervention : accessibilité aux rives, agriculture, implication communautaire et sensibilisation, intégrité écologique, navigation et suivi de l'état du Saint-Laurent. À la suite de l'annonce officielle de la signature de l'Entente, les comités de concertation ont poursuivi ou amorcé leurs rencontres et leurs activités.

2.6.3 Les indicateurs relatifs à la gestion du Saint-Laurent

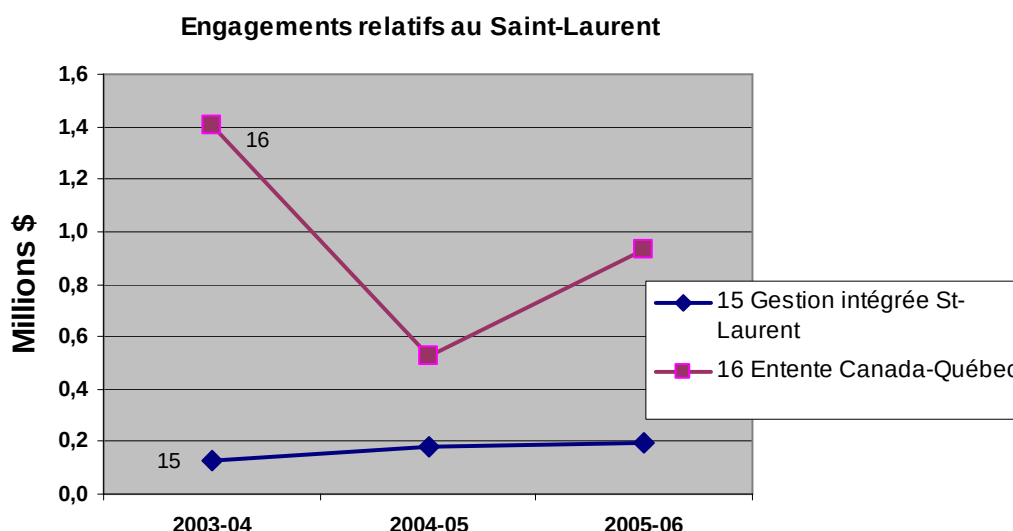
Tableau 9 Indicateurs administratifs relatifs à la gestion du Saint-Laurent

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
14	• À venir en 2008	-
15	• Pourcentage de réalisation du cadre d'orientation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent • Mise en place du Comité Saint-Laurent • Nombre de comités de zone créés ou mis en place sur le total des comités prévus selon le découpage du territoire (à venir)	85 À venir 0
16	• Signature de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent	Réalisée

Dans la figure 6 qui suit, la diminution des ressources consacrées à l'engagement 16, entre 2003-2004 et 2004-2005, est due à la diminution des subventions du fédéral (référence : Bilan 2004-2005).

Quant à l'augmentation des ressources investies entre 2004-2005 et 2005-2006, elle découle de la signature de la nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent en novembre 2005. Les montants en subventions et en contrats consacrés à cette entente ont pratiquement doublé entre les deux années.

Figure 6 Évolution des ressources investies dans la gestion intégrée du Saint-Laurent, de 2003 à 2006



Quant aux ressources investies dans la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (engagement 15), elles se maintiennent depuis la mise en œuvre de la PNE.

2.7 L'ASSURANCE D'UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ ET SÉCURITAIRE

En 2005-2006, les efforts en ressources humaines et financières consacrées à cet axe d'intervention, qui comprend l'engagement 17 sur le soutien financier des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, l'engagement 18 sur la stratégie de protection des sources de captage d'eau et l'engagement 19 sur l'amélioration de la capacité d'intervention du réseau de la santé publique relativement aux dépassements de normes de qualité d'eau ou de maladies d'origine hydrique, ont été de **28,6 ETC** et de **36 M\$**.

2.7.1 Le soutien à la mise aux normes des usines municipales de traitement de l'eau potable

Aux fins de l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable auquel est associé l'engagement 17, lequel vise à assurer un soutien financier gouvernemental pour la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, le MAMR a estimé que des investissements publics de près de 1,2 G\$ seront requis.

Au 31 mars 2006, le MAMR avait proposé 373 M\$ d'aide financière pour 717 M\$ de travaux sur 247 installations. Par ailleurs, 356 installations ont fait l'objet de demandes d'aide financière et 109 n'ont pas encore fait l'objet d'une proposition de subvention en raison de travaux à définir ou d'un montage financier à compléter.

Au cours de l'exercice 2005-2006, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant 34,1 M\$ ont été effectués par le MAMR relativement à la mise aux normes d'installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable. Une part de 24,2 M\$ provient du gouvernement du Québec et une part de 9,9 M\$, du gouvernement du Canada.

Par ailleurs, au 31 mars 2006, le comité d'évaluation des technologies de traitement de l'eau potable, formé d'experts du MAMR, du MDDEP et d'autres organismes non gouvernementaux, avait produit 24 fiches techniques sur 16 technologies de traitement de l'eau potable.

2.7.2 La consolidation du réseau de santé publique

L'objectif premier des interventions en santé publique, à l'égard de l'engagement 19 de la Politique nationale de l'eau ou de l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable, est de prévenir les risques de problèmes de santé liés à la contamination de l'eau, qu'il s'agisse de maladies d'origine hydrique causées par des agents infectieux ou d'intoxication attribuable à des agents chimiques.

La prévention des maladies d'origine hydrique est une cible prioritaire du Programme national de santé publique 2003-2012, qui comprend les activités suivantes :

- Conduite d'enquêtes épidémiologiques et organisation des activités appropriées lorsque des éclosions ou des intoxications liées à l'eau sont signalées et conduite d'enquêtes épidémiologiques dans tous les cas de dépassement de normes relatives aux *E. coli* fécaux dans les réseaux de distribution de l'eau.
- Sensibilisation et concertation afin que toutes les directions de santé publique aient accès, en temps opportun, aux déclarations concernant des éclosions, des intoxications ou des dépassements de normes relatives à la qualité de l'eau, lesquelles déclarations sont nécessaires à une intervention rapide pour protéger la santé de la population.

Afin de consolider le réseau de la santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a consenti des fonds importants à son réseau (directions de santé publique des Agences de la santé et des services sociaux en régions) ainsi qu'à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Voici un aperçu des travaux actuels de l'INSPQ en matière de qualité de l'eau potable en rapport avec la santé humaine :

- révision des normes et des critères sur la qualité de l'eau potable, budget de 92 000 \$ sur deux ans (2005-2006 et 2006-2007);
- fiches de synthèse sur l'eau potable et la santé humaine;
- étude sur la prévalence de la diarrhée dans les municipalités exposées aux épandages de lisier de porc, subvention à l'INSPQ de 80 000 \$;
- épidémiologie de la gastroentérite infantile potentiellement d'origine animale dans une région (Chaudière-Appalaches) où la production porcine est intensive, subvention à l'INSPQ de 141 583 \$.

Les directions de santé publique des Agences de la santé et des services sociaux dans les diverses régions du Québec consacrent des ressources importantes au dossier de l'eau potable et des eaux récréatives en plus d'avoir mis en place des outils appropriés en vue de contribuer, notamment, à l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable, en collaboration avec le MDDEP.

Par exemple, pour faire face à la gestion des problèmes de santé reliés à l'eau, la Direction de santé publique (DSP) de Montréal affecte une personne-ressource au dossier de l'eau potable, deux personnes de garde en santé environnementale et, lorsque cela est nécessaire, des ressources en maladies infectieuses dans les cas de maladies d'origine hydrique (enquêtes d'éclosion liées à l'eau potable).

Les outils utilisés pour la gestion du dossier de l'eau potable sont les suivants :

- Une base de données spécifique de l'eau potable permettant de saisir tous les résultats d'analyse de l'eau potable et les données sur les situations pouvant porter atteinte à sa qualité et menacer la santé de la population. À l'aide de la base de validation des données (liée à la base de saisie des cas *eau potable*), il est possible de valider et d'analyser les données et d'effectuer des bilans des interventions relatives à l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal.
- Des fiches sur les paramètres microbiologiques et physicochimiques de l'eau potable intégrant des algorithmes décisionnels destinés aux intervenants en santé environnementale afin de faciliter leur intervention.
- Le logiciel *Module de santé publique* et le logiciel *Delrina Fax* permettant d'informer tous les services Info-Santé (CLSC) sur l'île de Montréal lors d'un avis d'ébullition ou de non-consommation de l'eau, ou de toute autre situation pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau potable (dépassements de normes).

De plus, le MSSS et son réseau de santé publique ont mené les activités de prévention suivantes en relation avec l'eau :

- réalisation d'un guide d'harmonisation des interventions du réseau de santé publique au regard des dépassements de normes relatives à la qualité de l'eau potable;

- amélioration des services de réponse par les directions de santé publique concernant les problèmes liés à l'eau potable qui touchent les populations en région;
- consolidation du volet surveillance : croisement entre les banques de données environnementales et sanitaires;
- dépliant d'information grand public sur les avis de faire bouillir l'eau (raisons des avis, risques pour la santé, consignes à suivre);
- dépliant sur les cyanobactéries (algues bleu-vert) contaminant certains plans d'eau (risques pour la santé, mesures de prévention);
- dépliant sur la prévention de la dermatite du baigneur;
- dépliant sur les trihalométhanes (sous-produits de la chloration) dans l'eau potable : précautions simples pour en réduire les effets.

En conclusion, on peut affirmer que le dossier de l'eau potable constitue une priorité pour le MSSS et son réseau de santé publique, aussi bien dans le contexte de la mise en œuvre du Programme national de santé publique que dans celui de la Politique nationale de l'eau.

2.7.3 Les indicateurs relatifs à l'eau potable

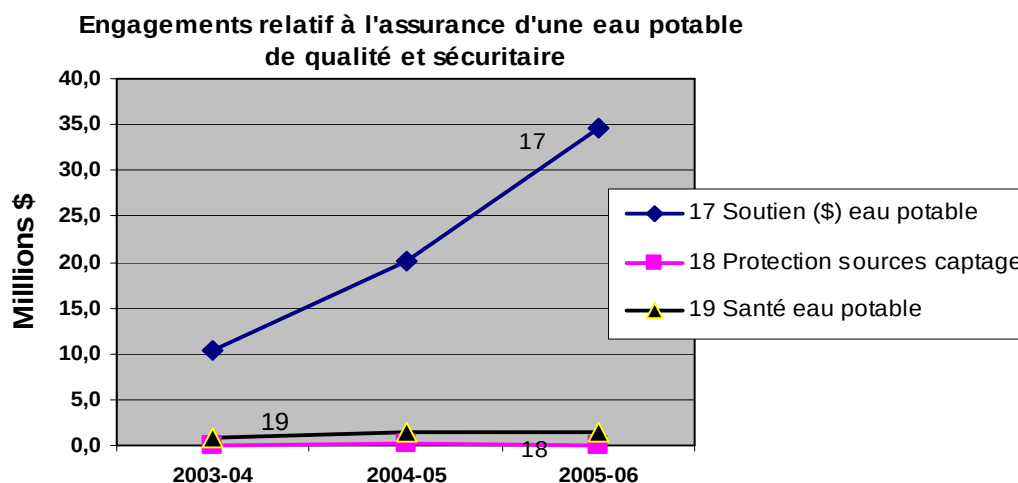
Tableau 10 Indicateurs administratifs relatifs à la protection de l'eau potable

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
17	• Proportion de municipalités ayant reçu une proposition d'aide financière du MAMR pour la mise aux normes d'installations d'approvisionnement en eau ou de traitement de l'eau potable par rapport à celles qui lui ont fait une demande à cette fin	69 %
18	• Document d'orientation sur la Stratégie de protection des sources de captage d'eau (phase I de l'engagement) • Pourcentage d'élaboration de la stratégie (phase II de l'engagement)	50 -
19	• Outils de communication publiés (dépliants, guides, sites Internet) afin d'informer et de sensibiliser le public et de former les intervenants du réseau de la santé publique • Élaboration d'une entente MSSS-MDDEP concernant le transfert des données environnementales sur l'eau potable aux directions de santé publique • Mise en œuvre des résultats (recommandations) de l'étude sur la prévalence de la diarrhée dans les municipalités exposées aux épandages de lisier de porc • Mise en œuvre des résultats (recommandations) de l'étude épidémiologique sur la gastroentérite infantile potentiellement d'origine animale dans une région (Chaudière-Appalaches) où la production porcine est intensive	50 75 % 20 % 20 %

En ce qui concerne la stratégie de protection des sources de captage d'eau (engagement 18), pour la période 2005-2006, le MDDEP a poursuivi sa réflexion sur l'élaboration d'une telle stratégie et son étude des expériences dans d'autres juridictions. De plus, une étude a été commandée à RÉSEAU environnement par le MAMR, en collaboration avec le MDDEP, sur la protection des sources d'eau de surface servant d'approvisionnement en eau potable. La réalisation de cette étude n'était pas complétée au 31 mars 2006. La valeur de l'indicateur au tableau 10 demeure identique à celle du Bilan 2004-2005.

En ce qui concerne la figure 7, la forte hausse des dépenses reliées à l'engagement 17 s'explique par l'augmentation des sommes d'aide financière gouvernementale consacrées au soutien à la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable. Ces sommes sont passées de près de 10 M\$ à 34 M\$ en 3 ans.

Figure 7 Évolution des ressources investies dans l'eau potable, de 2003 à 2006



2.8 LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

La réalisation des engagements de cet axe d'intervention est partagée entre le MRNF et le MDDEP. Le MRNF est responsable de l'engagement 20 sur l'acquisition de connaissances relativement à la protection et à la restauration des habitats fauniques et de l'engagement 25 qui concerne les pratiques d'aménagement forestier. Pour sa part, le MDDEP est responsable de l'engagement 21 sur la réalisation d'un plan d'action en rapport avec la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, des lacs et cours d'eau, de l'engagement 22 sur les débits réservés, de l'engagement 23 sur les critères de prélèvement et dérivations de cours d'eau et de l'engagement 24 sur les réserves aquatiques. En 2005-2006, ces deux ministères ont consacré **24 ETC** et **1,6 M\$** à la réalisation de ces engagements.

2.8.1 La restauration et la protection des habitats fauniques

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est responsable des actions visant la restauration et la protection des habitats fauniques. Conformément à sa mission, le MRNF s'assure, entre autres, de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional. Encore cette année, dans le contexte de la Politique nationale de l'eau, quatre thèmes ont été retenus et plusieurs activités se poursuivent ou ont été initiées.

a) Réaliser les activités d'acquisition de connaissances sur les impacts des activités agricoles, industrielles et urbaines sur les habitats et sur les espèces animales concernées par ces activités

Les activités de 2005-2006 visaient principalement la réalisation d'études sur les populations animales et les facteurs associés à la perturbation des milieux aquatiques, principalement sur les plans agricole et forestier. Sur le territoire agricole du Québec méridional, plusieurs projets ont permis de mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau. Des interventions concrètes ont été réalisées afin de mettre davantage en valeur les habitats fauniques de ces milieux aquatiques et humides. Les secteurs d'intervention retenus sont devenus autant de lieux d'apprentissage et d'expérimentation de techniques de protection et d'amélioration du milieu à l'intention des producteurs agricoles, de leurs conseillers et des professionnels du domaine de la faune.

L'objectif ultime de ces activités était de limiter la dégradation des habitats ainsi que de proposer et de mettre en pratique des méthodes visant à restaurer les habitats détruits ou perturbés.

b) Restaurer et aménager les habitats d'espèces fauniques prioritaires en vue de maintenir la biodiversité et d'étudier le rétablissement des espèces dans ces milieux

Parmi ses objectifs prioritaires relatifs à la biodiversité, le MRNF a pour mandat de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat. Il veille, dans ce sens, à la réalisation d'activités favorisant une saine gestion des espèces fauniques, tant sur les plans aquatique et terrestre que dans les milieux humides. Les principales activités réalisées en 2005-2006 ont permis d'assurer le suivi des plans régionaux élaborés en vue de remplir ce mandat dans les territoires fauniques. Ses actions sur le terrain sont en accord avec les orientations de la Convention sur la diversité biologique adoptée au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992. Elles visent principalement la protection des milieux naturels et de certaines espèces ou parties du territoire en leur attribuant un statut spécial. Les efforts ont été concentrés sur la gestion de l'ensemble des espèces fauniques, sur les espèces menacées ou vulnérables comme sur celles plus fortement exploitées ainsi que sur les habitats fauniques.

Parmi les projets réalisés au cours de l'année, mentionnons, entre autres, des interventions réalisées dans le milieu naturel pour améliorer la circulation du poisson afin de favoriser la satisfaction de leurs besoins essentiels (reproduction, alimentation, croissance et protection), aménager des zones de reproduction ou mettre en place les

autres infrastructures nécessaires au maintien des populations d'esturgeon jaune, d'esturgeon noir, de chevalier cuirvé, d'aloise savoureuse et d'éperlan arc-en-ciel.

Par ailleurs, le MRNF, en collaboration avec Canards Illimités, a poursuivi l'étude de milieux humides sur des terres privées au Québec, de façon à assurer leur protection et leur mise en valeur, comme c'est le cas en Outaouais. Cette action facilite encore cette année la mise en œuvre d'une entente plus globale sur la conservation des milieux humides, entre le MRNF, le MDDEP, Canards Illimités et Environnement Canada.

c) Restaurer, entretenir et gérer des ouvrages ou structures permettant de maintenir la faune et les habitats fauniques en milieu hydrique

Au cours de l'année budgétaire 2005-2006, le MRNF a poursuivi, à même ses activités courantes, des interventions visant à créer, à entretenir et à gérer des ouvrages ou des structures permettant de maintenir des habitats fauniques, principalement en milieu hydrique. Ainsi, plusieurs projets ont été réalisés en cours d'année. Parmi ceux-ci, notons l'avancement des importants travaux d'entretien et de modernisation de la station piscicole de Baldwin, le suivi et la création de passes migratoires en enrochement dans plusieurs régions du Québec, la poursuite des concepts d'aménagement du ruisseau de Feu à Terrebonne et le suivi des aménagements des plaines inondables en bordure du fleuve Saint-Laurent.

d) Développer et poursuivre les actions de suivi des aménagements d'habitats fauniques en milieu aquatique dans les bassins versants prioritaires et dans le fleuve Saint-Laurent

Le MRNF a poursuivi son évaluation de certains aménagements fauniques afin d'estimer leur contribution à la protection et à la restauration des habitats liés au milieu aquatique. Dans cette optique, des travaux d'optimisation de la passe migratoire Vianney-Legendre, dans la rivière Richelieu, ont été réalisés en 2005-2006. De plus, des recherches ont été menées sur les espèces et les habitats aquatiques, en fonction de problématiques d'aménagement faunique propres à certains bassins versants et au fleuve Saint-Laurent. Ainsi, par exemple, des travaux visant la reproduction artificielle du chevalier cuirvé et desensemencements de soutien à l'anguille dans le Haut-Richelieu ont été réalisés.

Plusieurs inventaires piscicoles dans le fleuve Saint-Laurent et dans certains plans d'eau situés dans les bassins versants prioritaires ont été réalisés afin de bonifier l'état de connaissance de ces milieux pour les besoins des organismes de bassin ou afin de répondre à des problématiques particulières (lacs Archambault et Ouareau dans Lanaudière ainsi que la baie Louise du lac Saint-Pierre et le lac des Sables en Mauricie).

Finalement, cette année encore, des efforts importants ont été consacrés afin de maintenir les liens existants avec différents organismes à vocation faunique, tels que la Fondation de la faune du Québec, Canards Illimités et les différents organismes de bassin versant, en plus de s'adjoindre le soutien des communautés locales engagées, ou désireuses de s'engager, dans la gestion intégrée des ressources.

2.8.2 La réforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

La nouvelle Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), présentant notamment un resserrement des dispositions relatives aux plaines inondables, a été adoptée en 2005. Chacune des MRC au Québec aura à intégrer le contenu normatif de la Politique dans son schéma d'aménagement et de développement et, par la suite, dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales.

Enfin, le MDDEP a offert des formations portant sur le contenu de la nouvelle Politique à l'intention, notamment, des inspecteurs municipaux et des membres de l'Ordre des arpenteurs du Québec. Le Guide d'interprétation de la Politique est en cours d'élaboration et sera diffusé par les Publications du Québec.

2.8.3 La protection des milieux humides et des espaces naturels

Les milieux humides

En 2005-2006, lors d'une consultation interministérielle, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a élaboré et soumis un projet de Politique de conservation et de gestion durable des milieux humides. Ce projet de Politique s'articule autour des quatre orientations principales suivantes :

- 1) freiner la perte de milieux humides en priorité dans les basses terres du Saint-Laurent;
- 2) assurer une gestion durable des milieux humides;
- 3) poursuivre l'acquisition de connaissances et favoriser le transfert ainsi que le partage d'informations concernant les milieux humides;
- 4) informer, sensibiliser et éduquer la population relativement à l'importance de préserver les milieux humides.

La connaissance est au cœur du projet de Politique de conservation et de gestion durable des milieux humides. Le MDDEP et ses partenaires ont investi, en 2005-2006, de nombreux efforts afin d'améliorer la connaissance sur les milieux humides, tant sur le plan national que sur les plans régional et local. En collaboration avec Canards Illimités du Canada (CIC), le MDDEP a poursuivi la cartographie des milieux humides de la Communauté métropolitaine de Québec. À l'échelle régionale, avec Canards Illimités, le MDDEP a collaboré à la réalisation de plans régionaux de conservation des milieux humides de 1 hectare et plus.

Les réserves aquatiques

Le 6 juillet 2005, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune ont annoncé la mise en réserve aux fins d'aires protégées de 3 réserves aquatiques, soit celle de l'estuaire de la rivière Bonaventure (2,4 km²), celle du lac au Foin (172,4 km²) et celle de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite (293,1 km²).

Soulignons que plusieurs lacs, rivières ou parties de rivières seront protégés sans nécessairement avoir le statut de réserve aquatique, puisqu'ils feront partie des aires protégées ayant un statut de parc, de réserve de biodiversité ou autre. En 2005-2006, 15 réserves de biodiversité projetées ont été désignées.

Les refuges fauniques

Le refuge faunique sert à préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance. Il est constitué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Pour la période 2005-2006, le MRNF était responsable de 11 refuges fauniques. De plus, 5 projets de refuge faunique en milieu aquatique ou humide, déjà engagés en 2004-2005, ont été poursuivis. Ce sont :

- le refuge faunique des rapides de Lachine (115 ha);
- le refuge faunique de Saint-Barthélemy et Maskinongé (374 ha);
- le refuge faunique de la rive nord du lac Saint-Pierre (24,4 km²);
- le refuge faunique de la rivière des Outaouais (marais Thurso, 23 km²);
- le refuge faunique de Mont-Saint-Hilaire (10,6 ha).

2.8.4 L'aménagement forestier

En 2005-2006, la révision du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) a été suspendue temporairement pour faire place à l'analyse du rapport de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État. Cette analyse du rapport et l'évaluation des recommandations de cette commission, appelée commission Coulombe, ont eu pour effet de retarder l'avancement des actions de l'engagement 25.

Au début de l'année 2006, le MRNF s'est engagé à mettre en œuvre la recommandation visant à ce que le RNI intègre davantage les principes de l'aménagement durable des forêts

Par ailleurs, l'analyse de la pertinence et de la faisabilité d'une modulation de la bande riveraine en fonction de caractéristiques particulières du milieu s'est poursuivie. Des travaux ont aussi été réalisés au regard des suivis des dispositions du RNI et des objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier (OPMV). En mars 2005, le MRNF a rendu publique sa décision de prendre en compte les OPMV dans l'élaboration des Plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) de 2008-2013. Une tournée des régions a été effectuée afin de bien expliquer les mesures transitoires afin que les OPMV soient pris en compte dans les Plans annuels d'intervention de 2006-2007 et 2007-2008.

En plus de ce qui précède, le MRNF a engagé, au cours de cette année, l'équivalent de 1,5 année de professionnels et 1,6 année de techniciens à temps complet relativement à de la mise en œuvre de l'engagement 25. Près de 9 500 \$ en frais de fonctionnement et 61 100 \$ en subventions et en contrats, soit un grand total de près de 213 000 \$, ont été investis.

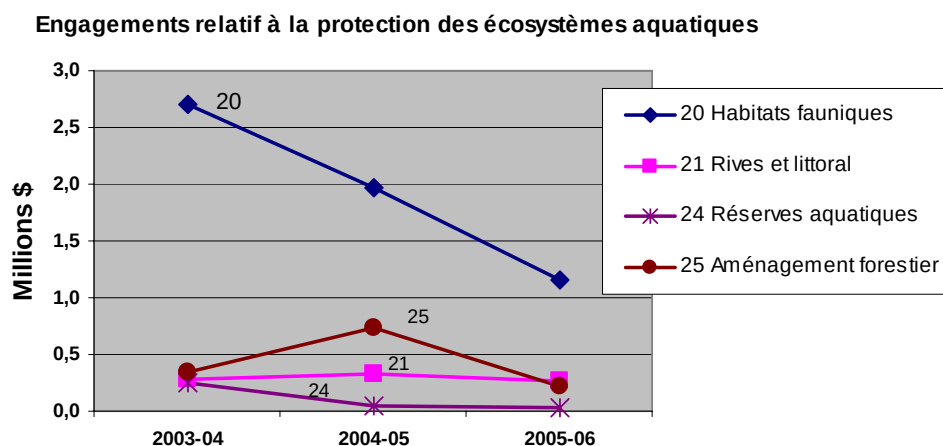
2.8.5 Les indicateurs relatifs à la protection des écosystèmes aquatiques

Tableau 11 Indicateurs relatifs à la protection des écosystèmes

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
20	• Réalisation de fiches-projets relativement aux activités de connaissance sur les habitats fauniques (177 fiches-projets)	100 %

21	- Nombre de MRC dont les schémas d'aménagement intègrent le cadre normatif relatif à la protection des rives, des plaines inondables et des milieux humides - Superficie de milieux humides protégés en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ou de la Loi sur les parcs	40 / 100 7 449 km² (répartis en 516 sites d'aires protégées)
22	Nombre de rivières ou de tronçons de rivière dont le débit écosystémique a été défini	0
23	Nombre de bassins versants dont les critères de prélèvement et de dérivation sont établis	0
24	- Nombre de rivières possédant un statut de réserve aquatique sur les 15 visées par le gouvernement - Pourcentage de la superficie du territoire du Québec classé comme aires protégées	7 / 15 5,8 %
25	- Réalisation d'un rapport sur les impacts des pratiques d'aménagement forestier sur les milieux aquatiques, riverains et humides en milieux forestiers public et privé - Réalisation d'un rapport sur les actions ayant trait à des mesures législatives ou réglementaires ou encore à des stratégies à intégrer dans les plans d'aménagement forestier	0 0
26	(Engagement inactif)	-

Figure 8 Évolution des ressources investies⁹ dans la protection des écosystèmes aquatiques, de 2003 à 2006



⁹ Les dépenses relatives à la réalisation des engagements 22 et 23 (débits réservés et prélèvements d'eau) sont inférieures à 10 k\$ depuis les deux dernières années, c'est pourquoi elles ne sont pas inscrites dans la figure car les courbes ne seraient pas visibles.

À la figure 8, on constate une diminution des dépenses associées à l'engagement 20 touchant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides. Notons toutefois que ce ne sont pas les ressources humaines affectées à la réalisation de ces actions qui ont contribué à cette diminution, mais les sommes versées en subventions ou en contrats. En effet, au cours des 3 années s'étendant de 2003 à 2006, le personnel du secteur Faune du MRNF impliqué dans la protection des habitats fauniques (engagement 20) a augmenté de près de 300 % (de 5 à 15 ETC environ) alors que les sommes versées en subventions ou en contrats diminuaient de 2,4 M\$ à 243 k\$ pour cette même période.

Quant aux dépenses effectuées par le secteur Forêt du MRNF (engagement 25), elles ont diminué de plus de la moitié en 2005-2006 par rapport au bilan précédent, en raison du temps consacré à l'analyse du rapport Coulombe, tel qu'il a été mentionné précédemment. Finalement, les dépenses totales (salaires, frais de fonctionnement, subventions, contrats) sur l'ensemble des engagements relatifs à la protection des écosystèmes aquatiques sont passées de 3,5 M\$ en 2003 à 1,6 M\$ en 2006.

2.9 L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE

La réalisation de la majorité des engagements relatifs à cet axe d'intervention relève du MAPAQ. Il s'agit de l'engagement 27 traitant de l'état d'équilibre relatif à la capacité de support des sols en phosphore, de l'engagement 28 sur la mise en œuvre des décisions du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire, de l'engagement 30 sur l'écoconditionnalité, de l'engagement 31 sur l'usage des pesticides et de l'engagement 32 sur les entreprises piscicoles. Certains de ces engagements sont toutefois réalisés en collaboration avec le MDDEP. C'est le cas de l'engagement 27 sur l'état d'équilibre en phosphore des sols, de l'engagement 31 sur l'usage des pesticides et de l'engagement 32 sur les entreprises piscicoles. L'engagement 29 sur l'établissement de corridors riverains boisés en milieu agricole est sous la responsabilité du MDDEP.

En 2005-2006, les investissements en ressources humaines et financières pour l'ensemble des engagements sur l'assainissement agricole s'élèvent à **212,5 ETC** et à **36,3 M\$**. De la somme des dépenses totales, 26,3 M\$ sont des subventions attribuées par le MAPAQ et proviennent principalement de son programme Prime-Vert (24,9 M\$), dont certains volets sont cofinancés par le gouvernement fédéral.

Depuis le dépôt du rapport de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le développement durable de la production porcine, plusieurs dispositions réglementaires ou législatives ont été mises en place afin de mieux encadrer les activités agricoles. Citons, à titre d'exemple, la réalisation de projets porcins en accord avec le milieu au moyen de consultations publiques. Au 31 mars 2006, 20 consultations avaient été tenues dans différentes régions. Également, la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables a été mise à jour, entre autres, afin de mieux l'adapter aux réalités agricoles.

Ce nouveau contexte a permis aux partenaires gouvernementaux d'accélérer et de mieux coordonner leurs actions. Concernant le MAPAQ, la mise en place de la Stratégie agroenvironnementale s'appuie sur le Plan d'accompagnement agroenvironnemental

ferme par ferme (PAA). Ainsi au 31 mars 2006, 9 337 PAA avaient été réalisés par les agriculteurs et leurs conseillers. Cet indicateur a été modifié en 2005-2006. Il inclut dorénavant les exploitations agricoles dont le PAA élaboré a été réalisé par un conseiller privé et déposé au Ministère pour l'accès au Programme Prime-Vert ou celles dont le PAA est financé par le Cadre stratégique agricole, volet Environnement, en vertu de l'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme, conclue entre le MAPAQ et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec.

2.9.1 Le soutien à la conformité réglementaire

Le programme Prime-Vert a pour objectif de soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer à la réglementation environnementale et adapter leur système de production en vue de la conservation des ressources. Un montant global de 24,9 M\$ a été transféré aux exploitations agricoles grâce à ce programme, qui a contribué directement à l'avancement des engagements 27, 28 et 31 de la PNE.

En ce qui a trait à l'engagement 27, les investissements du MAPAQ provenant du programme Prime-Vert sont dirigés vers le soutien des services-conseils en agroenvironnement (4,3 M\$) et l'atteinte de la conformité réglementaire grâce à une subvention à l'achat de rampes d'épandage (1,8 M\$). Les ressources humaines et les dépenses de fonctionnement engagées dans ce volet représentent une dépense annuelle de 1,2 M\$ pour le MAPAQ. Le gouvernement fédéral a investi plus de 1 M\$ dans l'achat de rampes d'épandage des fumiers et lisiers.

En ce qui concerne l'engagement 28, le MAPAQ a investi 18,3 M\$ en subventions provenant du programme Prime-Vert pour soutenir l'atteinte de la conformité réglementaire des entreprises agricoles. Ainsi, 15,5 M\$ ont servi à financer la réalisation de 140 ouvrages de stockage étanches des déjections animales, 2,4 M\$ ont servi à contrôler l'accès des animaux de ferme aux cours d'eau et 4,5 M\$ en salaires et frais de fonctionnement du personnel du MAPAQ ont été consacrés à ce volet. Le gouvernement fédéral a versé 1,7 M\$ sur les 2,4 M\$ ayant servi au contrôle de l'accès des animaux des cours d'eau.

La démarche d'accompagnement agroenvironnemental

La démarche d'accompagnement ferme par ferme du MAPAQ permet aux entreprises de réaliser un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) qui consiste en deux étapes importantes. D'abord, un agronome spécialisé en agroenvironnement réalise un diagnostic de l'entreprise sur les plans de la conformité réglementaire et des pratiques agroenvironnementales. Dans un deuxième temps, un plan d'action sur la base des éléments déterminés dans le diagnostic est élaboré. Ce plan permet à l'entreprise d'atteindre la conformité aux nouvelles normes réglementaires et d'implanter de bonnes pratiques agroenvironnementales.

En fin d'année, 9 337 entreprises disposaient d'un PAA. Le rythme actuel permet de croire que l'objectif de 12 600 entreprises détenant un PAA d'ici 2008 sera atteint. La réalisation d'un PAA est volontaire, c'est-à-dire que ce plan d'action n'est pas lié à une exigence réglementaire. Toutefois, une entreprise agricole doit nécessairement disposer

d'un PAA afin de profiter de l'aide du Volet 10 *Réduction de la pollution diffuse* du programme Prime-Vert. Cette exigence atteste qu'un diagnostic global de l'entreprise a été préalablement réalisé afin de s'assurer que les interventions sur le terrain procureront le meilleur gain environnemental possible.

Dans le cadre du PAA, le programme a permis de réaliser 1 400 projets d'implantation de bonnes pratiques agroenvironnementales en 2005-2006. Relativement à ces projets, environ 900 exploitations agricoles ont été appuyées concernant la réalisation d'interventions de réduction de la pollution diffuse favorisant la cohabitation harmonieuse. Le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide financière pour l'acquisition d'une rampe d'épandage, afin notamment de réduire les inconvénients liés aux odeurs, est de 315. Ainsi, une somme de 4,5 M\$ provenant du programme Prime-Vert a été consacrée à la réduction de la pollution diffuse. Le programme a aussi permis d'aider 8 300 entreprises à recourir à un service d'experts en agroenvironnement (4,3 M\$).

2.9.2 Le plan agroenvironnemental de fertilisation et le bilan de phosphore

Sur les quelque 32 000 exploitations agricoles au Québec, plus de 20 000 ont l'obligation de produire un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Le PAEF, qui est signé par un agronome, permet de s'assurer que les doses de matières fertilisantes, les modes et les périodes d'épandage sont conformes à la réglementation.

En 2005-2006, 228 certificats d'autorisation (CA) ont été délivrés relativement aux nouveaux lieux d'élevage et à l'augmentation de la production de phosphore dans les lieux existants. Le MDDEP a vérifié les PAEF déposés par tous les exploitants de ces lieux d'élevage, y compris les PAEF des receveurs de matières fertilisantes. Par ailleurs, des 8 176 sites d'exploitation agricole inspectés en 2005-2006 conformément au programme de visites ferme par ferme, 2 648 devaient déposer un PAEF. De ces 2 648 lieux, 2 448 exploitations avaient déposé un PAEF à jour, soit 92 %.

En 2005-2006, 143 bilans de phosphore provenant du secteur porcin ont été reçus par le MDDEP. La réception de ces bilans porte à 3 289 le nombre total de bilans de phosphore reçus, ce qui représente 97 % des bilans attendus dans le secteur porcin. En ce qui concerne les bilans de phosphore à recevoir pour l'ensemble du milieu agricole, 19 498 des 20 562 à recevoir ont été transmis, soit 95 %.

Malgré le fait que la majeure partie des bilans de phosphore soit maintenant déposée, le MDDEP a tout de même poursuivi ses démarches auprès des producteurs n'ayant pas encore rempli leur obligation. À cet effet, des actions coercitives ont été menées afin de favoriser le dépôt de tous les bilans requis dans le secteur agricole. En 2005-2006, 76 avis d'infraction ont été expédiés et 5 enquêtes ont été entreprises.

2.9.3 La réduction de l'usage des pesticides

En 2005 le MAPAQ et le MDDEP ont convenu de mieux coordonner leurs activités existantes et à venir, conformément à l'Initiative conjointe MAPAQ-MDDEP sur les pesticides en milieu agricole pour la période 2005-2010. Cette dernière se veut une démarche de concertation pour les deux ministères impliqués, qui agiront non seulement

sur la base des interventions passées, mais aussi à partir de nouveaux instruments appropriés aux enjeux et aux risques que pose l'usage des pesticides face à la ressource eau.

En rapport avec l'Initiative conjointe MAPAQ-MDDEP sur les pesticides en milieu agricole, deux publications ont été produites : *Les pesticides en milieu agricole : état de la situation environnementale et initiatives prometteuses* et *Pesticides et eau souterraine : prévenir la contamination en milieu agricole*. Ces publications sont accessibles sur le site Internet du MDDEP.

Enfin, grâce aux efforts conjoints du MAPAQ, du MDDEP et de l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec), un indicateur de risque des pesticides du Québec, appelé IRPeQ, a été élaboré et sera diffusé au printemps 2007. Cet indicateur permet de faciliter les choix de pesticides présentant le moins de risques pour la santé et l'environnement. De plus, l'IRPeQ permet la production de bilans de risques pour la santé et l'environnement liés à l'usage des pesticides à l'échelle d'une entreprise, d'un secteur ou du Québec.

Par ailleurs, certaines règles du Code de gestion des pesticides adopté depuis 2003 permettent de réduire les risques pour la santé et l'environnement. En vertu du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, les producteurs agricoles utilisant des pesticides de classe 3 devront, d'ici le 3 avril 2007, être titulaires d'un certificat de qualification pour l'achat et l'application de pesticides agricoles. Puisque cet échéancier arrive à terme bientôt, des activités de communication visant à s'assurer que la clientèle agricole a été informée de ses obligations concernant la certification ont été poursuivies.

En 2005-2006, le MAPAQ a appuyé l'engagement 31; il a ainsi soutenu la Stratégie phytosanitaire en accordant plus de 1,4 M\$ en subventions, dont un peu plus de 0,3 M\$ provenant du Volet 11 du programme Prime-Vert. Ce volet, *Appui à la Stratégie phytosanitaire*, vise à favoriser l'emploi de pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures (lutte intégrée) et à résoudre des situations phytosanitaires préjudiciables (SPP) par des interventions mises en priorité et ciblées sur les problématiques relatives à l'environnement, à la santé et au développement de productions agricoles. Il a une portée collective par le financement de projets de développement et de transferts technologiques. La démarche privilégiée d'identification de SPP peut concerner une production ou un ensemble de productions, un ou plusieurs secteurs agricoles et une ou plusieurs régions agricoles. Depuis 2004, 15 SPP ont été retenues et, au total, 19 projets relatifs à l'une d'entre elles ont obtenu une garantie globale de financement d'environ 840 000 \$ pour l'ensemble des projets. Soulignons que, de cette somme, 250 000 \$ ont été attribués spécifiquement à l'apport d'informations sur le puceron du soya, afin d'éviter les traitements inappropriés à l'aide d'insecticides, puisque cet insecte s'est particulièrement propagé au cours des dernières années dans la culture du soya.

De plus, les PAA, élaborés lors de la démarche d'accompagnement agroenvironnemental en cours de réalisation, intègrent des paramètres qui permettent d'évaluer et d'accroître la performance des entreprises agricoles en matière de gestion des pesticides et de lutte intégrée.

2.9.4 Les autres actions dans le domaine agricole

Écoconditionnalité

L'écoconditionnalité est un principe qui vise à assurer une cohérence des actions gouvernementales en matière environnementale, une saine gestion des fonds publics et le respect de la législation environnementale. Concrètement, l'écoconditionnalité favorise le développement durable de l'agriculture en permettant de lier l'aide financière aux entreprises agricoles au respect de dispositions de la législation et de la réglementation environnementale ainsi qu'à l'atteinte d'objectifs environnementaux.

Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2005, le MAPAQ a intégré une première mesure d'écoconditionnalité dans son Programme de remboursement des taxes foncières, ce qui constitue un pas important vers une meilleure appropriation des préoccupations environnementales dans la politique agricole québécoise. Essentiellement, la mesure introduite crée une nouvelle exigence pour les entreprises agricoles qui sont soumises à l'obligation de déposer un bilan de phosphore auprès du MDDEP. Celles-ci doivent démontrer qu'elles ont respecté cette disposition afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière du MAPAQ. Concernant l'exercice 2005-2006, moins de 50 demandes de remboursement de taxes foncières par des producteurs agricoles sont encore en attente du dépôt des preuves requises pour se conformer à la mesure d'écoconditionnalité.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2005, la Financière agricole du Québec a aussi procédé à l'introduction d'une première mesure d'écoconditionnalité, soit le dépôt du bilan de phosphore au MDDEP. En 2005-2006, la presque totalité des entreprises s'est conformée aux exigences dans les temps alloués; un délai supplémentaire a été accordé aux quelques autres afin qu'elles régularisent leur situation.

Piscicultures

Afin de diminuer les rejets de phosphore dans les piscicultures du Québec, l'Association des aquaculteurs du Québec (AAQ), le MDDEP et le MAPAQ ont signé, en 2004, une entente de partenariat sur la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ). La STRADDAQ prévoit une réduction moyenne de 40 % des rejets de phosphore dans les piscicultures sur une période de 10 ans.

En 2005-2006, la phase I du portrait aquaenvironnemental, prévue dans cette entente, a été complétée et un rapport global a été déposé à l'automne 2005; 68 entreprises ont participé à cette phase, soit 86 % de la production piscicole totale au Québec. D'autre part, au 31 mars 2006, plus de 20 entreprises étaient en voie de compléter la phase II du portrait aquaenvironnemental. Cette seconde phase précède la réalisation des plans d'intervention définissant les correctifs à apporter et devrait se terminer en 2007. Le MAPAQ assure la maîtrise d'œuvre de la réalisation des portraits aquaenvironnementaux, avec un appui logistique important du MDDEP. Deux entreprises ont amorcé leurs travaux de réaménagement afin d'atteindre la cible prévue par la STRADDAQ. Ces dernières ont bénéficié du programme d'aide financière AQUABLEU, mis en place par le MAPAQ pour appuyer les entreprises adhérentes à la STRADDAQ.

Il est intéressant de noter également que depuis le 1^{er} septembre 2004, soit la date d'entrée en vigueur de la Loi sur l'aquaculture commerciale (L.R.Q., c. A-20.2), le renouvellement des permis commerciaux du MAPAQ pour les piscicultures et les étangs de pêche se fait selon le principe de l'écoconditionnalité.

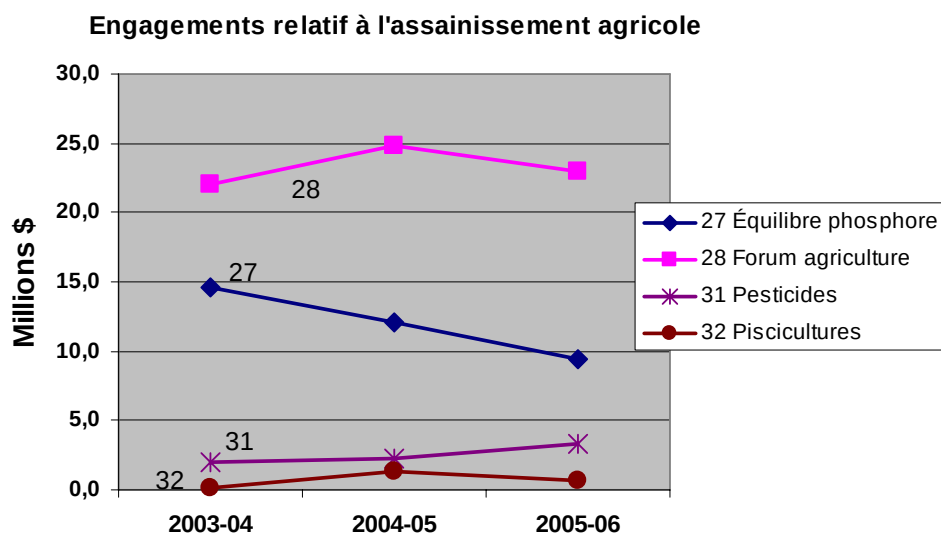
2.9.5 Les indicateurs relatifs à l'assainissement agricole

Tableau 12 Indicateurs administratifs relatifs à l'assainissement agricole

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
27	- Nombre de producteurs membres des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) - Pourcentage des bilans de phosphore reçus (ensemble du milieu agricole) - Pourcentage des entreprises agricoles visitées	8 368 95 % 81 %
28	- Pourcentage des entreprises dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation (REA) - Pourcentage des unités animales pour lesquelles les déjections sont stockées conformément à la réglementation (REA)	81 % 90 %
29	Pourcentage d'agriculteurs participant au projet de la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) sur l'établissement de corridors boisés en milieu agricole	55 % projets pilotes complétés
30	Mise en œuvre des mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien aux entreprises agricoles (nombre d'entreprises devant démontrer le respect des règles environnementales)	20 548
31	- Nombre d'entreprises certifiées en production biologique - Pourcentage des superficies en culture où la lutte intégrée est pratiquée par rapport au total des superficies en culture des membres du CCAÉ¹⁰	1 023 12 %
32	- Nombre de piscicultures ayant adhéré à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) sur le nombre total visé (piscicultures de 5 tonnes et plus) d'ici 2014 - Participation des piscicultures au portrait aquaenvironnemental	3 / 47 Phase 1 Phase 2 68 / 68 20 / 68

¹⁰ Il faut noter que depuis 2004-2005, on ne comptabilise que les superficies sur lesquelles on pratique uniquement l'ensemble des six étapes fondamentales de la lutte intégrée.

Figure 9 Évolution des ressources investies dans l'assainissement agricole, de 2003 à 2006¹¹



Dans la figure 9, la diminution des dépenses consacrées à la réalisation de l'engagement 27 s'explique par le fait que le dépôt des bilans de phosphore au MDDEP est en voie d'être complété. Les ressources humaines provenant du MAPAQ et du MDDEP affectées aux visites des entreprises agricoles et à l'interprétation des données sont passées de 142 ETC en 2003-2004, à 103 ETC en 2004-2005 et finalement à 72 ETC en 2005-2006.

2.10 L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL

En 2005-2006, les investissements en ressources humaines et financières consacrées à la réalisation de l'engagement 33 relativement à l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), de l'engagement 34 sur la prise en charge des industries non assujetties au PRRI et de l'engagement 35 sur la restauration des parcs à résidus miniers s'élèvent à **6,7 ETC** et à **0,5 M\$**.

2.10.1 La réduction des rejets industriels

En 2005-2006, deux secteurs industriels étaient assujettis au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Il s'agit du secteur des pâtes et papiers et du secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux.

Engagement 33 Dans le secteur des pâtes et papiers, tous les établissements industriels sont titulaires d'une première attestation d'assainissement. En plus de respecter les

¹¹ Les dépenses relatives à la réalisation des engagements 29 et 30 sur les corridors boisés et aux mesures d'écoconditionnalité se situent sous la barre des 125 k\$ depuis la mise en œuvre de la PNE, c'est pourquoi elles ne sont pas inscrites (courbes non visibles) dans la figure.

exigences réglementaires applicables, ces établissements ont finalisé, en 2005-2006, les études sur leurs rejets d'eaux usées, conformément aux exigences inscrites dans leur attestation d'assainissement. À partir des données recueillies dans ces études, le MDDEP a produit des analyses visant à évaluer si la capacité de support des milieux récepteurs aquatiques était respectée. Le cas échéant, le MDDEP a défini des exigences supplémentaires en vue d'obtenir une protection accrue des milieux récepteurs. Ces exigences seront inscrites dans la deuxième attestation d'assainissement.

Afin de se conformer au calendrier de renouvellement de leur attestation d'assainissement, 50 établissements avaient déposé, au 31 mars 2006, une demande pour obtenir leur deuxième attestation. Le MDDEP a par ailleurs complété à près de 90 % un document d'orientations visant à définir le contenu de la deuxième génération d'attestations d'assainissement pour le secteur des pâtes et papiers. La délivrance de la deuxième attestation d'assainissement se fera au cours de 2007 pour les établissements en exploitation (environ 55).

Dans le cas du secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux, le décret a été adopté en mai 2002 et tous les établissements visés ont déposé leur demande d'attestation d'assainissement.

En 2005-2006, le MDDEP a procédé à la délivrance d'une attestation d'assainissement dans le sous-secteur du magnésium. Au 31 mars 2006, le document d'orientations et le guide de références techniques visant le sous-secteur de la métallurgie de l'aluminium ont été complétés et la rédaction des projets d'attestation pour les 10 établissements de ce sous-secteur était réalisée à 60 %. L'élaboration du document d'orientations et du guide de références techniques respectivement pour les sous-secteurs des mines de métaux et du bouletage de fer était complétée à 90 %.

En ce qui concerne l'engagement 34 de la PNE intitulé *Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)*, l'activité principale associée à cet engagement a consisté à concevoir et à mettre en œuvre des outils de gestion des eaux appropriés à ces industries. Les actions réalisées portent principalement sur l'industrie du bois de sciage et la protection et la réhabilitation des terrains contaminés.

En 2005-2006, le programme d'inspection des scieries en cours depuis 2003-2004 s'est poursuivi et plus de 85 % des entreprises dont la capacité de transformation est supérieure à 25 000 mètres cubes de bois rond ont ainsi été inspectées. Le respect par les entreprises des exigences des lignes directrices permet une réduction des rejets dans les cours d'eau de même qu'une réduction de la contamination de l'eau souterraine.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés, adopté en 2003, se poursuit.

2.10.2 La restauration des parcs à résidus miniers

La Loi sur les mines a été modifiée en 2003, notamment afin de réduire les risques pour l'État de devoir assumer la restauration de certains sites miniers. Ainsi, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune peut dorénavant exiger le versement de la totalité

de la garantie financière prévue dans le plan de restauration approuvé, lorsqu'il est d'avis que la situation financière de l'exploitant ou que la réduction de la durée anticipée de ses activités risque d'empêcher le versement d'une partie ou de la totalité de cette garantie. En rapport avec cette modification législative, une modification du contenu d'un règlement a été apportée en mars 2006. Le droit de report des versements de la garantie financière a été supprimé dans le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure afin de diminuer davantage les risques financiers de l'État à l'égard de la restauration minière.

Concernant l'exercice financier 2005-2006, la restauration des sites miniers rétrocédés à l'État est pratiquement terminée. Le MRNF effectue présentement les travaux d'entretien et de suivi environnemental requis.

Par ailleurs, le MRNF continue d'appuyer les travaux de la chaire industrielle Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG-Poly-UQAT) en environnement et gestion des rejets miniers qui a obtenu un renouvellement de son mandat jusqu'en 2011. Le MRNF participe aussi au programme de recherche Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM), en collaboration avec l'Association minière du Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada; 4 projets de recherche ont été acceptés au cours de l'année.

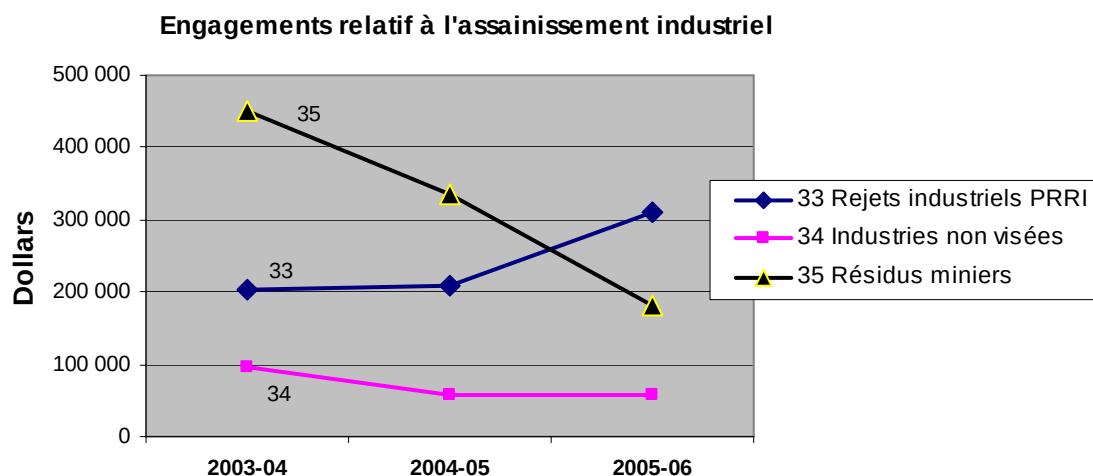
Ainsi, une somme de 182 300 \$ a été consacrée à la réalisation de cet engagement par le MRNF en 2005-2006, dont 156 200 \$ à des travaux reliés aux sites miniers de l'État.

2.10.3 Les indicateurs relatifs à l'assainissement industriel

Tableau 13 Indicateurs administratifs relatifs à l'assainissement industriel

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
33	• Nombre de secteurs industriels assujettis au PRRI sur le nombre total visé	2 / 5
	• Nombre d'établissements titulaires d'une attestation d'assainissement sur le nombre total d'établissements désignés	60 / 105
34	• Réalisation du programme d'inspection sur l'industrie du bois de sciage	66 %
	• Pourcentage des documents à rédiger sur les mécanismes de prise en charge des industries non assujetties au PRRI qui sont terminés	40 %
35	• Pourcentage d'aires d'accumulation de résidus miniers restaurées et rétrocédées à l'État sur le nombre d'aires à restaurer	98 %

Figure 10 Évolution des ressources investies dans l'assainissement industriel, de 2003 à 2006



Tel qu'il a été expliqué précédemment, la diminution des dépenses consacrées à la réalisation de l'engagement 35 est due au fait que la restauration des parcs à résidus miniers rétrocédés à l'État est pratiquement terminée. C'est ce qui explique la baisse de la courbe de 2003 à 2006 (engagement 35) dans la figure 10.

2.11 L'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL

L'axe d'intervention sur l'assainissement municipal contient 7 engagements. Il s'agit de l'engagement 36 sur la réduction de la fréquence des débordements en temps de pluie des réseaux municipaux d'égout unitaires, de l'engagement 37 sur l'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec, de l'engagement 38 sur l'élimination des rejets d'eaux usées non traitées directement dans les cours d'eau, de l'engagement 39 sur la désinfection des rejets d'eaux usées des stations d'épuration là où la protection des usages le justifie, de l'engagement 40 sur la diminution de la toxicité des rejets d'eaux usées des stations d'épuration, de l'engagement 41 sur la stratégie d'encadrement des rejets urbains et de l'engagement 42 sur les dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées. Dans le bilan 2005-2006, les investissements en ressources humaines et financières consacrées à la réalisation des 6 engagements sur l'assainissement municipal sont de **5,7 ETC** et de **24,5 M\$**.

2.11.1 L'assainissement municipal

À ce jour, les trois ordres de gouvernement ont investi ensemble des fonds publics fort importants en vue d'assainir 98 % des eaux usées municipales du Québec. La Politique nationale de l'eau préconise dans ses engagements 36 à 40 de compléter l'assainissement de ces eaux en :

- réduisant la fréquence des débordements des réseaux municipaux d'égout unitaires en temps de pluie (engagement 36);
- éliminant les rejets d'eaux usées par temps sec (engagement 37);
- éliminant les rejets d'eaux usées non traitées directement dans l'environnement (engagement 38);
- désinfectant les rejets des stations d'épuration là où la protection des usages le justifie (engagement 39);
- diminuant la toxicité des rejets d'eaux usées des stations d'épuration (engagement 40).

Concernant la réduction de la fréquence des débordements des réseaux municipaux d'égout unitaires en temps de pluie, le MAMR a poursuivi, en 2005-2006, leur identification, en vue de définir une stratégie d'action appropriée.

Au 31 mars 2006, 45 M\$ de travaux de la phase I du contrôle des débordements de la rivière Saint-Charles et de la plage Jacques-Cartier ont été complétés et à l'égard desquels une aide financière du Québec de 30 M\$ a été promise à la Ville de Québec. Concernant les travaux relatifs aux phases II et III de ce projet, qui représentent 110 M\$, des crédits d'aide financière gouvernementale de 73 M\$ provenant du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique sont prévus. D'autres crédits d'aide financière gouvernementale de 80 M\$ sont aussi prévus pour des travaux représentant 120 M\$ et visant le contrôle des débordements des réseaux d'égout unitaires de Montréal surtout et d'autres villes du Québec qu'il reste à déterminer.

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant un peu plus de 7,5 M\$ ont été effectués relativement au contrôle des débordements de réseaux unitaires. Une part d'un peu plus de 7 M\$ provient du gouvernement du Québec, le solde étant assumé par le gouvernement du Canada.

Dans le cas de l'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec, le MAMR a travaillé en 2005-2006 à faire approuver la stratégie, le plan d'action type et la méthodologie élaborés relativement à la recherche et à l'élimination par les municipalités des raccordements inversés à l'égout. Le plan d'action type et la méthodologie ont été autorisés et leur diffusion est prévue au printemps 2006 alors que la stratégie devra faire l'objet d'une évaluation et d'une consultation en vue de son approbation par le gouvernement du Québec.

Concernant l'élimination des rejets d'eaux usées non traitées directement dans l'environnement, le MDDEP avait référé au MAMR 112 municipalités au 31 mars 2006. À cette date, des travaux d'assainissement de près de 219 M\$ étaient soutenus par une aide financière gouvernementale totalisant près de 167 M\$ et promise à 62 des 112 municipalités référées. Concernant les 50 qui restent, des travaux représentant 79 M\$ et de l'aide financière pouvant totaliser 60 M\$ sont prévus. Éventuellement, des travaux correctifs d'installations d'assainissement des eaux usées d'une trentaine de municipalités, estimés à environ 65 M\$, pourraient nécessiter quelque 55 M\$ d'aide financière gouvernementale.

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant un peu plus de 16,7 M\$ ont été effectués relativement à des travaux municipaux d'élimination des rejets d'eaux usées non traitées directement dans l'environnement. Une part de 8,6 M\$ provient du gouvernement du Québec et une part de 8,1 M\$ a été assumée par le gouvernement du Canada.

Enfin, au 31 mars 2006, le comité d'évaluation des technologies de traitement des eaux usées, formé d'experts du MAMR, du MDDEP et d'autres organismes non gouvernementaux, avait diffusé 23 fiches techniques sur autant de technologies de traitement des eaux usées.

Aux fins de la désinfection des rejets de stations municipales d'épuration, l'élaboration d'un plan d'action et l'identification des stations à viser se sont poursuivies au cours de l'exercice 2005-2006. Des crédits d'aide financière gouvernementale de 100 M\$ ont été estimés nécessaires pour inciter les municipalités propriétaires des stations d'épuration d'eaux usées éventuellement visées à mettre en place les équipements de désinfection requis.

Enfin, concernant la diminution de la toxicité des effluents de stations municipales d'épuration, l'élaboration du plan d'action pour la diminution de l'azote ammoniacal s'est poursuivie en 2005-2006. Par ailleurs, depuis janvier 2006, des mesures du pH et de l'azote ammoniacal sont exigées par le MAMR conformément au suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE).

2.11.2 Les indicateurs relatifs à l'assainissement municipal

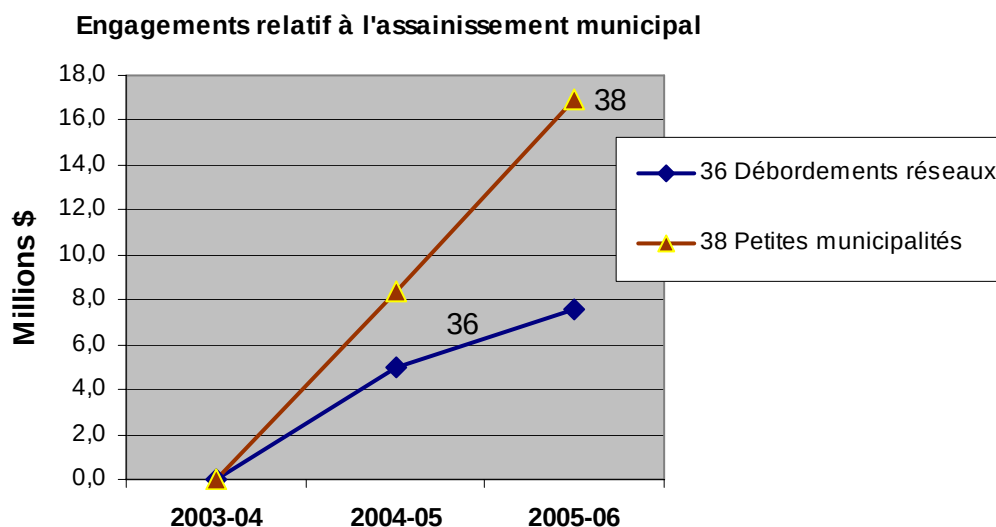
Tableau 14 Indicateurs administratifs relatifs à l'assainissement municipal

	Indicateurs	Valeur
36	Pourcentage de réduction de la fréquence des débordements en temps de pluie des ouvrages municipaux identifiés (20 % visé)	<i>Indéterminé</i>
37	Proportion de municipalités qui ont éliminé des rejets d'eaux usées par temps sec parmi celles qui ont mentionné au MAMR avoir adopté et appliqué le plan d'action type à cette fin	N / A Plan type non diffusé
38	Pourcentage de municipalités dont les travaux d'assainissement requis pour éliminer les rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau ont été subventionnés par le MAMR par rapport à toutes celles qui lui ont été référées à cette fin par le MDDEP	55 %
39	Pourcentage de stations municipales d'épuration des eaux usées identifiés qui respectent les exigences de rejet par rapport à toutes celles identifiées requérant à cette fin la mise en place d'équipements de désinfection	<i>Indéterminé</i>

40	Pourcentage des stations municipales d'épuration des eaux usées qui respectent les objectifs de rejet en matière de toxicité des effluents par rapport à toutes celles identifiées à cette fin	Indéterminé
41	Pourcentage de réalisation de la stratégie d'encadrement sur les rejets urbains au Québec	10 %
42	Nombre de dispositifs de traitement des eaux usées conformes au règlement, selon certains paramètres (municipalité, type de système, âge)	Indéterminé

Concernant l'engagement 38, il faut noter que durant l'année financière se terminant le 31 mars 2006, 6 projets subventionnés ont été retirés pour être réalisés et subventionnés plus tard; cela explique la baisse de la valeur de l'indicateur par rapport au bilan précédent (61 %).

Figure 11 Ressources investies dans l'assainissement municipal¹², de 2003 à 2006 (engagements 36 et 38)



Comme il est indiqué dans la figure ci-dessus, c'est à partir de 2004-2005 que des sommes importantes ont été versées aux municipalités, et plus particulièrement à la Ville de Québec, pour réduire la fréquence de leurs débordements en temps de pluie (engagement 36). C'est aussi le cas des petites municipalités qui doivent faire des travaux afin d'éliminer leurs rejets d'eaux usées non traitées directement dans les cours

¹²Les ressources investies au regard des engagements 37 et 39 à 42 ne sont pas incluses (courbes non visibles) dans la figure étant donné que ces ressources étaient inférieures à 120 k\$ depuis 2003.

d'eau (engagement 38). À cet effet, les sommes d'aide financière versées par les deux gouvernements (provincial et fédéral) ont pratiquement doublé par rapport au bilan de 2004-2005.

2.12 LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D'EAU

Dans l'ensemble de la PNE, c'est l'axe d'intervention sur la pérennité des infrastructures municipales et la gestion des services d'eau qui contient le plus d'engagements. Il s'agit de l'engagement 43 sur le renouvellement des conduites municipales d'eau potable et d'égout, de l'engagement 44 sur le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation et du remplacement des infrastructures, de l'engagement 45 sur l'utilisation des techniques de réhabilitation, de l'engagement 46 sur le développement d'un outil pour établir le coût de revient des services d'eau, de l'engagement 47 sur la mesure de la performance de la gestion des services d'eau, de l'engagement 48 sur l'utilisation des nouvelles technologies, de l'engagement 49 sur une stratégie de conservation de l'eau potable, de l'engagement 50 sur la conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux et finalement de l'engagement 51 sur les délégations au secteur privé de la gestion des services d'eau municipaux. Le MAMR est le maître d'œuvre de 8 de ces engagements, tandis que la SIQ, en collaboration avec le MDDEP, est responsable de l'engagement 50.

Concernant l'ensemble de ces engagements, les investissements en ressources humaines et financières sont de **3,7 ETC** et de **35,8 M\$**. Notons que les ressources humaines et financières ont surtout été affectées à la réalisation des engagements 43 à 45, 48, 49 et 51 au cours de l'exercice 2005-2006.

2.12.1 La pérennité des infrastructures municipales

En vue d'assurer la pérennité des réseaux municipaux de conduites d'eau potable et d'égout, le MAMR est responsable des engagements 43, 44 et 45.

Le MAMR est engagé, conformément à l'engagement 43, à inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs conduites de 0,8 % par année d'ici 2007, et de 1 % d'ici 2012. Actuellement, le MAMR estime ce taux entre 0,2 % et 0,3 % et estime aussi que cet engagement pourrait impliquer que les 3 ordres de gouvernement investissent près de 1,8 G\$.

Au 31 mars 2006, le MAMR a estimé à 680 M\$ les travaux municipaux de renouvellement de conduites qui ont fait l'objet d'une aide financière gouvernementale de 414 M\$. D'autres versements d'aide financière gouvernementale totalisant 685 M\$ sont prévus relativement à des travaux semblables estimés à 1,14 G\$.

Au cours de l'exercice financier gouvernemental de 2005-2006, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant un peu plus de 35,2 M\$ ont été effectués relativement à des travaux municipaux de renouvellement de conduites. Une part de près de 24,9 M\$ provient du gouvernement du Québec et une part de près de 10,3 M\$ a été assumée par le gouvernement du Canada.

Par ailleurs, en vertu de ses programmes d'aide financière aux infrastructures municipales d'eau potable et d'égout mis en œuvre depuis juillet 2005, le MAMR demande aux municipalités qui ont à réaliser des travaux de remplacement ou de réhabilitation de conduites d'eau potable ou d'égout, que les investissements requis soient faits sur la base d'un plan d'intervention visant à déterminer les conduites à renouveler en priorité, de manière à optimiser ces investissements. À cette fin, un guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout a été diffusé en 2005-2006.

En ce qui concerne l'engagement 44, qui vise à assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures, le MAMR a introduit à cette fin une clause dans les protocoles d'entente encadrant le versement des aides financières gouvernementales relativement à de tels travaux.

Enfin, dans le cas de l'engagement 45, qui consiste à amener un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'égout de 25 % par rapport à leur remplacement, le MAMR a poursuivi, en 2005-2006, en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), l'élaboration d'un outil d'aide à la décision entre le remplacement et les différentes techniques de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout.

2.12.2 La gestion des services d'eau

En matière de gestion des services d'eau, le MAMR est responsable des engagements 46 à 49 et 51.

Dans le cas de l'engagement 46, qui consiste à élaborer un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau, le MAMR poursuit ses travaux afin d'établir si les quatre indicateurs de gestion municipaux existants, relatifs aux coûts des services d'eau, permettent d'établir adéquatement le coût de revient de ces services.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'engagement 47 visant à mesurer la performance de la gestion des services d'eau par l'élaboration d'outils appropriés, le MAMR et le MDDEP possèdent des outils servant à suivre respectivement la performance des installations municipales de traitement des eaux usées et de l'eau potable. Les indicateurs de gestion municipaux constituent un autre outil lancé par le MAMR afin de mesurer la performance des municipalités dans la gestion de leurs services d'eau notamment. Un centre d'excellence a été mis sur pied pour analyser les résultats issus de ces indicateurs et faire état des meilleures pratiques observées.

Pour ce qui est de l'engagement 48, qui vise l'accroissement de l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et de meilleures façons de faire, le MAMR a versé 356 000 \$ en 2005-2006 relativement au sous-volet 1.3 d'expérimentation de nouvelles technologies du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, soit 31 000 \$ provenant du gouvernement du Québec et 274 000 \$ étant assumés par le gouvernement du Canada. Au 31 mars 2006, 71 % des fonds gouvernementaux de 10 M\$ prévus dans ce sous-volet avaient été

promis. Une somme de 51 000 \$ a aussi été versée à cette fin par le Québec grâce au Programme d'infrastructures Québec-municipalités.

Concernant l'engagement 49, le MAMR a procédé, au cours de l'exercice 2005-2006, à l'élaboration d'un projet de stratégie québécoise d'économie de l'eau potable. Cette stratégie devra faire l'objet d'une consultation et d'une approbation gouvernementale. Par ailleurs, une condition a été introduite dans les règles, les normes et les protocoles d'entente de programmes d'aide financière aux infrastructures d'eau afin de rendre l'attribution de cette aide conditionnelle à l'adoption de mesures d'économie d'eau de la part des municipalités bénéficiaires.

Enfin, pour ce qui est de l'engagement 51, qui consiste à encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi, le MAMR a poursuivi, en 2005-2006, les activités entreprises en vue de l'élaboration de ce contrat type.

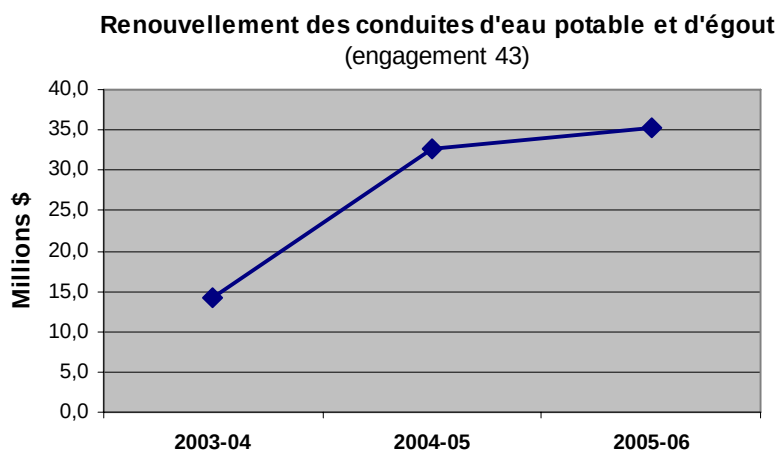
2.12.3 Les indicateurs relatifs aux infrastructures municipales et aux services d'eau

Tableau 15 Indicateurs administratifs relatifs aux infrastructures municipales et aux services d'eau

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
43	Taux annuel de renouvellement des réseaux municipaux d'eau potable et d'égout (taux annuel moyen québécois visé de 0,8 % d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012)	0,2 % à 0,3 %
44	Pourcentage de municipalités bénéficiaires d'aide financière gouvernementale pour des travaux de construction, de réhabilitation et de remplacement d'infrastructures qui ont appliqué la clause de respect des normes de qualité de ces travaux contenue dans les protocoles d'entente signés encadrant le versement de cette aide (100 % visé)	<i>Indéterminé</i>
45	Proportion du total des longueurs de conduites municipales d'eau potable et d'égout remplacées ou refaites à l'aide de techniques de réhabilitation par rapport au total des longueurs de toutes les conduites municipales d'eau potable et d'égout remplacées et de toutes celles refaites sans égard à la technique utilisée à cette fin (25 % visé)	<i>Indéterminé</i>
46	Outil élaboré afin d'établir le coût de revient des services d'eau municipaux (4 indicateurs de gestion municipaux ont été rendus obligatoires afin d'établir, dès l'exercice financier municipal de 2003, le coût de ces services.)	oui
47	Outil élaboré en vue de mesurer la performance de la gestion des services d'eau municipaux	oui
48	- Pourcentage de l'engagement des fonds du sous-volet 1.3 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec (TICQ-2000) - Nombre de fiches techniques publiées sur le nombre de nouvelles	71 %

	technologies relatives au traitement de l'eau potable ou des eaux usées • Publication de la 3 ^e édition du <i>Répertoire des projets d'expérimentation de nouvelles technologies subventionnés dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1994, 1997 et 2000</i>	47 non
49	• Projet de stratégie et condition élaborées • Condition introduite dans les règles, les normes et les protocoles d'entente de programmes d'aide financière aux infrastructures d'eau • Stratégie et conditions appliquées par les municipalités visées	oui oui <i>Conditions appliquées</i>
50	• Nombre de bâtiments publics possédant des compteurs d'eau sur le nombre total d'édifices	66 / 341
51	• Approbation et diffusion aux municipalités des documents types produits pour encadrer la délégation au secteur privé de la gestion de leurs services d'eau • Pourcentage de municipalités qui ont utilisé les documents types produits pour encadrer la délégation au secteur privé de la gestion de leurs services d'eau par rapport à toutes celles qui ont de tels services	non N / A Documents types non diffusés

Figure 12 Évolution des ressources investies¹³ dans le renouvellement des réseaux municipaux, de 2003 à 2006



¹³ Les ressources investies au regard des engagement 44 à 51 ne sont pas incluses (courbes non visibles) dans la figure étant donné que ces ressources étaient inférieures à 25 k\$ (sauf l'engagement 48) depuis 2003. En ce qui concerne l'engagement 48 sur l'accroissement de l'expertise québécoise dans les services d'eau, les investissements en ressources humaines et financières se chiffrent à près de 0,5 M\$ d'année en année depuis 2003.

La figure 12 montre les sommes qui ont été versées aux municipalités par les deux gouvernements (provincial et fédéral) afin de les aider à renouveler leurs conduites d'eau potable et d'égout, selon l'engagement 43 de la PNE. Les aides financières ont été de 14 M\$ en 2003-2004, de 32,4 M\$ en 2004-2005 et de 35,2 M\$ en 2005-2006.

Tel qu'il est précisé dans le tableau 15 sur les indicateurs (engagement 43), le taux annuel moyen de renouvellement des conduites est estimé à environ 0,2 % à 0,3 % actuellement, mais le taux visé est de 0,8 % d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012. On peut donc s'attendre à ce que les sommes d'aide soient substantiellement augmentées au cours des prochains exercices financiers.

2.13 LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU

Cet axe d'intervention comprend 5 engagements. Il s'agit de l'engagement 52 sur les accès publics, de l'engagement 53 sur la pêche récréative, de l'engagement 54 sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau, de l'engagement 55 sur les sentiers nautiques et de l'engagement 56 sur le tourisme nautique en matière de croisières internationales. Les ressources consacrées par les ministères maîtres d'œuvre ou partenaires (MTO, MDDEP, MTQ, MRNF) pour réaliser ces engagements s'élèvent à **3,4 ETC** en ressources humaines et à **1,2 M\$** en dépenses totales pour 2005-2006.

2.13.1 La relance de la pêche récréative

Pour une sixième année consécutive, le MRNF a tenu, au cours de la saison 2005-2006, la Fête de la pêche. Rappelons que la Fête de la pêche offre aux Québécoises et aux Québécois deux jours de pêche sans permis, au cours desquels plusieurs partenaires (pourvoiries, zecs, réserves fauniques et parcs nationaux) offrent des promotions sur leur territoire. En 2005-2006, la Fête de la pêche, dont la structure organisationnelle faisait appel à des coordonnateurs dans chacune des régions du Québec, a connu une augmentation de 13,7 % du nombre de ses participants, qui a atteint 69 000. Cette hausse est attribuable à la plus grande qualité des événements et à l'utilisation de sites plus accueillants.

La pêche dans les camps de vacances, un programme qui initie les jeunes à la pêche, a encore pris de l'ampleur au cours de l'été 2005. En effet, le nombre de camps de vacances participants est passé à 6, soit un total de 2 850 jeunes initiés. Le programme de soutien de la pêche par desensemencements de poissons, réalisé avec l'aide des associations régionales, ainsi que le programme Pêche en herbe, coordonné par la Fondation de la faune du Québec, contribuent eux aussi depuis plusieurs années au développement de la pêche récréative au Québec.

Le parcours de pêche sportive de la station piscicole de Baldwin Mills, actuellement mis en valeur par la Société du parc Découverte nature de Baldwin, a été complété au courant de l'année en collaboration avec la municipalité de Coaticook. Au Québec, différentes actions ont été entreprises afin de favoriser la pêche en milieu périurbain.

Notons que l'aménagement de sites publics et la construction d'infrastructures par l'établissement de partenariats visant à favoriser l'accès à la ressource aquatique

demeurent des axes d'investissement privilégiés par le MRNF. De plus, une analyse sommaire a été réalisée afin de désigner un site de pêche dans la ville de Québec ou ses environs, pouvant être aménagé afin de favoriser les activités de pêche sportive et d'initier la relève. Des sorties sur le terrain seront réalisées en 2006-2007 pour visiter les sites potentiels et amorcer éventuellement les démarches nécessaires pour aménager les infrastructures visant la pratique de la pêche sportive (ex. : rampes de mise à l'eau, quais, etc.) à l'endroit retenu.

2.13.2 Le Sentier maritime du Saint-Laurent

Afin de mettre en chantier l'engagement 55 sur les sentiers maritimes destinés aux petites embarcations, le ministère du Tourisme s'est assuré la participation d'un partenaire associatif, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK).

Accessible aux kayaks de mer et aux embarcations à faible tirant d'eau pour des randonnées allant de quelques heures à plusieurs jours, ce sentier virtuel, non balisé et non signalisé, longe les rives du fleuve et maximise l'utilisation d'infrastructures déjà existantes; des infrastructures légères pourront être aménagées là où on le jugera nécessaire. Les objectifs du sentier maritime sont de favoriser l'accès au fleuve et d'observer ainsi que découvrir les différents sites fauniques, floristiques et culturels offerts le long du parcours.

Alors que le ministère du Tourisme et la FQCK assurent l'homogénéité du développement et coordonnent les actions ayant un impact provincial, les régions ont la responsabilité de créer leur propre tronçon régional. Ce segment est appelé *Route bleue*, et le Sentier maritime du Saint-Laurent est la somme de toutes les routes bleues au Québec. Le MTO y a consacré une somme de 65 615 \$ en 2005-2006. Une première route bleue a été inaugurée en juin 2005, soit la *Route bleue du sud de l'estuaire*, qui va de Berthier-sur-Mer à Métis-sur-Mer.

En 2006, d'autres routes bleues étaient en chantier sur la côte Nord (*Route bleue des baleines*), en Gaspésie (*Route bleue de la Gaspésie*), dans les régions de Québec–Chaudière–Appalaches–Charlevoix, de Montréal–Haut-Saint-Laurent et de Duplessis. Lorsqu'elles seront mises en service, ces routes bleues étendront d'autant la portée et l'importance du Sentier maritime du Saint-Laurent.

2.13.3 Les croisières internationales

Attirer davantage de navires de croisières internationales et de croisiéristes sur le fleuve Saint-Laurent et augmenter les recettes touristiques liées à cette activité figurent parmi les priorités du ministère du Tourisme.

Afin d'atteindre ces objectifs, trois champs d'action sont privilégiés :

1. démarchage auprès des croisiéristes afin de promouvoir le Québec comme destination;
2. soutien aux acteurs régionaux pour bâtir des programmes d'escales terrestres;
3. aménagement ou réaménagement d'infrastructures touristiques d'accueil.

Par voie d'entente de partenariat, le démarchage et la promotion du Québec comme destination de croisières sont assurés par l'Association des croisières du Saint-Laurent (ACSL), un regroupement d'intervenants spécialisés dans plusieurs milieux (ports, aéroports, villes et offices de tourisme). À cet effet, en 2005-2006, le ministère du Tourisme a accordé une aide financière de 66 666 \$ à cet organisme. Une entente triennale de partenariat entre les deux parties, s'étendant jusqu'en 2007, a été signée en 2004.

De plus, le ministère des Transports du Québec a participé à l'édition 2006 de *Seatrade Cruise Shipping Convention*, à Miami, en collaboration avec l'Association des croisières du Saint-Laurent (ACSL). Il a également versé une subvention de 34 900 \$ provenant du Programme d'aide en transport maritime à l'ACSL en vue de la promotion de l'itinéraire Saint-Laurent pour les croisières, notamment à l'activité *Miami Seatrade Show* et au développement d'une stratégie de marketing.

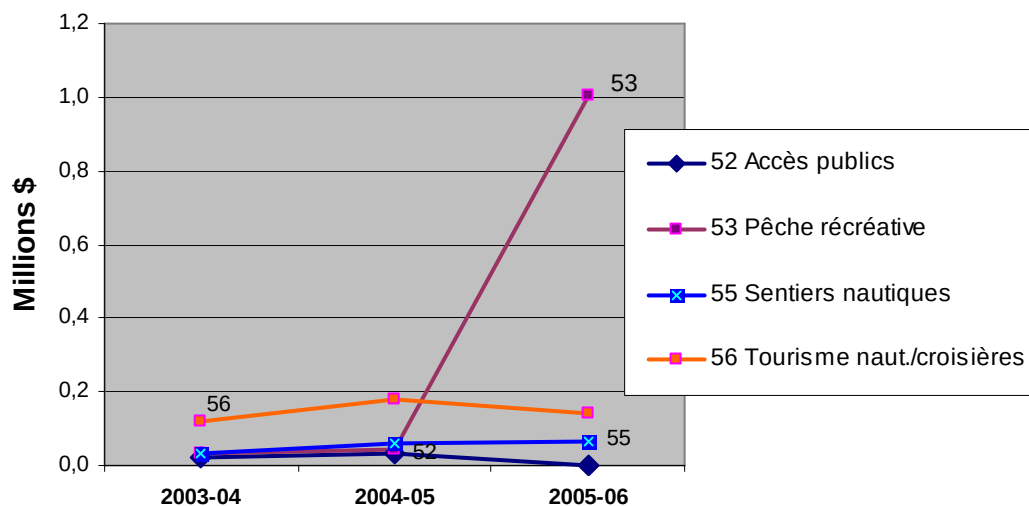
2.13.4 Les indicateurs relatifs aux activités récréotouristiques

Tableau 16 Indicateurs administratifs relatifs aux activités récréotouristiques

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
52	Argent versé aux municipalités pour mettre en place des accès publics	Aucun programme d'aide en cours
53	- Pourcentage du nombre de participants cette année par rapport à l'année dernière (<i>objectif : augmentation de 10 % par année</i>) - Consensus autour d'un site et réalisation des aménagements - Nombre d'accès mis en place dans la province par rapport à l'objectif de 3 sites - Nombre de jeunes initiés à la pêche annuellement dans des camps de vacances (<i>objectif : maintien d'un minimum de 5 000</i>)	13,7 % action en développement 3 / 3 5 015
54	Nombre de recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et de qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau mis en œuvre par rapport au nombre total (39) de recommandations	19 / 39
55	Nombre de routes bleues régionales en activité, formant le Sentier maritime sur le Saint-Laurent	1
56	- Taux d'évolution du nombre de croisiéristes ayant visité les ports de Québec et de Montréal au cours de l'année - Nombre d'escales terrestres des bateaux de croisière dans les ports québécois (Québec et Montréal) en 2005 (<i>diminution de 14,7 % par rapport à 2004</i>)	-11,6 % 134

Figure 13 Évolution des ressources investies¹⁴ dans les activités récréotouristiques, de 2003 à 2006

Engagements relatifs aux activités récréotouristiques liées à l'eau



À l'analyse de la figure 13, on perçoit nettement une relance de l'engagement 53 sur le développement de la pêche récréative au Québec en 2005-2006. Les dépenses globales (ETC, subventions, etc) sont effectivement passées d'une moyenne d'environ 38 400 \$ pour les deux premières années de mise en œuvre de la PNE à une somme de 1 million de dollars en 2005-2006.

La hausse des ressources investies dans la réalisation de l'engagement 53 est en grande partie attribuable aux travaux de modernisation et d'entretien de la station piscicole de Baldwin Mills ainsi qu'aux différentes actions entreprises afin de favoriser l'accès à la rivière Saint-François, au secteur de l'Île aux Grues et à l'embouchure de la rivière du Loup à Louiseville pour la pratique de la pêche sportive.

2.14 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE

Le suivi et l'évaluation prochaine de la PNE sont assurés par l'engagement 57. En 2005-2006, les ressources humaines et financières consacrées à la réalisation de cet engagement ont été de **2,8 ETC** et de **0,1 M\$**.

2.14.1 Le suivi

Comme dans les années précédentes, la collecte de l'information relative à la réalisation des engagements de la PNE en 2005-2006 a été effectuée à l'aide des fiches de suivi

¹⁴ Les ressources investies au regard de l'engagement 54 (sécurité nautique et qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau) ne sont pas incluses (courbe non visible) dans la figure étant donné que ces ressources étaient inférieures à 15,1 k\$ depuis 2003.

mises à jour annuellement par les ministères maîtres d'œuvre. Le suivi administratif des dossiers relatifs à la PNE, tels que l'approbation gouvernementale des Plans directeurs de l'eau rédigés par les organismes de bassin, la rédaction des bilans annuels sur la PNE, l'approbation de différents mandats tels que celui de l'évaluation de la PNE, est effectué lors des réunions de la Table interministérielle sur la PNE (TIPNE), laquelle s'est réunie à trois reprises durant l'année 2005-2006.

L'évaluation de la Politique

En ce qui concerne l'évaluation de la Politique, la démarche d'évaluation a été présentée et adoptée à la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau (TIPNE) le 1^{er} février 2006. Un calendrier de réalisation des travaux a également été proposé.

Ainsi, chaque ministère doit réaliser, pour le ou les engagements dont il est maître d'œuvre, les travaux permettant de rendre compte des résultats attendus et doit proposer des mesures afin d'améliorer l'atteinte de ces résultats. À cet égard, il doit déterminer les indicateurs de résultats ainsi que les méthodes de collecte et d'analyse des données.

En date du 31 mars 2006, plusieurs intervenants du MDDEP ont été consultés de même que quelques ministères concernés par la Politique. Ainsi, dans l'exercice 2006-2007, tous les autres ministères impliqués seront consultés afin d'assurer la cohérence de la démarche d'évaluation.

2.14.2 Les indicateurs relatifs au suivi et à l'évaluation de la PNE

Tableau 17 Indicateurs administratifs relatifs au suivi et à l'évaluation de la PNE

Eng. n°	Indicateurs (au 31 mars 2005)	Valeur
57	• Pourcentage d'indicateurs ¹⁵ déterminés relativement aux engagements de la Politique nationale de l'eau	85
	• Pourcentage d'avancement de l'évaluation quinquennale	15

En ce qui concerne les ressources investies dans le suivi et l'évaluation de la PNE depuis sa mise en œuvre, celles-ci sont similaires d'une année à l'autre. En moyenne 3 ETC ont été affectés annuellement au suivi et à l'évaluation de la PNE tandis que les dépenses qui y sont rattachées s'élèvent en moyenne à 147 045 \$ par année.

¹⁵ Lorsqu'il y a plus d'un indicateur pour le même engagement, ces indicateurs sont considérés comme une seule entité. De plus, le nombre d'engagements abandonnés (3) a été soustrait du total des engagements de la PNE (57) dans le calcul du pourcentage (46 engagements avec indicateurs/54 = 85 %).

CHAPITRE 3

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

3.1 ANALYSE DES RECOMMANDATIONS 2004-2005

Le bilan 2004-2005 contenait quatre recommandations destinées à améliorer le suivi de la Politique nationale de l'eau et son évaluation prévue cinq ans après sa mise en œuvre. Voici les suites de ces recommandations.

Les recommandations 1 et 2 mentionnaient que les fiches de suivi relatives aux 57 engagements de la Politique nationale de l'eau devaient être mises à jour une fois par année et que ces fiches de même que l'état des ressources humaines et financières consacrées à la réalisation de ces engagements (recommandation 2) devaient être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) au plus tard le 31 mai de chaque année. Un suivi plus rigoureux des biens livrables sera réalisé pour l'élaboration des prochains bilans annuels.

Les recommandations 3 et 4 demandaient qu'une réflexion soit effectuée sur les indicateurs afin d'évaluer leur pertinence relative à l'évaluation de la PNE et que la démarche d'évaluation soit déposée à la Table interministérielle sur la PNE (TIPNE) pour être approuvée.

La démarche d'évaluation a été effectivement approuvée par la TIPNE le 1^{er} février 2006. À cette occasion, un mandat d'évaluation a été signé par le président de la TIPNE et a été transmis à tous les ministères membres de la Table.

En ce qui concerne la réflexion sur les indicateurs, elle fait partie de la démarche d'évaluation et se poursuit actuellement. Des indicateurs de résultats seront déterminés par les ministères maîtres d'œuvre d'engagements afin qu'ils puissent rendre compte des résultats attendus.

3.2 CONSTAT SUR LES BILANS 2003 À 2006

Ce troisième bilan annuel sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau met en lumière certains constats sur les ressources financières consacrées à la réalisation des engagements depuis trois ans.

Principaux constats

- Les sommes globales investies par le gouvernement, en vertu de ses programmes réguliers, relativement à la mise en œuvre de la PNE sont en hausse (75,9 M\$ en 2003-2004, 120 M\$ en 2004-2005 et 143 M\$ en 2005-2006).
- La hausse des sommes investies est surtout due à l'augmentation du nombre de versements d'aide financière gouvernementale effectués par le MAMR concernant la mise aux normes de l'eau potable, l'assainissement municipal et le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.
- Le financement de la gestion par bassin versant par le MDDEP se maintient à 65 k\$ par année depuis 2003. Ce financement a été également accordé en 2005-2006 aux 33 organismes de bassin versant prioritaires. Cette aide financière est essentielle pour ces OBV, leur fonctionnement et la production des biens livrables exigés par le gouvernement, notamment les plans directeurs de l'eau.
- Les ressources financières consacrées à la protection des habitats fauniques ont diminué pratiquement de moitié par rapport au bilan précédent (3 M\$ à 1,6 M\$). Cela s'explique non pas par une diminution des ressources humaines, mais par la diminution des sommes versées en subventions ou en contrats relativement à la mise en place d'aménagements de protection des habitats sur le terrain.
- Suivant l'adoption de la Loi sur le développement durable, le Fonds sur l'eau a été abrogé et le Fonds vert a été créé. Le système de redevances sur l'eau, annoncé par l'engagement 9, est en cours d'élaboration et viendra alimenter le Fonds vert.

Ces constats nous permettent de dégager des recommandations qui pourront influencer la mise en œuvre de certains engagements de la PNE dans les années à venir.

3.3 RECOMMANDATIONS 2005-2006

1. Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs rédige un bilan ministériel sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant en faisant le point sur sa mise en œuvre, son financement, son soutien technique, sa promotion et son extension à tout le Québec méridional.
2. À cette fin, qu'un comité de travail interministériel soit créé afin d'entreprendre une réflexion et de faire des propositions sur l'harmonisation des différentes approches de gestion intégrée des ressources, notamment celle de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et celle des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, en tenant compte du mandat de concertation régionale dévolu aux Conférences régionales des élus.

CONCLUSION

En 2005-2006, nous avons évalué que 349 ETC avaient été associés à la mise en œuvre de la PNE, soit des dépenses globales estimées à 143 M\$. En compilant les données des trois bilans annuels, (2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006), on constate une augmentation graduelle des ressources financières investies par le gouvernement. L'investissement total s'élève à 1 062 ETC et à 339 M\$.

En ce qui concerne les 125 actions retenues en 2005-2006, 62 % sont en cours de réalisation, 15 % sont terminées, tandis que 23 % ne sont pas encore amorcées ou ont été reportées à des années ultérieures. Par rapport au bilan précédent, le pourcentage d'actions réalisées a augmenté de 9,5 % à 15 %.

Concernant les années à venir, l'utilisation d'instruments économiques afin d'assurer la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) mérite d'être développée.

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant représente l'un des meilleurs exemples de développement durable en permettant une gestion concertée et intégrée des politiques, des programmes, des projets et des plans relatifs à l'eau et à sa gestion. Ce type de gestion cadre bien avec les préoccupations actuelles du gouvernement pour un développement durable de nos ressources.

Qu'il s'agisse d'eau potable, d'infrastructures, de protection des écosystèmes, de tourisme ou de développement industriel et agricole, l'eau constitue un facteur irremplaçable de notre développement comme société, développement qui doit être durable pour le bénéfice des générations futures.

ANNEXES

ANNEXE 1

BILAN 2005-2006 DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Cadre juridique concernant l'eau					
1 Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique.	MDDEP	0	0	0	0
Sous-total		0	0	0	0
Gestion intégrée par bassin versant					
2 Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant.	MDDEP	2,2	129 646	0	129 646
3 Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin.	MDDEP	17,1	986 350	2 447 900	3 434 250
Sous-total		19,3	1 115 996	2 447 900	3 563 896
Connaissances sur l'eau					
4 Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requis pour la gouvernance de l'eau.	MDDEP	0,1	5 800	0	5 800
5 Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec.	MDDEP	2,8	152 400	50 000	202 400
6 Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente.	MDDEP	15,9	812 636	321 200	1 133 836
7 Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature.	MDDEP	1,8	89 048	7 000	96 048
8 Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau.	MDDEP	1,8	109 446	0	109 446
Sous-total		22,5	1 169 330	378 200	1 547 530
Instruments économiques					
9 Développer et mettre en place, de façon progressive à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec.	MDDEP	0,9	55 680	0	55 680
Sous-total		0,9	55 680	0	55 680

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Partenariats et relations Québec					
10 Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec.	SAA	0,08	4 872	0	4 872
11 Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.	MDDEP/MRI	5,9	344 752	44 517	389 269
12 Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux.	MDDEP/MRI	0,3	22 674	23 740	46 414
13 Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau.	MDEIE	0	0	0	0
Sous-total		6,4	372 298	68 257	440 555
Gestion intégrée du Saint-Laurent					
14 Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.	MDDEP	0	0	0	0
15 Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent.	MDDEP	2,7	159 688	36 655	196 343
16 Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre.	MDDEP	9,1	462 156	468 320	930 476
Sous-total		11,9	621 844	504 975	1 126 819
Protection de l'eau potable					
17 Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.	MAMR	7,2	417 600	34 185 124	34 602 724
18 Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface.	MDDEP	0,4	26 100	20 000	46 100

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
19 Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors d'éclosion de maladies d'origine hydrique.	MSSS	21	1 158 000	267 580	1 425 580
Sous-total		28,6	1 601 700	34 472 704	36 074 404
Protection des écosystèmes					
20 Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides.	MRNF	15,4	894 998	264 298	1 159 296
21 Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides.	MDDEP	4,6	268 656	0	268 656
22 Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques.	MDDEP	0,1	6 960	0	6 960
23 Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau.	MDDEP	0,04	2 320	0	2 320
24 Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de « réserves aquatiques ».	MDDEP	0,6	38 048	0	38 048
25 Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides.	MRNF	3,1	151 640	61 108	212 748
26 Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant.	MDDEP	0	0	0	0
Sous-total		24,0	1 362 622	325 406	1 688 028
Assainissement agricole					
27 Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols.	MAPAQ	72	3 056 000	6 340 000	9 396 000
28 Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire par le Groupe de travail : « Un environnement à valoriser ».	MAPAQ	92,6	4 690 800	18 320 000	23 010 800

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
29 Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels.	MDDEP	0,09	5 220	0	5 220
30 Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole.	MAPAQ	0,8	43 960	0	43 960
31 Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole.	MAPAQ	35,4	1 843 200	1 416 000	3 259 200
32 Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes.	MAPAQ	11,5	572 402	82 600	655 002
Sous-total		212,5	10 211 582	26 158 600	36 370 182
Assainissement industriel					
33 Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).	MDDEP	5,3	309 140	0	309 140
34 Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI.	MDDEP	1	58 000	0	58 000
35 Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers.	MRNF	0,4	26 100	156 200	182 300
Sous-total		6,7	393 240	156 200	549 440
Assainissement municipal					
36 Inciter les municipalités à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie.	MAMR	0,5	29 000	7 506 492	7 535 492
37 Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec.	MAMR	0,1	9 280	0	9 280
38 Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer le rejet d'eaux usées directement dans les cours d'eau.	MAMR	3,0	178 640	16 724 539	16 903 179
39 Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie.	MAMR	0,4	24 360	0	24 360
40 Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action.	MAMR	0,2	12 180	0	12 180
41 Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec.	MDDEP	0	0	0	0

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
42 Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.	MDDEP	1,4	78 580	35 000	113 580
Sous-total		5,7	332 040	24 266 031	24 598 071
Infrastructures et services d'eau					
43 Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012.	MAMR	2,4	142 680	35 226 555	35 369 235
44 Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes.	MAMR	0,01	580	0	580
45 Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement.	MAMR	0,01	580	0	580
46 Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau.	MAMR	0	0	0	0
47 Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés.	MAMR	0	0	0	0
48 Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire.	MAMR	0,9	56 260	356 012	412 272
49 Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités.	MAMR	0,2	13 920	7 500	21 420
50 Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux.	SIQ/MDDEP	0	0	0	0
51 Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi.	MAMR	0,07	4 060	0	4 060
Sous-total		3,7	218 080	35 590 067	35 808 147

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Récréotourisme					
52 Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec.	MDDEP	0	0	0	0
53 Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec.	MRNF	2,4	139 432	866 737	1 006 169
54 Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau.	MDDEP	0,2	15 080	0	15 080
55 Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec.	MTO	0,2	13 520	52 095	65 615
56 Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable.	MTO	0,5	30 128	108 502	138 630
Sous-total		3,4	198 160	1 027 334	1 225 494
Suivi et évaluation de la PNE					
57 Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans.	MDDEP	2,8	145 638	0	145 638
Sous-total		2,8	145 638	0	145 638
TOTAL		349	17 798 210	125 395 674	143 193 884

ANNEXE 2

DÉPENSES TOTALES DU GOUVERNEMENT DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNE, PAR ENGAGEMENT (2003-2006)

Axe de la PNE	N°	Engagement	2003-2004 (dollars)	2004-2005 (dollars)	2005-2006 (dollars)	TOTAL 2003-2006
Cadre juridique	1	Cadre juridique	61 260	263 100	0	324 360 \$
Gestion par bassin versant	2	Gestion bassin versant	149 400	389 705	129 646	668 751 \$
	3	Soutien bassin versant	2 307 306	2 876 128	3 434 250	8 617 684 \$
Sous-total			2 456 706	3 265 833	3 563 896	9 286 435 \$
Connaissances sur l'eau	4	Regroupement information	2 900	50 254	5 800	58 954 \$
	5	Aquifères	409 800	391 216	202 400	1 003 416 \$
	6	Connaissances bassin versant	946 460	1 375 538	1 133 836	3 455 834 \$
	7	Associations lacs	98 800	119 102	96 048	313 950 \$
	8	Sensibilisation, éducation	159 850	142 200	109 446	411 496 \$
Sous-total			1 617 810	2 078 310	1 547 530	5 243 650 \$
Instruments économiques	9	Redevances	97 440	67 280	55 680	220 400 \$
Partenariats et relations Qc	10	Autochtones	34 411	4 640	4 872	43 923 \$
	11	Partenariat - Grands Lacs	612 400	543 651	389 269	1 545 320 \$
	12	Québec international	79 800	26 388	46 414	152 602 \$
	13	Expertise eau Québec	0	0	0	0 \$
Sous-total			726 611	574 679	440 555	1 741 845 \$
Gestion Saint-Laurent	14	Statut Saint-Laurent	0	0	0	0 \$
	15	Gestion intégrée Saint-Laurent	124 307	180 797	196 343	501 447 \$
	16	Entente Canada-Québec	1 401 347	529 370	930 476	2 861 193 \$
Sous-total			1 525 654	710 167	1 126 819	3 362 640 \$
Protection eau potable	17	Soutien (\$) eau potable	10 287 040	20 205 309	34 602 724	65 095 073 \$
	18	Protection sources de captage	66 240	106 960	46 100	219 300 \$
	19	Santé eau potable	804 600	1 417 183	1 425 580	3 647 363 \$
Sous-total			11 157 880	21 729 452	36 074 404	68 961 736 \$
Protection écosystèmes	20	Habitats fauniques	2 696 200	1 965 765	1 159 296	5 821 261 \$
	21	Rives et littoral	273 900	327 545	268 656	870 101 \$
	22	Débits réservés	5 800	6 960	6 960	19 720 \$
	23	Prélèvements d'eau	17 400	2 320	2 320	22 040 \$
	24	Réserves aquatiques	243 352	50 617	38 048	332 017 \$
	25	Aménagement forestier	345 380	733 021	212 748	1 291 149 \$
	26	Stratégie assainissement eau	0	0	0	0 \$
Sous-total			3 582 032	3 086 228	1 688 028	8 356 288 \$
Assainissement agricole	27	Équilibre phosphore	14 640 492	12 094 000	9 396 000	36 130 492 \$
	28	Forum agriculture	22 073 503	24 873 400	23 010 800	69 957 703 \$
	29	Corridors boisés	67 400	90 396	5 220	163 016 \$

Axe de la PNE	N°	Engagement	2003-2004 (dollars)	2004-2005 (dollars)	2005-2006 (dollars)	TOTAL 2003-2006
	30	Écoconditionnalité	121 800	60 320	43 960	226 080 \$
	31	Pesticides	1 981 420	2 230 000	3 259 200	7 470 620 \$
	32	Piscicultures	106 800	1 366 646	655 002	2 128 448 \$
Sous-total			38 991 415	40 714 762	36 370 182	116 076 359 \$
Assainissement industriel	33	Rejets industriels PRRI	203 893	208 800	309 140	721 833 \$
	34	Industries non visées	96 000	58 000	58 000	212 000 \$
	35	Résidus miniers	450 300	335 650	182 300	968 250 \$
Sous-total			750 193	602 450	549 440	1 902 083 \$
Assainissement municipal	36	Débordements réseaux	15 441	5 006 534	7 535 492	12 557 467 \$
	37	Rejets eaux usées	0	34 220	9 280	43 500 \$
	38	Petites municipalités	4 640	8 341 118	16 903 179	25 248 937 \$
	39	Désinfection eaux usées	2 957	13 700	24 360	41 017 \$
	40	Toxicité effluents	2 900	63 600	12 180	78 680 \$
	41	Encadrements rejets urbains	4 640	0	0	4 640 \$
	42	Résidences isolées	21 740	80 060	113 580	215 380 \$
Sous-total			52 318	13 539 232	24 598 071	38 189 621 \$
Infrastructures municip. et services d'eau	43	Renouvellement réseaux	14 142 680	32 579 620	35 369 235	82 091 535 \$
	44	Qualité infrastructures	2 320	580	580	3 480 \$
	45	Techniques réhabilitation	0	4 060	580	4 640 \$
	46	Coûts services d'eau	3 480	2 900	0	6 380 \$
	47	Performance services d'eau	0	0	0	0 \$
	48	Expertise services d'eau	406 060	515 206	412 272	1 333 538 \$
	49	Économie fuites d'eau	0	9 860	21 420	31 280 \$
	50	Conservation eau édif. public	1 160	0	0	1 160 \$
	51	Gestion privée services d'eau	0	8 120	4 060	12 180 \$
Sous-total			14 555 700	33 120 346	35 808 147	83 484 193 \$
Activités récréotouristiques	52	Accès publics	19 890	34 007	0	53 897 \$
	53	Pêche récréative	33 640	43 167	1 006 169	1 082 976 \$
	54	Sécurité naut. et qualité vie lac	11 600	0	15 080	26 680 \$
	55	Sentiers nautiques	30 980	57 760	65 615	154 355 \$
	56	Tourisme nautique-croisières	120 270	179 288	138 630	438 188 \$
Sous-total			216 380	314 222	1 225 494	1 756 096 \$
Suivi et évaluation PNE	57	Suivi PNE et évaluation	137 320	158 176	145 638	441 134 \$
TOTAL			75 928 719	120 224 237	143 193 884	339 346 840

ANNEXE 3

RESSOURCES HUMAINES INVESTIES DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNE, PAR ENGAGEMENT (2003 - 2006)

Axe de la PNE	N°	Engagement	2003-2004 ETC*	2004-2005 ETC	2005-2006 ETC	TOTAL 2003-2006
Cadre juridique	1	Cadre juridique	1,47	4,95	0	6,42
Gestion par bassin versant	2	Gestion bassin versant	2,6	3,99	2,24	8,83
	3	Soutien bassin versant	10,36	11,22	17,1	38,68
Sous-total			12,96	15,21	19,33	47,51
Connaissances sur l'eau	4	Regroupement information	0,05	0,72	0,1	0,87
	5	Aquifères	2,1	1,95	2,8	6,85
	6	Connaissances bassin versant	11,07	19,76	15,94	46,77
	7	Associations lacs	1,85	2,39	1,8	6,04
	8	Sensibilisation, éducation	1,08	2,48	1,89	5,45
Sous-total			16,15	27,3	22,53	65,98
Instruments économiques	9	Redevances	1,68	1,16	0,96	3,8
Partenariats et relations Qc	10	Autochtones	0,59	0,08	0,08	0,75
	11	Partenariat - Grands Lacs	7,1	6,74	5,94	19,78
	12	Québec international	1,1	0,14	0,39	1,63
	13	Expertise eau Québec	0	0	0	0
Sous-total			8,79	6,96	6,42	22,16
Gestion du Saint-Laurent	14	Statut Saint-Laurent	0	0	0	0
	15	Gestion intégrée Saint-Laurent	1,3	2,29	2,72	6,31
	16	Entente Canada-Québec	9,83	6,28	9,18	25,29
Sous-total			11,13	8,57	11,94	31,6
Protection eau potable	17	Soutien (\$) eau potable	4,38	5,67	7,2	17,25
	18	Protection sources captage	0,28	0,12	0,45	0,85
	19	Santé eau potable	4,2	21,2	21	46,4
Sous-total			8,86	26,99	28,65	64,5
Protection écosystèmes	20	Habitats fauniques	5,33	17,13	15,43	37,89
	21	Rives et littoral	2,95	5,73	4,63	13,31
	22	Débits réservés	0,1	0,12	0,12	0,34
	23	Prélèvements eau	0,3	0,04	0,04	0,38
	24	Réserves aquatiques	4,2	0,87	0,66	5,73
	25	Aménagement forestier	6,71	10,86	3,18	20,75
	26	Stratégie assainissement eau	0	0	0	0
Sous-total			19,59	34,75	24,06	78,4
Assainissement agricole	27	Équilibre phosphore	142,27	103	72	317,27
	28	Forum agriculture	91,2	87	92,6	270,8
	29	Corridors boisés	0,3	1,03	0,09	1,42
	30	Écoconditionnalité	2,1	1,04	0,86	4

Axe de la PNE	N°	Engagement	2003-2004 ETC*	2004-2005 ETC	2005-2006 ETC	TOTAL 2003-2006
	31	Pesticides	14,49	20	35,4	69,89
	32	Piscicultures	2,1	7,41	11,57	21,08
Sous-total			252,46	219,48	212,52	684,46
Assainissement industriel	33	Rejets industriels PRRI	3,52	3,6	5,33	12,45
	34	Industries non visées	2	1	1	4
	35	Résidus miniers	1	0,45	0,45	1,9
Sous-total			6,52	5,05	6,78	18,35
Assainissement municipal	36	Débordements réseaux	0,27	0,63	0,5	1,4
	37	Rejets eaux usées	0	0,59	0,16	0,75
	38	Petites municipalités	0,08	2,38	3,08	5,54
	39	Désinfection eaux usées	0,1	0,25	0,42	0,77
	40	Toxicité des effluents	0,05	1,1	0,21	1,36
	41	Encadrements rejets urbains	0,08	0	0	0,08
	42	Résidences isolées	0,03	0,97	1,41	2,41
Sous-total			0,61	5,92	5,78	12,31
Infrastructures municipales et services d'eau	43	Renouvellement réseaux	2,46	2,81	2,46	7,73
	44	Qualité infrastructures	0,04	0,01	0,01	0,06
	45	Techniques réhabilitation	0	0,07	0,01	0,08
	46	Coûts services d'eau	0,06	0,05	0	0,11
	47	Performance services d'eau	0	0	0	0
	48	Expertise services d'eau	1,07	1,05	0,97	3,09
	49	Économie fuites d'eau	0	0,17	0,24	0,41
	50	Conservation eau édifices	0,02	0	0	0,02
	51	Gestion privée services d'eau	0	0,14	0,07	0,21
Sous-total			3,65	4,3	3,76	11,71
Activités récréotouristiques	52	Accès publics	0,18	0,09	0	0,27
	53	Pêche récréative	0,58	0,66	2,4	3,64
	54	Sécurité naut. et qualité vie lacs	0,2	0	0,26	0,46
	55	Sentiers nautiques	0,11	0,42	0,24	0,77
	56	Tourisme nautique-croisières	0,32	0,5	0,54	1,36
Sous-total			1,39	1,67	3,44	6,5
Suivi et évaluation de la PNE	57	Suivi et évaluation	2,54	3,07	2,87	8,48
TOTAL			347,8	365,3	349,0	1 062

* ETC : Équivalent temps complet

ANNEXE 4

PLAN D'ACTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
LE CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU									
1 Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique.	MDDEP MAMR MRNF MAPAQ MSP								
1.1 Procéder à la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique.							X		Inactive
LA GESTION PAR BASSIN VERSANT									
2 Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant.	MDDEP MAMR MSP MAPAQ MRMF SAA								
2.1 Assurer la mise en place de la gestion intégrée dans les 33 bassins versants prioritaires.			X						Complétée
2.2 Analyser et approuver les plans directeurs de l'eau (PDE) fournis par les organismes de bassin.					X				En continu
2.3 Assurer le suivi des contrats de bassin signés par les organismes de bassin.					X				En continu (Nouvelle action)

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
3 Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin.	MDDEP MAMR MAPAQ MRMF MSP								
3.1 Soutenir financièrement les organismes de bassin.		X	X	X	X				Complétée
3.2 Soutenir techniquement les organismes de bassin.		X	X	X	X				En continu
LES CONNAISSANCES SUR L'EAU									
4 Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau.	MDDEP MAMR MAPAQ MRNF MTQ								
4.1 Produire un document d'orientation sur le Portail de l'eau.			X						Complétée
4.2 Réaliser une étude de faisabilité sur le Portail de l'eau.					X				Abandonnée
4.3 Mettre en ligne le Portail de l'eau en réseau avec les partenaires.					X				Abandonnée
5 Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec.	MDDEP MAMR								
5.1 Réaliser l'inventaire des aquifères sur les 33 bassins prioritaires.		X	X	X	X				En continu

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
5.2 Intégrer les résultats de l'étude des aquifères fracturés du sud-ouest du Québec aux schémas d'aménagement des MRC de la région.					X				En cours
6 Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente.	MDDEP MAMR MAPAQ SAA MRNF MSP MSSS MTQ								
6.1 Recueillir et regrouper l'information sur les principaux bassins versants du Québec.		X	X	X	X				En continu
6.2 Produire les cartes écologiques pour les 33 bassins prioritaires.		X	X	X	X				En continu
7 Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature.	MDDEP MRNF								
7.1 Élaborer un programme de connaissances sur les lacs en appui aux associations de riverains de lacs de villégiature.					X				Complétée
7.2 Élaborer un programme de soutien technique pour les associations de riverains de lacs de villégiature.				X	X			n. d. ²	En cours
8 Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau.	MDDEP MAMR MRNF SAA MELSQ								

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
8.1 Élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation pour les acteurs de l'eau.		X	X	X	X				En continu
8.2 Élaborer et diffuser des outils de communication afin de promouvoir la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.					X			n. d.	En continu
LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES									
9 Développer et mettre en place, de façon progressive à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec	MDDEP MAMR SAA MTQ MRNF MAPAQ								
9.1 Mettre en opération le Fonds national de l'eau.					X				Abandonnée
9.2 Élaborer un système de redevances sur l'utilisation de l'eau.								n. d.	En cours
LE PARTENARIAT ET LES RELATIONS DU QUÉBEC									
10. Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec.	SAA MDDEP MAMR MRNF SAA								
10.1 Amener les communautés autochtones à s'impliquer et à participer activement dans leur milieu aux niveaux local et régional, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité québécoise en matière de gestion de l'eau.					X				En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
11 Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.	MDDEP MRI MRNF MTQ								
11.1 Signer l'entente internationale afférente à l'Annexe des Grands Lacs.					X				Complétée
11.2 Participer aux rencontres de la Commission des Grands Lacs.		X	X	X	X				En continu
11.3 Participer aux travaux de la Commission mixte internationale.		X	X	X	X				En continu
11.4 Participer à l'étude canado-américaine sur la voie maritime.					X				Inactive
12 Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences, dans les ententes, les organisations et les forums internationaux.	MRI MDDEP								
12.1 Définir les domaines québécois pertinents, relatifs à l'eau et présentant un intérêt pour le Québec dans les forums multilatéraux et les organisations internationales au regard de la Politique nationale de l'eau (PNE) et de la Politique internationale du Québec ¹ .					X				En cours Note : Action reformulée en 2005-2006

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
12.2 Développer les principes directeurs de la participation québécoise dans le domaine de l'eau ¹ .						X			En cours Note : Action reformulée en 2005-2006
12.3 Participer directement aux activités ou assurer un suivi des forums et organisations internationales ciblées dans le domaine de l'eau et jugés pertinents par le MDDEP et/ou le MRI ¹ .			X	X	X				En continu Note : Action reformulée en 2005-2006
12.4 Réaliser un état de progrès de l'engagement 12 de la Politique nationale de l'eau (PNE), en complément du bilan biennuel de la PNE, au regard de l'implication du Québec dans les organisations et forums internationaux dans le secteur de l'eau ¹ .							X		Inactive Note : Action reformulée en 2005-2006
13 Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau.	MDEIE MDDEP MAMR MTQ MRNF MRI								
13.1 Développer une stratégie de commerce extérieur et appuyer le développement des marchés extérieurs.					X			n. d.	Abandonnée
LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT									
14 Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.	MDDEP MRNF MTQ								

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
14.1 Faire adopter la reconnaissance du statut du Saint-Laurent.								n. d.	Inactive
15 Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent.	MDDEP MAMR MRNF MAPAQ MTQ								
15.1 Élaborer un cadre d'orientation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent.					X				En cours
15.2 Mettre en place le Comité Saint-Laurent.					X				En cours
15.3 Mettre en place les Tables de concertation du Saint-laurent ¹ .								2009	En cours Note : Action reformulée en 2005-2006
15.4 Élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de gestion intégrée du Saint-Laurent.								2009	Inactive
16 Conclure une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre.	MDDEP MAMR MRNF MTQ, SAIC								
16.1 Conclure l'Entente sur le Plan d'action Saint-Laurent.				X					Complétée
16.2 Assurer la mise en œuvre de l'Entente.								2010	En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre*	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE									
17 Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.	MAMR MDDEP								
17.1 Soutenir financièrement la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable des municipalités qui en font la demande ¹ .								2010	En cours Note : Les actions 17.1 et 17.2 du Bilan 2003-2004 ont été fusionnées en une seule action en 2004-2005, soit 17.1.
17.2 Documenter les technologies de traitement de l'eau potable (Comité MAMR-MDDEP-Experts).		X	X	X	X				En continu Le numéro de cette action était 17.3 en 2003-2004; il est devenu 17.2 en 2004-2005.
18 Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface.	MDDEP MAMR MRNF MAPAQ								
18.1 Préparer une revue de la littérature générale sur la protection des sources de captage d'eau.			X						Complétée
18.2 Élaborer la Stratégie sur la protection des sources de captage d'eau.					X				En cours
18.3 Mettre en œuvre la stratégie sur la protection des sources de captage d'eau.								n. d.	Inactive

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
19 Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'éclosion de maladies d'origine hydrique.	MSSS MAPAQ								
19.1 Consolider les équipes du réseau des directions régionales de santé publique (DSP) et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).				X	X				En continu
LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES									
20 Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides.	MRNF SAA								
20.1 Réaliser les activités d'acquisition de connaissances sur les impacts des activités agricoles, industrielles et urbaines sur les habitats et les espèces animales concernées par ces activités ¹ .		X	X	X	X				En continu Note : Action reformulée en 2005-2006
20.2 Restaurer et aménager les habitats d'espèces fauniques prioritaires en vue du maintien de la biodiversité et étudier le rétablissement de ces espèces dans ces milieux ¹ .		X	X	X	X				En continu
20.3 Restaurer, entretenir et gérer des ouvrages ou structures permettant de maintenir des habitats		X	X	X	X				En continu

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
fauniques en milieu hydrique.									
20.4 Mettre en place un programme d'aide afin de soutenir les interventions du milieu dans la protection et la restauration d'habitats fauniques.									Abandonnée
20.5 Développer et poursuivre les actions de suivi des aménagements d'habitats fauniques en milieu aquatique dans les bassins prioritaires et dans le Saint-Laurent ¹ .		X	X	X	X				En continu
21 Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides.	MDDEP MAMR MRNF MSP								
21.1 Proposer des réformes à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.					X				En cours
21.2 Entreprendre un inventaire et une cartographie des milieux humides et établir une typologie en vue de leur gestion durable, particulièrement pour les basses terres du Saint-Laurent.						X			En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
22 Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques.	MDDEP MRNF MAPAQ								
22.1 Développer une méthodologie d'application des débits réservés écosystémiques.								n. d.	Inactive
23 Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau.	MDDEP MAMR MRNF MAPAQ								
23.1 Développer et établir des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau dans les bassins versants du Québec.								n. d.	Inactive
24 Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de « réserves aquatiques ».	MDDEP MRNF								
24.1 Répertorier et caractériser les rivières, les lacs, le fleuve, les zones estuariennes et marines représentatives des provinces naturelles du cadre écologique de référence.							2008		En cours
24.2 Doter le Québec d'un réseau de réserves aquatiques.								n. d.	En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
25 Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides.	MRNF MDDEP MAMR								
25.1 Évaluer les impacts des pratiques d'aménagement forestier sur les milieux aquatiques, riverains et humides en milieu public et privé ¹ .						X			En cours
25.2 Proposer des actions aux mesures législatives ou réglementaires ou encore des stratégies à intégrer dans les plans d'aménagement forestier.								2010	En cours
25.3 Faire le suivi et la formation sur la révision des pratiques d'aménagement forestier.								2010	En cours
ASSAINISSEMENT DE L'EAU									
26 Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant.	MDDEP MAMR MRNF MAPAQ								
26.1 Développer une stratégie gouvernementale d'assainissement des eaux à l'échelle du bassin versant.								n. d.	Inactive

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE									
27 Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols.	MAPAQ MDDEP								
27.1 Supporter l'ensemble des entreprises agricoles visées à se conformer au REA et à adopter des pratiques de conservation.								2010	En cours
27.2 Établir le bilan de phosphore des entreprises agricoles.					X				En cours
27.3 Effectuer les visites de contrôle de toutes les entreprises agricoles d'ici 2006.									En cours
28 Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire par le Groupe de travail « Un environnement à valoriser ».	MAPAQ MDDEP								
28.1 Mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire.			X						Complétée
28.2 Contrôler à 100 % les accès aux cours d'eau par les animaux de ferme d'ici 2005.					X				En cours
28.3 Poursuivre l'encadrement technico-économique des entreprises agricoles du Québec.						X			En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
28.4 Atteindre 100 % de conformité réglementaire concernant l'entreposage étanche des fumiers.								2010	En cours
29 Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels.	MDDEP MAMR MRNF MAPAQ								
29.1 Élaborer trois projets pilotes pour l'établissement de corridors boisés et de bandes riveraines en milieu agricole.				X					Complétée
30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole.	MAPAQ MDDEP MAMR MRNF								
30.1 Implanter l'écoconditionnalité pour l'obtention d'aide financière dans certains programmes de soutien direct à l'agriculture d'ici 2005.			X						Complétée
30.2 Implanter l'écoconditionnalité dans l'ensemble des productions agricoles ¹ .				X					Complétée
31 Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole.	MAPAQ MDDEP								
31.1 Accentuer l'adoption de la lutte intégrée et le développement de l'agriculture biologique pour réduire la quantité de pesticides et les risques liés à leur emploi.								2010	En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
31.2 Protéger la ressource en eau en assurant la conformité du secteur agricole à la réglementation sur les pesticides ¹ .					X				En cours (Nouvelle action)
31.3 Protéger la ressource eau en réduisant la pression et les risques pour l'environnement liés à l'usage des pesticides en milieu agricole ¹ .								2010	En cours (Nouvelle action)
32 Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes.	MAPAQ MDDEP MRNF								
32.1 Mettre en œuvre la stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ).			X						Complétée
32.2 Réaliser, d'ici 2007, un portrait aquaenvironnemental des piscicultures ¹ .						X			En cours
L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL									
33 Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).	MDDEP MRNF MAPAQ								
33.1 Préparer la mise en œuvre du PRRI aux autres secteurs visés.								2011	En cours
33.2 Délivrer ou renouveler les attestations d'assainissement aux secteurs décrétés.							X		En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
34 Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI.	MDDEP MRNF								
34.1 Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI.						X			En cours
35 Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers.	MRNF MAMR								
35.1 Terminer la restauration des aires d'accumulation des résidus miniers rétrocédés à l'État (20 aires) ¹ .							X		En cours
35.2 Appuyer les travaux de la chaire CRSNG-UQAT-POLY en environnement et gestion des rejets miniers.								2011	En cours
35.3 Participer aux travaux de recherche et développement sur les parcs de résidus miniers.		X	X	X	X				En continu
L'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL									
36 Inciter les municipalités à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie.	MAMR MDDEP								
36.1 Inciter la réduction de la fréquence des débordements des réseaux d'égout unitaire en temps de pluie aux endroits où des usages sont susceptibles d'être récupérés.								2010	En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
36.2 Revoir les conditions d'autorisation de travaux d'égout par le MDDEP pour empêcher l'augmentation des débordements.								n. d.	En cours
37 Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec.	MAMR MDDEP								
37.1 Élaborer, faire approuver par le gouvernement, faire appliquer par les municipalités et suivre l'application d'une stratégie, d'un plan d'action type et d'une méthodologie pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés à l'égout ¹ .								2010	En cours
38 Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer le rejet d'eaux usées directement dans les cours d'eau.	MAMR MDDEP								
38.1 Identifier les priorités d'intervention en matière d'assainissement des eaux usées au regard de nuisances environnementales.		X	X	X	X				En continu
38.2 Supporter la réalisation des interventions en assainissement des eaux usées relativement aux cas prioritaires de nuisances environnementales identifiés par le MDDEP ¹								2010	En cours
38.3 Documenter les technologies, tant conventionnelles que non conventionnelles, disponibles et avantageuses pour l'assainissement des eaux usées des petites municipalités (Comité		X	X	X	X				En continu

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
MAMR – MDDEP - experts).									
39 Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie.	MAMR MDDEP								
39.1 Déterminer les endroits et les travaux (plan d'action).					X				En cours
39.2 Inciter et suivre la désinfection des rejets d'eaux usées des stations municipales d'épuration identifiées.								2010	Inactive
40 Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action.	MAMR MDDEP								
40.1 Élaborer un plan d'action pour réduire la toxicité des effluents municipaux pour l'azote ammoniacal d'abord et les autres substances toxiques ensuite ¹ .						X			En cours
40.2 Mettre en œuvre et suivre le plan d'action.								2010	Inactive
41. Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec	MDDEP MAMR								
41.1 Élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec.						X			Inactive
42 Aider les municipalités à assurer la	MDDEP								

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.									
42.1 Développer un programme de suivi et de contrôle de la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.						X			En cours
42.2 Revoir le programme de formation des officiers municipaux afin d'augmenter leurs compétences.					X				Complétée
42.3 Développer des outils afin d'augmenter l'efficacité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.					X				En cours
LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D'EAU									
43 Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012.	MAMR								
43.1 Rédiger, diffuser et inciter l'utilisation par les municipalités d'un guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout ¹ .				X					Complétée
43.2 Inciter les municipalités à réaliser des travaux planifiés de renouvellement de leurs conduites d'eau potable et d'égout ¹ .						X			En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
43.3 Effectuer le suivi du renouvellement par les municipalités de leurs conduites d'eau potable et d'égout ¹ .								2010	Inactive
44 Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes.	MAMR								
44.1 En vue d'assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation et du remplacement d'infrastructures, rédiger une clause et l'insérer aux protocoles d'entente encadrant le versement d'aide financière gouvernementale pour de tels travaux ¹ .				X					Complétée Note : Action reformulée en 2005-2006
44.2 Suivre l'application de la clause de respect des normes de qualité des travaux présente aux protocoles d'entente signés ¹ .								2010	Inactive Note : Les actions 44.2 et 44.3 du Bilan 2003-2004 ont été remplacées par cette action en 2004-2005.
45 Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement.	MAMR								
45.1 Concevoir un guide de décision pour effectuer et justifier le choix entre le remplacement ou la réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout.					X				En cours
45.2 Développer et diffuser de l'information pour inciter où c'est avantageux, l'utilisation des techniques de réhabilitation des conduites d'eau						X			En cours Note : Action portant le numéro 45.1 dans le Bilan 2003-2004

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
potable et d'égout.									
45.3 Suivre la progression de l'utilisation des techniques de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout.								2010	Inactive Note : Action portant le numéro 45.2 dans le Bilan 2003-2004
46 Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau	MAMR								
46.1 Statuer entre la poursuite du développement et de l'expérimentation d'une méthode de calcul du coût de revient des services d'eau municipaux entrepris dans le cadre du programme TICQ-1997 ou le recours aux indicateurs de gestion municipaux pour déterminer ce coût ¹ .			X						Complétée
46.2 Examiner le recours aux indicateurs de gestion municipaux pour déterminer le coût de revient des services d'eau et si un complément d'information ou de nouveaux indicateurs sont nécessaires à cette fin ¹ .					X				En cours Note : L'action 46.2 du Bilan 2003-2004 a été remplacée par cette action en 2004-2005.
46.3 Recourir aux indicateurs de gestion municipaux pour déterminer le coût de revient des services d'eau ¹ .						X			Inactive Note : L'action 46.3 du Bilan 2003-2004 a été remplacée par cette action en 2004-2005.
47 Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés.	MAMR								

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
47.1 État de situation et recommandations sur les besoins ainsi que les outils appropriés existants, à adapter ou à développer pour mesurer la performance de la gestion des services d'eau municipaux.						X			Inactive
47.2 Le cas échéant, faire appliquer, adapter ou développer les outils appropriés.							X		Inactive
47.3 Le cas échéant, diffuser et expliquer ces outils aux municipalités pour qu'elles les appliquent et mesurent la performance de la gestion de leurs services d'eau.								2009	Inactive
47.4 Le cas échéant, suivre l'application de ces outils, colliger les résultats et faire un bilan de leur application ¹ .								2010	Inactive
48 Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire.	MAMR								
48.1 Engager le maximum de fonds au sous-volet 1.3 d'expérimentation de nouvelles technologies du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000.				X					Complétée
48.2 Inventorier, évaluer et faire connaître les nouvelles technologies et les meilleures façons de faire en matière de services d'eau.		X	X	X	X				En continu

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
48.3 Produire et diffuser la 3 ^e édition du <i>Répertoire des projets d'expérimentation de nouvelles technologies subventionnés dans le cadre des programmes Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1994, 1997 et 2000</i> .							X		Inactive
49 Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités.	MAMR MDDEP								
49.1 Élaborer, approuver et appliquer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable et rendre l'attribution d'aide financière conditionnelle à l'adoption par les municipalités de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites ¹ .					x				En cours Note : Les actions 49.1 et 49.2 du Bilan 2003-2004 ont été fusionnées et remplacées par cette action en 2004-2005 (libellé simplifié en 2005-2006).
49.2 Suivi et bilan de l'application de la stratégie et de la condition.								2010	Inactive Note : L'action 49.3 du Bilan 2003-2004 porte maintenant le numéro 49.2 dans le présent plan d'action.
50 Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux.	SIQ MDDEP								
50.1 Signature d'une entente MDDEP-SIQ annonçant les engagements concernant les immeubles en propriété de la SIQ.			X						Abandonnée

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
50.2 Progressivement, à compter de 2004, doter tous les bâtiments publics existants de compteurs d'eau.			X	X	X				En continu
50.3 Collaborer avec le MDDEP à la mise en place d'un programme de sensibilisation à l'intention des différents partenaires gouvernementaux pour les inciter à réduire leur consommation d'eau dans le cadre de leurs opérations.								n. d.	Inactive
51 Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi.	MAMR								
51.1 Élaborer des documents types pour encadrer la délégation au secteur privé de la gestion des services d'eau municipaux.						X			En cours
51.2 Faire approuver, diffuser et expliquer aux municipalités les documents types élaborés ¹ .							X		Inactive
51.3 Suivi et bilan des délégations de gestion effectuées sur la base des documents types.								2010	Inactive
LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU									
52 Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec.	MDDEP MAMR MRNF MTQ SAA MTO								

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
52.1 Élaborer un programme d'aide aux municipalités riveraines du Saint-Laurent pour le développement d'accès publics.								n. d.	Inactive
52.2 Élaborer un programme d'aide pour les municipalités riveraines des lacs et cours d'eau pour le développement d'accès publics.								n. d.	Inactive
52.3 Mise à jour du <i>Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine.</i>				X					Complétée
53 Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec.	MRNF								
53.1 Élaborer une stratégie de relance de la pêche récréative et mettre en œuvre ses actions.			X	X	X				En continu
54 Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau.	MDDEP MELSQ								
54.1 Mettre en œuvre les recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau.								n. d.	Inactive

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
55 Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec.	MTO MAMR MRNF MTQ								
55.1 Développer le Sentier maritime du Saint-Laurent ¹ .			X	X	X				En cours
56. Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable.	MTO MAMR MTQ								
56.1 Dans les villes portuaires bordant le Saint-Laurent, développer le potentiel touristique et les retombées économiques liées aux croisières internationales.			X	X	X				En cours
56.2 Dans les villes portuaires bordant le Saint-Laurent, soutenir les initiatives favorisant le développement des croisières internationales.			X	X	X				En continu
LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE									
57 Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans.	MDDEP MAMR MRNF MRI MAPAQ MTQ MTO SAA SIQ								
57.1 Faire le suivi des actions découlant des engagements de la Politique nationale de l'eau ¹ .		X	X	X	X				En continu

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2006
57.2 Faire les bilans annuels sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.		X	X	X	X				Complétée
57.3 Développer la méthodologie d'évaluation et réaliser l'évaluation quinquennale de la Politique nationale de l'eau ¹ .							X		En cours

1 : Le libellé de l'action a été modifié en 2004-2005 ou en 2005-2006.

2 : n. d. : non déterminé

*LÉGENDE

- MAMR : Ministère des Affaires municipales et des Régions
- MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- MDDEP : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- MDEIE : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- MRI : Ministère des Relations internationales
- MRNF : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- MSP : Ministère de la Sécurité publique
- MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux
- MTO : Ministère du Tourisme
- MTQ : Ministère des Transports du Québec
- SAA : Secrétariat aux Affaires autochtones (ministère du Conseil exécutif)
- SAIC : Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (ministère du Conseil exécutif)
- SIQ : Société immobilière du Québec